

# DOCUMENT DE REFERENCE

## « ENDA TAMWEEL 2024 »



S.A. au capital de 96 053 600 dinars divisé en 960 536 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées  
Siège Social : Rue de l'Assistance - Cité Khadra - 1003 Tunis  
Identifiant Unique : 1347663Q

« ENDA Tamweel » est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/10/2023

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 24 AVR. 2024 sous le n° 24/003/ donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

### Responsable de l'information

---

**M. Habib CHEBAANE**

Directeur des Finances et de la Comptabilité  
Tel : 71 804 002 Fax : 71 804 125

---

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

---

**Tunisie Valeurs**  
LA MAISON DE L'ÉPARGNANT

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène  
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350



Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de la société « ENDA Tamweel » - rue de l'assistance cité Khadra 1003 Tunis, de la société Tunisie Valeurs - Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène - et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Avril 2024

## Sommaire

<b>Présentation résumée de la société</b> .....	7
<b>1.1 Responsable du document de référence</b> .....	10
<b>1.2 Attestation du responsable du document de référence</b> .....	10
<b>1.3 Responsables du contrôle des comptes</b> .....	11
<b>Attestation des commissaires aux comptes</b> .....	18
<b>1.4 Attestation de l'intermédiaire chargé de l'élaboration du document de référence</b> .....	19
<b>1.5 Responsable de l'information</b> .....	19
<b>Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital</b> .....	20
<b>2.1. Renseignements de caractère général concernant la société</b> .....	20
2.1.1. Cadre général .....	20
2.1.2. Clauses statutaires particulières .....	21
<b>2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société</b> .....	31
<b>2.3. Evolution du capital social</b> .....	31
<b>2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/03/2024</b> .....	32
2.4.1 Structure du capital social et des droits de vote au 31/03/2024 .....	32
2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/03/2024 .....	32
2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/03/2024 .....	33
2.4.4 Nombre d'actionnaires .....	33
<b>2.5. Présentation générale d'« ENDA inter arabe » et sa relation avec « ENDA Tamweel »</b> .....	33
<b>2.6. Description sommaire du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022</b> .....	35
2.6.1 Présentation générale des sociétés du groupe « ENDA Tamweel » .....	35
2.6.2 Schéma financier du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022 .....	36
2.6.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022 .....	36
2.6.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du groupe « ENDA Tamweel » entre le 31/12/2022 et la date de l'élaboration du document de référence .....	36
2.6.5 Chiffres clés des sociétés du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022 .....	36
2.6.6 Les engagements financiers du groupe au 31/12/2022 .....	36
2.6.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe .....	37
<b>2.7. Relations de la société « ENDA Tamweel » avec les sociétés du groupe au 31/12/2022</b> .....	37
2.7.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe .....	37
2.7.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe .....	37
2.7.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe .....	37
2.7.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société « ENDA Tamweel » et distribués par les sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021 .....	37
2.7.5 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société « ENDA Tamweel » et distribués par les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022 .....	37
2.7.6 Dividendes distribués par « ENDA Tamweel » aux sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021 .....	37

2.7.7 Dividendes distribués par « ENDA Tamweel » aux sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022 .....	37
2.7.8 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe .....	37
2.7.9 Chiffre d'affaires réalisé par « ENDA Tamweel » avec les sociétés du groupe.....	37
2.7.10 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe.....	38
2.7.11 Les prestations de services reçues et données.....	38
2.7.12 Contrats de location.....	38
2.7.13 Contrats de gestion.....	38
<b>2.8 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 autres que les sociétés du groupe .....</b>	<b>39</b>
2.8.1 Informations sur les engagements.....	39
2.8.2 Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées.....	39
2.8.3 Dividendes encaissés par « ENDA Tamweel » en 2022 au titre de l'exercice 2021 des parties liées autres que les sociétés du groupe.....	39
2.8.4 Dividendes encaissés par « ENDA Tamweel » en 2023 au titre de l'exercice 2022 des parties liées autres que les sociétés du groupe.....	39
2.8.5 Dividendes décaissés par « ENDA Tamweel » en 2022 au titre de l'exercice 2021 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe .....	40
2.8.6 Dividendes décaissés par « ENDA Tamweel » en 2023 au titre de l'exercice 2022 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe .....	40
2.8.7 Les prestations de services reçues et données.....	41
2.8.8 Contrats de location.....	41
2.8.9 Transfert de ressources.....	42
2.8.10 Obligations et engagements d'«ENDA Tamweel » envers les dirigeants .....	43
<b>2.9 Dividendes .....</b>	<b>44</b>
<b>2.10 Marché des titres de l'émetteur .....</b>	<b>44</b>
<b>2.11 Notation de la société .....</b>	<b>44</b>
<b>Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la société et son évolution .....</b>	<b>46</b>
<b>3.1. Présentation générale du secteur d'activité .....</b>	<b>46</b>
3.1.1 Vue d'ensemble sur le marché mondial de la microfinance .....	46
3.1.2 Le secteur de la microfinance en Tunisie.....	47
3.1.2.1 Historique et dates clés .....	47
3.1.2.2 Infrastructure du marché tunisien.....	50
3.1.2.3 Offre de services de microcrédit en Tunisie .....	51
3.1.2.4 Chiffres clés du secteur des IMF-SA.....	53
<b>3.2. Présentation générale de la société « ENDA Tamweel » et de son activité .....</b>	<b>55</b>
3.2.1 Création par opération de filialisation et de transfert.....	55
3.2.2 Actionnariat d'«ENDA Tamweel ».....	55
3.2.3 Produits et services d'«ENDA Tamweel » .....	56
3.2.4 Politique de tarification et de fixation des taux.....	59
3.2.5 Réseau d'agences.....	59
3.2.6 Responsabilité envers les Clients .....	59
3.2.7 Certifications .....	60
3.2.8 Description de l'activité au 31/12/2022 .....	61
3.2.9 Description de l'activité au 30/06/2023 .....	64
3.2.10 Indicateurs d'activité au 31/12/2023 .....	67

<b>3.3 Organisation</b> .....	68
3.3.1 Organigramme * .....	68
3.3.2 Gouvernance .....	69
3.3.3 Contrôle interne .....	72
3.3.4 Système d'information .....	74
<b>3.4 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur</b> .....	75
<b>3.5 Dépendance de l'émetteur</b> .....	80
<b>3.6 Analyse SWOT</b> .....	82
<b>3.7 Litiges et arbitrages</b> .....	83
<b>3.8 Politique sociale et effectif</b> .....	83
<b>3.9 Politique d'investissement</b> .....	84
<b>Chapitre 4 : Patrimoine, Situation financière, Résultats</b> .....	85
<b>4.1 Patrimoine au 31/12/2022</b> .....	85
4.1.1 Créances sur la clientèle .....	85
4.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles .....	85
4.1.3 Immobilisations financières .....	85
<b>4.2 Etats financiers individuels au 31/12/2022</b> .....	86
4.2.1 Bilans individuels comparés au 31 décembre .....	89
4.2.2 Etats de Résultat comparés au 31 décembre .....	90
4.2.3 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre .....	91
4.2.4 Notes aux états financiers au 31/12/2022 .....	92
4.2.5 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 .....	110
4.2.6 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2022 .....	124
<b>4.3 Analyse de la situation financière au 31/12/2022</b> .....	148
4.3.1 Les engagements financiers au 31/12/2022 .....	148
4.3.2 Encours des crédits contractés par « ENDA Tamweel » au 31/12/2022 .....	149
4.3.3 Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2022 .....	152
4.3.4 Tableau de mouvement des capitaux propres .....	153
4.3.5 Affectation des résultats des trois dernières années .....	154
4.3.6 Evolution des revenus de Microfinance et du résultat d'exploitation .....	154
4.3.7 Evolution du résultat net .....	154
4.3.8 Evolution des dividendes .....	155
4.3.9 Evolution de la marge brute d'Autofinancement .....	155
4.3.10 Principaux indicateurs de gestion et ratios .....	156
<b>4.4 Etats financiers consolidés au 31/12/2022</b> .....	157
4.4.1. Bilan consolidé au 31/12/2022 .....	158
4.4.2. Etat de résultat consolidé au 31/12/2022 .....	158
4.4.3. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022 .....	160
4.4.4. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2022 .....	161
4.4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 .....	177

4.4.6 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2022 .....	181
<b>4.5 Patrimoine au 30/06/2023</b> .....	<b>185</b>
4.5.1 Créances sur la clientèle .....	185
4.5.2 Immobilisations corporelles et incorporelles .....	185
4.5.3 Immobilisations financières : .....	185
<b>4.6 Les principales acquisitions et cessions d’immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2023</b> .....	<b>185</b>
<b>4.7 Etats financiers intermédiaires au 30/06/2023</b> .....	<b>186</b>
4.7.1. Bilans arrêtés au 30/06/2023 .....	188
4.7.2. Etats de résultat arrêtés au 30/06/2023 .....	189
4.7.3. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023.....	190
4.7.4. Rapport d’examen limité des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 .....	200
4.7.5 notes complémentaires, explicatives et rectificatives au 30/06/2023.....	202
<b>4.8 Analyse de la situation financière au 30/06/2023</b> .....	<b>211</b>
4.8.1 Les engagements financiers au 30/06/2023 .....	211
4.8.2 Encours des crédits contractés par « ENDA Tamweel » au 30/06/2023 .....	212
4.8.3 Soldes intermédiaires de gestion au 30/06/2023.....	215
4.8.4 Tableau de mouvement des capitaux propres .....	216
4.8.5 Evolution des revenus de Microfinance et du résultat d’exploitation au 30/06/2023 .....	217
4.8.6 Evolution du résultat net au 30/06/2023 .....	217
4.8.7 Evolution de la marge brute d’Autofinancement au 30/06/2023 .....	217
4.8.8 Principaux indicateurs de gestion et ratios.....	218
<b>Chapitre 5 : Organes d’administration, de direction et de Contrôle des comptes</b> .....	<b>219</b>
<b>5.1 Conseil d’administration</b> .....	<b>219</b>
5.1.1 Membres des organes d’administration.....	219
5.1.2 Fonctions des membres des organes d’administration et de direction dans la société .....	219
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d’administration et de direction.....	220
5.1.4 Mandats d’administrateurs les plus significatifs dans d’autres sociétés.....	220
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d’administration dans les sociétés qu’ils représentent .....	221
<b>5.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2022</b> .....	<b>221</b>
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d’administration et de direction au titre de l’exercice 2021 .....	221
5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d’administration et de direction au 31/12/2022.....	222
<b>5.3 Contrôle</b> .....	<b>222</b>
<b>5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d’administration et de direction ainsi qu’avec un candidat à un poste de membre du Conseil d’administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital</b> .....	<b>222</b>
<b>Chapitre 6 : Renseignements concernant l’évolution récente et les perspectives d’avenir</b> .....	<b>223</b>
<b>6.1 Evolution récente et orientations stratégiques</b> .....	<b>223</b>

6.1.1 Evolution de l'activité au 31/03/2024 .....	223
6.1.2 Orientations stratégiques .....	224
6.1.3 Analyse des performances réalisées au 31/03/2024 par rapport aux prévisions de l'exercice 2024	226
<b>6.2 Perspectives d'avenir .....</b>	<b>226</b>
6.2.1 Principales hypothèses de prévisions retenues.....	226
6.2.2 Etats financiers prévisionnels .....	233
6.2.2.1 Bilans prévisionnels.....	233
6.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels .....	234
6.2.2.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels .....	235
<b>6.3 Indicateurs de gestion prévisionnels .....</b>	<b>236</b>
<b>6.4 Marge brute d'autofinancement prévisionnelle.....</b>	<b>237</b>
<b>6.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles de la période allant de 2023 à 2027 .....</b>	<b>238</b>

## Présentation résumée de la société

« ENDA Tamweel » est une société anonyme de microfinance, créée le 8 mai 2014 par l'Organisation Non Gouvernementale « ENDA inter arabe », pionnière du secteur de la microfinance en Tunisie et ce, dans le cadre d'un processus de filialisation prévu par l'article 26 du décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011.

« ENDA inter arabe » a été fondée en 1990 en Tunisie par Mme Essma Ben Hamida et M. Michael Cracknell sous forme d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) membre du réseau international ENDA basé au Sénégal. Ses premières activités ont été essentiellement consacrées à des projets écologiques : aménagement du parc national d'Ichkeul, désertification...etc.

En 1993, « ENDA inter arabe » a lancé dans la banlieue de Tunis un programme de développement économique et social intégré (formation et insertion professionnelle des jeunes déscolarisés, sensibilisation des femmes en matière de santé...) financé par l'Union Européenne et la Coopération Espagnole.

En 1995, « ENDA inter arabe » a introduit un volet microcrédit dans la plus grande agglomération populaire de la capitale. Les microcrédits ont été accordés moyennant la signature par le bénéficiaire d'un contrat de prêt, des lettres de change représentant les mensualités à rembourser.

En 2000, elle a décidé de se consacrer à l'appui des micro-entrepreneurs, essentiellement à travers des services financiers (notamment le microcrédit) et des services non financiers (formation, appui à la commercialisation, conseils...).

En 2003, « ENDA inter arabe » a atteint le seuil de couverture de ses charges par ses produits d'exploitation à l'issue de la 8<sup>ème</sup> année d'introduction de l'activité microcrédit grâce à l'application des bonnes pratiques de la microfinance, mondialement reconnues.

En mai 2005, « ENDA inter arabe » a obtenu du ministère des finances l'autorisation d'octroi de microcrédits dans le cadre de la loi n°99-67 du 15/07/1999 relative aux microcrédits accordés par les associations. Grâce à cette autorisation, « ENDA inter arabe » a obtenu le statut de résident lui permettant de se refinancer auprès des banques tunisiennes et d'accélérer son développement.

Depuis sa création, « ENDA inter arabe » a enregistré une expansion remarquable pour se classer parmi les Institutions de Microfinance (IMF) les plus importantes dans la région MENA.

« ENDA inter arabe » est membre fondateur du réseau de la microfinance dans les pays arabes (Sanabel) dont la présidence du Conseil d'administration a été assurée par Mme Essma Ben Hamida entre décembre 2005 et mai 2008. « ENDA inter arabe » est également membre du réseau Microfinance Network (MFN) ainsi que le réseau Women's World Banking (WWB) basé à New York et de l'African Microfinance Transparency (AMT).

Ayant été accréditée par l'ACM en date du 07/07/2014 comme Institution de Microfinance (IMF), « ENDA inter arabe » a été appelée, dans le cadre d'un processus de "Filialisation", à créer une société anonyme de microfinance pour se conformer à la nouvelle réglementation régissant le secteur de la microfinance, en l'occurrence, le décret-loi n° 2011-117 du 05/11/2011, portant organisation de l'activité des IMF et ses textes subséquents et d'application, notamment l'Arrêté du ministre des finances du 22/01/2013, relatif aux procédures d'octroi des agréments aux institutions de microfinance et leur évolution institutionnelle.

Dans ce cadre, « ENDA inter arabe » a créé en 2014 la société anonyme « ENDA Tamweel » dotée d'un capital initial de 3 millions de dinars et dont l'objet social porte exclusivement sur l'octroi de microcrédits.

Suivant décision du ministre des finances du 31/12/2015, « ENDA Tamweel » a obtenu son agrément en tant que société anonyme de microfinance, entrant en vigueur à compter du 01/01/2016, date officielle du démarrage effectif de son activité comme institution de microfinance constituée sous forme de société anonyme <sup>(1)</sup>.

A partir de cette date, « ENDA Tamweel » s'est subrogée à « ENDA inter arabe » dans l'activité de microfinance conformément aux exigences de la nouvelle réglementation du secteur. Les actifs et passifs liés à l'activité de microfinance de l'ONG ont été transférés de droit à la filiale conformément à la convention de filialisation signée entre les deux parties en date du 29/06/2016.

Aujourd'hui, « ENDA inter arabe » travaille en symbiose avec « ENDA Tamweel ». La forte synergie développée entre les deux institutions et la complémentarité de leurs activités permet d'apporter une solution globale aux micro-entrepreneurs en répondant à la fois à leurs besoins financiers et techniques et ce, en mettant en œuvre des programmes de développement humain et entrepreneurial au profit des clients de la société anonyme.

Au cours de l'année 2018, la société « ENDA Tamweel » dont le capital était détenu à hauteur de 99,99% par « ENDA inter arabe » a procédé à une augmentation de capital en numéraire ayant mobilisé des investisseurs institutionnels étrangers de renommée internationale, il s'agit de :

- La société belge d'investissement pour les pays en développement SA (BIO) ;
- La société de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO), filiale de l'Agence Française de développement ;
- La société SANAD Fund for MSME de droit luxembourgeois ;
- La société Solidarité Internationale pour le Développement de l'Investissement (SIDI) de droit français ;
- Women's World Banking Capital Partners (WWB), fonds d'investissement de droit américain <sup>(2)</sup> ;
- La société Triodos Investment Management à travers ses deux fonds Triodos Fair Share Fund de droit hollandais et Triodos Microfinance Fund de droit luxembourgeois <sup>(3)</sup>.

A l'issue de cette opération, le capital social d'«ENDA Tamweel » s'est élevé à 96 053 600 dinars, composé de 960 536 actions de 100 DT chacune détenues à hauteur de 57,01% par « ENDA inter arabe ».

---

(1) Suivant l'Arrêté du ministre des finances du 22/01/2013, le retrait d'agrément de l'institution de microfinance ayant filialisé son activité prend effet à la date de l'agrément octroyé par le ministre des finances à « ENDA Tamweel » dans le cadre de l'opération de filialisation, soit le 01/01/2016.

(2) Au 30/09/2021, WWB a cédé sa participation dans le capital d'«ENDA Tamweel » au profit de la société Assurances Maghreb Vie SA.

(3) En date du 02/02/2024, les deux fonds Triodos ont cédé la totalité de leurs participations dans le capital d'«ENDA Tamweel » au profit de la société d'Assurances Maghreb Vie SA.

En 2022, « ENDA inter arabe » a obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie pour créer son établissement de paiement « ENDA Cash », une société anonyme dotée d'un capital social de 10 000 000 DT. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche déployée par le groupe pour promouvoir davantage ses services de proximité et mieux servir ses clients, notamment ceux exclus du système financier conventionnel.

Avec un réseau de 109 agences, près de 472 000 clients actifs et un encours de crédits de plus de 1 260 MDT, « ENDA Tamweel » est actuellement la plus importante société de microfinance en Tunisie.

Au 31/12/2022, l'encours de crédit s'est élevé à 1 097,3 MDT contre 1 051,8 MDT au 31/12/2021, soit une progression de 4,3%. Le produit net des activités de microfinance a atteint 210,5 MDT contre 193,5 MDT une année plus tôt, soit une progression de 8,8%. Le résultat net s'est établi à 65,1 MDT contre 59,6 MDT une année auparavant, soit une progression de 9,2%.

Au 30/06/2023, l'encours de crédits a atteint 1 164 MDT en progression de 6,4% par rapport à la même période de 2022. Le produit net des activités de microfinance s'est élevé à 97,6 MDT contre 107,6 MDT principalement sous l'effet de la baisse de la tarification décidée par le management dans le but de soutenir la clientèle face aux retombées de la conjoncture économique défavorable. Le résultat net a atteint 22,4 MDT contre 33,5 MDT à fin juin 2022.

A la clôture de l'exercice 2023, l'encours de crédit a progressé de 13,9% atteignant 1 249,9 MDT. Le montant des décaissements a augmenté de 18,4% totalisant 1 307,3 MDT contre 1 103,8 MDT à fin 2022. Par ailleurs, le produit net des activités de microfinance a reculé de 6,2% passant de 210,5MDT à fin 2022 à 197,4 MDT au 31/12/2023.

Au 31/03/2024 et par rapport à la même période de 2023, l'encours de crédit a atteint 1 267,1 MDT contre 1 121,5 MDT, soit une hausse de 13,0%. Le montant des décaissements a totalisé 317,8 MDT en augmentation de 7,7%. Le produit net des activités de microfinance ressort en hausse de 2,3% avec un montant de 49,9 MDT contre 48,7 MDT à la clôture du premier trimestre 2023.

En date du 11/10/2023, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à la société « ENDA Tamweel » de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable et a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

La notation d'«ENDA Tamweel » traduit l'évaluation par Fitch de la solidité et la résilience de la société face à l'environnement opérationnel difficile pour les institutions financières en Tunisie.

L'agence affirme que la notation d'«ENDA Tamweel » reflète son bon positionnement dans un marché porteur, la solidité de sa rentabilité ainsi que le bon accès au financement local et international dont bénéficie l'institution.

## Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### 1.1 Responsable du document de référence

**M. Mohamed ZMANDER**

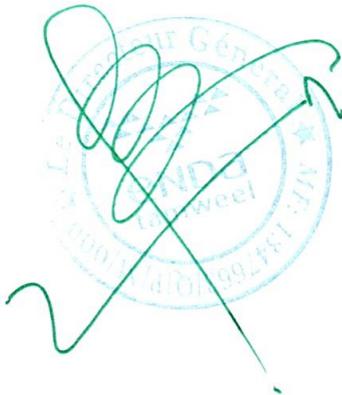
Directeur Général d'«ENDA Tamweel »

### 1.2 Attestation du responsable du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

**M. Mohamed ZMANDAR**

Directeur Général d'«ENDA Tamweel »



### 1.3 Responsables du contrôle des comptes

#### Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2020 et 2021 :

- Cabinet ECC MAZARS, représenté par M. Borhen CHEBBI.  
Adresse : Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac – 1053 Tunis  
Tel : +216 71 964 898
- Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M.Mohamed LOUZIR.  
Adresse : Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade, 1<sup>er</sup> étage, 1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tel : +216 36 400 900

#### Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2022 :

- Cabinet ECC MAZARS, représenté par M. Borhen CHEBBI.  
Adresse : Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac – 1053 Tunis  
Tel : +216 71 964 898
- Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M.Jaouhar BEN ZID.  
Adresse : Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade, 1<sup>er</sup> étage, 1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tel : +216 36 400 900

#### Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 :

- Cabinet ECC MAZARS, représenté par M. Borhen CHEBBI.  
Adresse : Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac – 1053 Tunis  
Tel : +216 71 964 898
- Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Mohamed LOUZIR.  
Adresse : Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade, 1<sup>er</sup> étage, 1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tel : +216 36 400 900

#### Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022 :

- Cabinet ECC MAZARS, représenté par M. Borhen CHEBBI.  
Adresse : Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac – 1053 Tunis  
Tel : +216 71 964 898
- Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M.Jaouhar BEN ZID.  
Adresse : Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade, 1<sup>er</sup> étage, 1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tel : +216 36 400 900

## **Etats financiers intermédiaires relatifs à la situation au 30/06/2023 :**

- Cabinet ECC MAZARS, représenté par M. Borhen CHEBBI.  
Adresse : Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac – 1053 Tunis  
Tel : +216 71 964 898
- Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M.Jaouhar BEN ZID.  
Adresse : Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade, 1<sup>er</sup> étage, 1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tel : +216 36 400 900

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/ 2020**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, selon les Normes Internationales d'Audit (ISA).

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

#### ***« Opinion »***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ENDA Tamweel » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

1. La note aux états financiers n°2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report en application des dispositions des notes ACM n°26, 27 et 28. En effet, la société a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 14 235 KDT.
2. La note aux états financier n°4 « Modifications comptable : Changement de politique de provisionnement qui décrit qu'à partir de l'exercice 2020, la société a décidé de changer sa politique de provisionnement. En application du paragraphe 17 de la norme NCT11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective.  
A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2019 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2020, s'élève à 3 895 KDT. Son effet sur l'exercice 2020 s'est traduit par un gain de 6 721 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, selon les Normes Internationales d'Audit (ISA).

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

#### ***« Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ENDA Tamweel » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

La note aux états financiers n°2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report en application des dispositions des notes ACM n°26, 27 et 28. En effet, la société a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 7 268 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Jaouhar BEN ZID, selon les Normes Internationales d'Audit (ISA).

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### **« Opinion »**

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de :

La note aux états financiers n°2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report en application des dispositions des notes ACM n°26, 27 et 28. En effet, la société a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 1 018 KDT.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, selon les Normes Internationales d'Audit (ISA).

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **« Opinion »**

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

La note aux états financiers consolidé n°4.2.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report par la société mère en application des dispositions des notes ACM n°26, 27 et 28. En effet, la société mère a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 7 268 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

## **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Jaouhar BEN ZID, selon les Normes Internationales d'Audit (ISA).

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **« Opinion »**

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « ENDA Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de :

La note aux états financiers consolidé n°2.d « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report par la société mère en application des dispositions des notes ACM n°26, 27 et 28. En effet, la société mère a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 1 018 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

### **Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022, ont fait l'objet d'un examen limité par le Cabinet ECC MAZARS, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI et par le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par Monsieur Jaouhar BEN ZID, selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

#### ***« Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'entendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'« ENDA Tamweel » au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

### Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

### Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS**

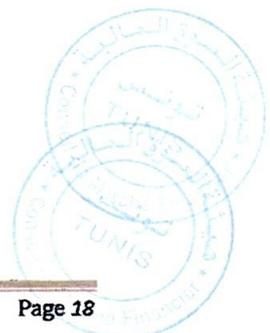
**M. Borhen CHEBBI**

**mazars**  
ECC Mazars  
Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 - Tunis  
Tel : +216 71 96 33 80 RNE : 578728R  
www.mazars.tn

**Cabinet MS LOUZIR - Membre de DTTL**

**M. Jaouhar BEN ZID**

**SOCIETE DATN**  
Rue Lac Ouberra - Immeuble Ilyade  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 36 400 900 - 36 400 902  
Fax : 36 050 900  
MF: 587570N.A.M.000



#### 1.4 Attestation de l'intermédiaire chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

**Tunisie Valeurs**

**Directeur Général**

**M. Walid SAIBI**


#### 1.5 Responsable de l'information

**Directeur des Finances et de la Comptabilité**

**M. Habib Chebaane**

Tel : 71 804 002

Fax : 71 804 125



## Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

### 2.1. Renseignements de caractère général concernant la société

#### 2.1.1. Cadre général

<b>Dénomination sociale</b>	ENDA Tamweel SA
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social</b>	Rue de l'Assistance, cité El Khadra, 1003 Tunis
<b>Téléphone - Fax</b>	71 804 002- 71 804 125
<b>Forme juridique et législation particulière applicable</b>	« ENDA Tamweel » est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.
<b>Date de constitution</b>	08 mai 2014 <sup>(4)</sup>
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	La société a pour objet exclusif : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'octroi de micro-crédits, conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance et des textes subséquents pris pour son application</li> <li>✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.</li> </ul>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Capital social</b>	96 053 600 DT
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tunis I
<b>Régime fiscal</b>	« ENDA Tamweel » est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.
<b>Identifiant Unique</b>	1347663Q
<b>Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société : Rue de l'Assistance, cité El Khadra, 1003 Tunis.

<sup>(4)</sup> « ENDA Tamweel » a été créée dans le cadre de la filialisation par l'Organisation Non Gouvernementale « ENDA Inter-arabe » de son activité de microcrédit conformément à l'article 26 du décret-loi 2011-117 du 5/11/2011 et a obtenu en date du 31/12/2015 l'agrément du Ministère des Finances pour l'exercice de l'activité de microfinance.

---

**Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING** M. Habib CHEBAANE – Directeur des Finances et de la Comptabilité  
Tél. : 71 804 002 - fax : 71 804 125

---

### 2.1.2. Clauses statutaires particulières

#### **Cession d'actions (Article 11 des statuts)**

Les actions sur lesquelles les versements ont été effectués sont seules admises au transfert.

En cas de cession d'actions non entièrement libérées, les souscripteurs et les cessionnaires intermédiaires sont tenus solidairement du montant de l'action non libérée durant deux (2) ans.

La Société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses registres. Il n'y a lieu de la part de la Société à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

La cession d'actions s'opère librement entre les actionnaires, au profit des héritiers, des sociétés filiales (on entend par filiale une société détenue au moins à cinquante pour cent par un actionnaire) et des sociétés affiliés (on entend par affiliée, relativement à un actionnaire, toute autre entité qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle conjoint de cette entité, étant toutefois précisé qu'une société de gestion d'un fonds d'investissement sera réputée contrôler ledit fonds ou le véhicule spécial d'investissement dédié à un investissement donné).

En cas de cession d'actions à un tiers (on entend par tiers toute personne autre qu'un héritier, une société filiale ou affiliée d'un actionnaire), les actionnaires bénéficient d'un droit prioritaire d'achat comme suit :

- L'actionnaire souhaitant céder ses actions à un tiers devra soumettre en priorité aux autres actionnaires une offre d'achat qui devra porter sur l'intégralité des actions qu'il souhaite céder. Il devra notifier aux autres actionnaires de la Société son intention de céder ses actions en précisant les termes et conditions notamment en matière de nombre d'actions mises en vente et de prix de vente souhaité et ce par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.
- Les actionnaires ont durant quarante-cinq (45) jours à dater de la réception de cet écrit, un droit prioritaire d'achat des actions.

Au cas où plusieurs actionnaires seraient intéressés à l'achat, le droit sera exercé en proportion des actions respectivement possédées. Si passé le délai de quarante-cinq (45) jours, le droit prioritaire d'achat n'a pas été exercé pour la totalité des actions mises en vente, le cédant sera libre de procéder à la cession projetée sous réserve toutefois que le prix de cession auquel l'actionnaire souhaitant céder ses actions réalise le transfert soit supérieur au prix de vente souhaité dans la notification de son intention de céder ses actions.

### **Conseil d'administration (Article 16 des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins et de douze (12) administrateurs au plus nommés par l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années. Ils sont toujours et indéfiniment rééligibles.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres un président pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. Il est toujours et indéfiniment rééligible.

Lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal, les autres administrateurs doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des administrateurs.

En cas de vacance d'un poste d'un administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire suivant ladite nomination.

### **Réunion du Conseil d'administration (Article 17 des statuts) :**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre (4) fois par exercice social sur convocation de son président et/ou à la demande d'au moins un tiers (1/3) des administrateurs.

Au cas où le président ne convoque pas le Conseil d'administration dans les quinze (15) jours de la date de la demande valide qui lui a été faite, le Conseil d'administration pourra être convoqué directement par les administrateurs auteurs de la demande de convocation.

Le Conseil d'administration fixe, à l'occasion de la première réunion tenue au titre d'une année considérée, un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'administration.

Les convocations sont faites par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail ou fax avec accusé de réception (sous réserve de confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception) moyennant un préavis de vingt et un (21) jours ouvrés sur première convocation et de huit (8) jours ouvrés sur deuxième et troisième convocation. Toutefois, en cas d'urgence, la convocation peut être effectuée par tout moyen, y compris verbal sans respect d'un préavis sous réserve de l'approbation écrite de l'unanimité des administrateurs.

Toute convocation d'une réunion du Conseil d'administration devra inclure l'ordre du jour de la réunion, comprendre toutes les informations et être accompagnée des documents nécessaires pour que les administrateurs puissent prendre les décisions sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut se réunir en tout endroit, même en dehors du territoire tunisien.

En cas d'empêchement, chaque administrateur pourra donner un pouvoir à un autre administrateur qui pourra voter à sa place lors des réunions du Conseil d'administration. Un administrateur ne pourra recevoir qu'un seul pouvoir par réunion. Les décisions du Conseil d'administration pourront être adoptées par consultation écrite (en ce compris toute consultation effectuée par télécopie ou par transmission électronique) et feront l'objet d'un procès-verbal établi et signé par chacun des administrateurs.

Le procès-verbal du Conseil d'administration sera communiqué aux administrateurs ainsi qu'à tous les actionnaires qui le demandent au plus tard dans les trente (30) jours après la réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne se réunit valablement sur première convocation et sur seconde convocation que si la moitié des administrateurs sont présents y compris l'administrateur représentant « ENDA inter arabe » et la moitié des administrateurs représentant les actionnaires suivants :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners. Etant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners désigneront ensemble un administrateur.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première et la deuxième convocation, le Conseil d'administration lors de la troisième convocation se réunit valablement dès lors que la moitié des administrateurs sont présents.

Sous réserve des Décisions Réservées du Conseil, les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les Décisions Réservées du Conseil sont de la compétence exclusive du Conseil d'administration et devront recueillir le vote favorable de la majorité des voix exprimées et du vote favorable de l'administrateur représentant « Enda-inter arabe » et d'au moins la moitié des administrateurs présents représentant les actionnaires suivants :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners. Etant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners désigneront ensemble un administrateur.

**La société s'engage à conformer l'Article 17 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

### **Pouvoirs du Conseil d'administration (Article 19 des statuts)**

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et accomplir toutes les opérations relatives à l'objet social.

Il a notamment les pouvoirs suivants qui sont de sa compétence exclusive (« Décisions Réservées du Conseil »):

- Céder une partie des actifs de la Société représentant plus de dix pourcent (10%) du total de bilan de la Société ;
- Nommer ou révoquer le Directeur Central des Finances de la Société ;
- Nommer ou révoquer le directeur général de la Société ;
- Valider le plan d'affaires ou apporter tout changement significatif au plan d'affaires approuvé ;
- Valider le budget ou apporter tout changement significatif au budget approuvé ;
- Approuver tout endettement, garantie, indemnité ou tout autre engagement hors bilan, hypothèque ou nantissement des actifs de la Société autre que ceux convenus dans le plan d'affaires approuvé dont le montant dépasse cent millions (100.000.000) de DT ;
- Approuver tout investissement ou acquisition non prévu dans le budget approuvé et qui dépasse de dix pourcent (10%) le budget d'investissement de l'année ;
- Entamer toute expansion sur des marchés extérieurs non prévue dans le plan d'affaires approuvé ;
- Engager des actions judiciaires et arbitrales dont le montant dépasse un million (1.000.000) de DT, y compris les règlements à l'amiable relatifs à la société (autres que les contentieux sur les impayés) ;
- Conclure tout arrangement avec le gouvernement, l'administration fiscale ou toute autorité de régulation en ce qui concerne la Société autre que pour des sujets faisant partie de la conduite ordinaire des affaires de la Société ;
- Conclure une transaction ou accord de quelque nature que ce soit, avec un des actionnaires, ou un des administrateurs ou tout autre personne liée à un de ses actionnaires ou administrateurs (ci-après les « Parties Liées ») ;
- Autoriser la constitution de toute sûreté, garantie, cautionnement consentie en vue de garantir les dettes d'une tierce personne ou assumer les obligations d'un tiers ;
- Approuver la modification des termes de toutes relations d'affaires, transaction, partenariat ou convention existant liant la Société et les Parties Liées ;
- Autoriser des prêts en dehors des prêts relatifs à l'exercice de l'activité de la Société.

### **Représentation de la société (Article 20 des statuts)**

Le Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et des pouvoirs de gestion opérationnelle de la Société. Tous les actes concernant la Société doivent revêtir la signature du directeur général ou de l'administrateur ayant reçu délégation en cas d'empêchement du directeur général, soit encore de tout mandataire ayant reçu de l'un de ceux-ci ou du Conseil d'administration pouvoir à cet effet.

## **Fonctions du Président et du Directeur Général (Article 22 des statuts)**

Le Conseil d'administration désigne, parmi ses administrateurs, pour la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire, le président du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration propose l'ordre du jour du Conseil d'administration, le convoque, préside les réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne le directeur général qui n'est pas nécessairement actionnaire ou administrateur et qui assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Le Conseil d'administration délègue à cet effet tous les pouvoirs nécessaires au directeur général qui les exercera directement ou par délégation.

## **Dispositions communes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires (article 26 des statuts) :**

### **Assemblées d'actionnaires**

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle est composée de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois d'une assemblée générale ordinaire et d'une assemblée générale extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables.

### **Convocation des assemblées**

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire convoquée par le Conseil d'administration dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre lieu en Tunisie indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans un délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion et par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit adressé à tous les actionnaires à leur dernier domicile connu, sur première convocation moyennant un préavis de vingt et un (21) jours ouvrés et sur seconde convocation moyennant un préavis de huit (8) jours ouvrés, au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis doit indiquer la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales extraordinaires sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans un délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion et par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit adressé à tous les actionnaires à leur dernier domicile connu, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'avis de convocation doit indiquer la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

## **Droit de siéger aux assemblées générales.**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président, leur directeur général ou par un membre de leur Conseil d'administration, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le président, le directeur général, le gérant, le membre du Conseil d'administration ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

## **Règlement des assemblées générales**

L'assemblée générale est présidée par le président ou en son absence par un administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'administration.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence du ou des commissaires aux comptes ou du liquidateur, l'auteur de la convocation préside l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents.

Les actionnaires présents désignent le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

La feuille de présence est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et est certifiée par le bureau, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

## **Ordre du Jour des assemblées**

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé à la Société un écrit recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

## **Droit de vote aux assemblées générales**

Chaque administrateur de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par toute autre moyen public décidé par l'assemblée générale. Si la majorité simple des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire pour toutes les questions comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel, lorsque cet actionnaire est l'auteur de l'apport bénéficiant de l'avantage particulier soumis à l'appréciation de l'assemblée.

Toutefois, si l'assemblée réduit l'évaluation de l'apport en nature, l'approbation expresse de l'apporteur est requise.

## **Procédures des assemblées générales**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signés par les administrateurs composant le bureau. Le refus de l'un d'eux doit être mentionné. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président et par deux scrutateurs. Après la dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par les liquidateurs ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

**La société s'engage à conformer l'Article 26 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

## **Assemblées Générales Ordinaires (Article 27 des statuts) :**

### **Constitution des assemblées générales ordinaires**

Les assemblées générales ordinaires se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les assemblées ne peuvent délibérer valablement, lors de la première et la deuxième convocation qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires présents ou représentés regroupant au moins les deux tiers (2/3) du capital social incluant au moins Enda Inter-arabe et la moitié des actionnaires suivants :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- la société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, et
- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners. Etant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners seront considérés comme étant un seul et unique actionnaire.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 26.

Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

L'assemblée générale réunie sur troisième convocation délibère valablement, quelle que soit la fraction du capital représentée.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés à l'exception des résolutions ci-dessous qui ne pourront être prises sans le vote favorable des actionnaires représentant les deux tiers des actions y compris le vote favorable d'Enda Inter-arabe, de Madame Essma Ben Hamida, de Monsieur Michael Philip Cracknell et de la moitié des actionnaires suivants présents ou représentés :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- la société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, et

- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners étant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners seront considéré comme étant un seul et unique actionnaire.

- (i) Nommer le ou les commissaires(s) aux comptes ;
- (ii) Valider la nomination du ou des administrateurs indépendants ;
- (iii) Solliciter l'introduction en bourse d'actions ou d'obligations sur tout marché financier ;
- (iv) Constituer des filiales ou mettre en place des joint-ventures ;
- (v) Décider de toute opération de fusion, de réorganisation et de partage de profits ou revenus;
- (vi) Fixer les jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- (vii) Déclarer ou procéder au paiement de tout dividende au titre d'une quelconque année en dessous de trente pourcent (30%) du montant des bénéfices distribuables tels qu'ils figurent dans les comptes audités pour l'année et dès que la liquidité de la société le permet, ou procéder à toute autre distribution (par voie d'inscription à l'actif, remboursement ou équivalent) des bénéfices distribuables ou de ses réserves.

### **Pouvoirs des assemblées générales ordinaires**

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'administration et peut conférer à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière générale elle règle les conditions du mandat imparti au Conseil d'administration et détermine la conduite des affaires de la Société.

Elle discute, approuve ou redresse les états financiers et d'une façon générale contrôle tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle prend les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes et statue notamment sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

L'assemblée générale ordinaire approuve ou rejette les nominations provisoires de ses administrateurs effectuées par le Conseil d'administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs ainsi que le ou les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales que le Conseil d'administration a autorisées.

Elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

### **Assemblées générales extraordinaires (Article 28 des statuts) :**

#### **Constitution des assemblées générales extraordinaires**

Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement lors de la première et de la deuxième convocation qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires présents ou représentés regroupant au moins les deux tiers (2/3) des actions de la Société incluant au moins la moitié des actionnaires suivants :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- La société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, et
- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners étant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners seront considéré comme étant un seul et unique actionnaire.

Si la première assemblée n'a pas réuni le quorum détaillé ci-dessus, une nouvelle assemblée peut être convoquée conformément à l'article 26.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée ne peut se tenir que dix (10) jours au plus tôt après la première.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux (2) mois à partir de la date de convocation.

Si le quorum n'est pas atteint à la première puis à la deuxième convocation, l'assemblée générale extraordinaire à la troisième convocation délibère valablement quel que soit la fraction du capital représentée.

Les délibérations des assemblées générales extraordinaires doivent recueillir le vote favorable de la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés et du vote favorable de Enda-inter arabe et d'au moins la moitié des actionnaires suivants présents ou représentés :

- la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO),
- La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique (Proparco),
- SANAD Fund for MSME – Equity Sub-Fund,
- La société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, et
- Triodos Investment Management et WWB Capital Partners. étant précisé que Triodos Investment Management et WWB Capital Partners seront considéré comme étant un seul et unique actionnaire.

Préalablement à l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège social de la Société à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion.

### **Pouvoirs des assemblées générales extraordinaires**

Les résolutions suivantes ainsi que toutes celles qui ont pour objet de modifier les Statuts de la Société sont du pouvoir des assemblées générales extraordinaires :

- Modifier les Statuts ou les droits attachés aux actions ;
- Augmenter ou réduire le capital social de la Société ;
- Emettre des stock-options ou tout instrument convertible en capitaux propres ;
- Modifier la dénomination sociale et/ou l'objet social de la Société ;
- Prendre toute résolution conduisant à la liquidation de la Société ou présenter une requête en vue de son redressement judiciaire (à moins que la Société ne soit légalement tenue de présenter une telle requête).

### **Information des actionnaires (Article 31 des statuts) :**

Pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration doit mettre à la disposition des actionnaires, au siège de la Société, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la Société.

Tout actionnaire détenant au moins cinq pour cent (5%) du capital de la Société ou détenant une participation au capital au moins égale à un million (1.000.000) de Dinars Tunisiens, a le droit d'obtenir, à tout moment, des copies des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des sociétés commerciales, des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux trois (03) derniers exercices, ainsi que des copies des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois (03) derniers exercices.

Les actionnaires ayant réuni cette fraction du capital ont le droit de se faire communiquer les documents cités et de se faire représenter par un mandataire pour exercer ce droit en leur nom.

Tout actionnaire détenant au moins cinq pour cent (5 %) du capital de la Société ou détenant une participation au capital d'une valeur au moins égale à un million (1.000.000) de Dinars Tunisiens, sans être administrateur du Conseil d'administration, peut poser au Conseil d'administration, au moins deux (2) fois par année, des questions écrites au sujet de tout acte ou fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la Société.

Le Conseil d'administration est tenu de répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées au(x) commissaire(s) aux comptes et mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.

**La société s'engage à conformer l'Article 31 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

### **Affectation et répartition des bénéfices (Article 32 des statuts) :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Le solde aux actionnaires au prorata de leurs actions.

Le paiement des dividendes accordés par l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu dans les trois (03) mois suivant la tenue de l'assemblée générale.

## 2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital Social	96 053 600 DT
Nombre d'actions	960 536
Nominal	100 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 <sup>er</sup> janvier 2023

## 2.3. Evolution du capital social

Date & Organe décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal (DT)
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
AGC du 01/12/2013	Capital initial	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000	100
AGE du 16/12/2016	Augmentation de capital réservée par conversion du compte courant actionnaire (*)	55 053 600	550 536	58 053 600	580 536	100
AGE du 07/03/2018	Augmentation de capital en numéraire réservée (**)	38 000 000	380 000	96 053 600	960 536	100

(\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/12/2016 a décidé de convertir la créance d'«ENDA inter arabe» issue du processus de filialisation.

(\*\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/03/2018 a décidé de réserver l'augmentation de capital au profit des investisseurs suivants :

- La société Belge d'Investissement pour les Pays en développement SA (« BIO »), société anonyme de droit belge ;
- La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Economique S.A. (« PROPARCO »), société anonyme de droit français ;
- La société SANAD Fund for MSME (« SANAD »), société anonyme de droit luxembourgeois ;
- La société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (« SIDI »), société en commandite par actions à capital variable, de droit français ;
- La société Triodos Investment Management (« TRIODOS ») à travers ses deux fonds Triodos Fair Share Fund, fonds mutuel de droit hollandais et Triodos Microfinance Fund, un compartiment (sub-fund) du fonds d'investissement Triodos SICAV II, organisme de placement collectif de droit luxembourgeois <sup>(5)</sup> ;
- WWB Capital Partners, L.P (« WWB »), fonds d'investissement de droit américain <sup>(6)</sup>.

<sup>(5)</sup> En date du 02/02/2024, les deux fonds Triodos ont cédé la totalité de leurs actions dans le capital d'«ENDA Tamweel » au profit de la société Assurances Maghreb Vie SA.

<sup>(6)</sup> Au 30/09/2021, WWB a cédé la totalité de sa participation dans le capital d'«ENDA Tamweel » au profit au profit de la société Assurances Maghreb Vie SA.

## 2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/03/2024

### 2.4.1 Structure du capital social et des droits de vote au 31/03/2024

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du Capital et des droits de Vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>6</b>	<b>660 117</b>	<b>66 011 700</b>	<b>68,72%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>2</b>	<b>643 642</b>	<b>64 364 200</b>	<b>67,01%</b>
Ayant 3% et plus	2	643 642	64 364 200	67,01%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,00%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>4</b>	<b>16 475</b>	<b>1 647 500</b>	<b>1,72%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	16 472	1 647 200	1,71%
Ayant au max 0,5%	3	3	300	0,00%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>5</b>	<b>300 419</b>	<b>30 041 900</b>	<b>31,28%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>4</b>	<b>300 418</b>	<b>30 041 800</b>	<b>31,28%</b>
Ayant 3% et plus	3	284 466	28 446 600	29,62%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	15 952	1 595 200	1,66%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,00%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au max 0,5%	1	1	100	0,00%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>960 536</b>	<b>96 053 600</b>	<b>100%</b>

### 2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/03/2024

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du Capital et des droits de Vote
ENDA inter arabe	547 590	54 759 000	57,01%
BIO	96 053	9 605 300	10,00%
PROPARCO	96 053	9 605 300	10,00%
Assurances Maghreb Vie S.A <sup>(?)</sup>	96 052	9 605 200	10,00%
SANAD	92 360	9 236 000	9,62%
<b>Total</b>	<b>928 108</b>	<b>92 810 800</b>	<b>96,62%</b>

(?) En date du 02/02/2024, la société Assurances Maghreb Vie a acquis les 48 026 actions détenues par Triodos Share Fund et Triodos Microfinance Fund dans le capital d'« ENDA Tamweel » portant ainsi sa part dans le capital de 5% à 10%.

### 2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/03/2024

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du Capital et des droits de Vote
<b>Président du Conseil d'Administration</b>			
Monsieur Slaheddine Ladjimi	1	100	0,00%
<b>Administrateurs</b>			
ENDA Inter-arabe	547 590	54 759 000	57,01%
BIO	96 053	9 605 300	10,00%
PROPARCO	96 053	9 605 300	10,00%
SANAD Fund for MSME	92 360	9 236 000	9,62%
Madame Essma Ben Hamida (représentant d'ENDA inter arabe au Conseil d'Administration)	16 472	1 647 200	1,71%
Monsieur Michael Philip Cracknell	1	100	0,00%
Monsieur Slah Kooli	1	100	0,00%
Madame Selma Cherif	1	100	0,00%
Monsieur Karim Felli	-	-	0,00%
Madame Marie Noëlle Brisson	-	-	0,00%
Monsieur Noomane Fehri	-	-	0,00%
Madame Fadoua Boudiba	-	-	0,00%
<b>Directeur Général</b>			
Monsieur Mohamed ZMANDAR	-	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>848 532</b>	<b>84 853 200</b>	<b>88,34%</b>

### 2.4.4 Nombre d'actionnaires

Au 31/03/2024, le capital d'«ENDA Tamweel » est réparti entre 11 actionnaires :

- 6 personnes morales
- 5 personnes physiques

## 2.5. Présentation générale d'«ENDA inter arabe » et sa relation avec « ENDA Tamweel »

« ENDA inter arabe » a été fondée en 1990 en Tunisie par Mme Essma Ben Hamida et M. Michael Cracknell sous forme d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) membre du réseau international ENDA basé au Sénégal. Ses premières activités ont été essentiellement consacrées à des projets écologiques : aménagement du parc national d'Ichkeul, désertification...etc.

En 1993, « ENDA inter arabe » a lancé dans la banlieue de Tunis un programme de développement économique et social intégré (formation et insertion professionnelle des jeunes déscolarisés, sensibilisation des femmes en matière de santé...) financé par l'Union Européenne et la Coopération Espagnole.

En 1995, « ENDA inter arabe » a introduit un volet microcrédit dans la plus grande agglomération populaire de la capitale. Les microcrédits ont été accordés moyennant la signature par le bénéficiaire d'un contrat de prêt, des lettres de change représentant les mensualités à rembourser.

En 2000, elle a décidé de se consacrer à l'appui des micro-entrepreneurs, essentiellement à travers des services financiers (notamment le microcrédit) et des services non financiers (formation, appui à la commercialisation, conseils...).

En 2003, « ENDA inter arabe » a atteint le seuil de couverture de ses charges par ses produits d'exploitation à l'issue de la 8<sup>ème</sup> année d'introduction de l'activité microcrédit grâce à l'application des bonnes pratiques de la microfinance, mondialement reconnues.

En mai 2005, « ENDA inter arabe » a obtenu du ministère des finances l'autorisation d'octroi de microcrédits dans le cadre de la loi n°99-67 du 15/07/1999 relative aux microcrédits accordés par les associations. Grâce à cette autorisation, « ENDA inter arabe » a obtenu le statut de résident lui permettant de se refinancer auprès des banques tunisiennes et d'accélérer son développement.

Depuis sa création, « ENDA inter arabe » a enregistré une expansion remarquable pour se classer parmi les Institutions de Microfinance (IMF) les plus importantes dans la région MENA.

« ENDA inter arabe » est membre fondateur du réseau de la microfinance dans les pays arabes (Sanabel) dont la présidence du Conseil d'administration a été assurée par Mme Essma Ben Hamida entre décembre 2005 et mai 2008. « ENDA inter arabe » est également membre du réseau Microfinance Network (MFN) ainsi que le réseau Women's World Banking (WWB) basé à New York et de l'African Microfinance Transparency (AMT).

Ayant été accréditée par l'ACM en date du 07/07/2014 comme institution de microfinance, « ENDA inter arabe » a été appelée, dans le cadre d'un processus de "Filialisation", à créer une société anonyme de microfinance pour se conformer à la nouvelle réglementation régissant le secteur de la microfinance, en l'occurrence, le décret-loi n° 2011-117 du 05/11/2011, portant organisation de l'activité des IMF et ses textes subséquents et d'application, notamment l'Arrêté du ministre des finances du 22/01/2013, relatif aux procédures d'octroi des agréments aux institutions de microfinance et leur évolution institutionnelle.

Dans ce cadre, « ENDA inter arabe » a créé en 2014 la société anonyme « ENDA Tamweel » dotée d'un capital initial de 3 millions de dinars et dont l'objet social porte exclusivement sur l'octroi de microcrédits.

Suivant décision du ministre des finances du 31/12/2015, « ENDA Tamweel » a obtenu son agrément en tant que société anonyme de microfinance, entrant en vigueur à compter du 01/01/2016, date officielle du démarrage effectif de l'activité d'«ENDA Tamweel » comme institution de microfinance constituée sous forme de société anonyme <sup>(8)</sup>.

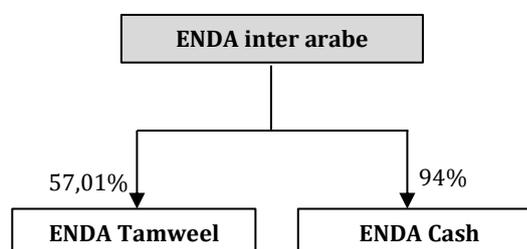
A partir de cette date, « ENDA Tamweel » s'est subrogée à « ENDA inter arabe » dans l'activité de microfinance conformément aux exigences de la nouvelle réglementation du secteur. Les actifs et passifs liés à l'activité de microfinance de l'ONG ont été transférés de droit à la filiale conformément à la convention de filialisation signée entre les deux parties en date du 29/06/2016.

Aujourd'hui, « ENDA inter arabe » travaille en symbiose avec « ENDA Tamweel ». La forte synergie développée entre les deux institutions et la complémentarité de leurs activités permet d'apporter une solution globale aux micro-entrepreneurs en répondant la fois à leurs besoins financiers et techniques et ce, en mettant en œuvre des programmes de développement humain et entrepreneurial au profit des clients de la société anonyme.

---

<sup>(8)</sup> Suivant l'Arrêté du ministre des finances du 22/01/2013, le retrait d'agrément de l'institution de microfinance ayant filialisé son activité prend effet à la date de l'agrément octroyé par le ministre des finances à « ENDA Tamweel » dans le cadre de l'opération de filialisation, soit le 01/01/2016.

En 2022, « ENDA inter arabe » a obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie pour créer son établissement de paiement « ENDA Cash », une société anonyme dotée d'un capital social de 10 000 000 DT. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche déployée par le groupe pour promouvoir davantage ses services de proximité et mieux servir ses clients, notamment ceux exclus du système financier conventionnel.



## 2.6. Description sommaire du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022

Le groupe « ENDA Tamweel » est constitué de deux sociétés dont la société mère « ENDA Tamweel » et sa filiale « ENDA Tech » qu'elle détient à hauteur de 99,99%.

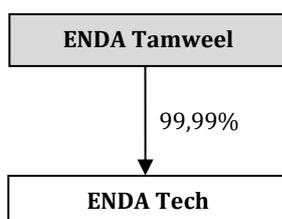
Filiale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ENDA Tech SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

### 2.6.1 Présentation générale des sociétés du groupe « ENDA Tamweel »

- « ENDA Tamweel » est une société anonyme de droit tunisien, créée en 2014 et régie par le décret-loi n°2011-117 du 05/11/2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance. Le capital de la société s'élève au 31/12/2022 à 96 053 600 DT divisé en 960 536 actions d'une valeur nominale de 100 DT détenu à hauteur de 57,01% par « ENDA inter arabe ». La société a pour objet :
  - ✓ L'octroi de microcrédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n°2011-117 du 05/11/2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24/07/2014, et des textes subséquents pris pour son application.
  - ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de microcrédits.
- « ENDA Tech » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31/12/2022 à 5 000 000 DT divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 DT. La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société « ENDA Tamweel » détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société « ENDA Tech », soit un pourcentage de contrôle de 99,998%.

## 2.6.2 Schéma financier du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022



## 2.6.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022

	ENDA Tamweel	ENDA Tech
ENDA Tamweel		99,99%

## 2.6.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du groupe « ENDA Tamweel » entre le 31/12/2022 et la date de l'élaboration du document de référence

Néant

## 2.6.5 Chiffres clés des sociétés du groupe « ENDA Tamweel » au 31/12/2022

En DT

	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passifs	Charges financières nettes	Dividendes distribués au titre de 2021
<b>ENDA Tamweel</b>	314 669 666	295 524 986	84 897 599	62 453 340	806 913 980	83 344 631	18 098 299
<b>ENDA Tech</b>	5 933 454	4 510 948	231 261	178 453	1 776 014	325	-

## 2.6.6 Les engagements financiers du groupe au 31/12/2022

En DT

	Emprunts bancaires et ressources spéciales	Emprunts obligataires	Leasing	Billets de trésorerie	Concours bancaires	Total emprunts	Intérêts courus et non échus	Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	Total Dettes rattachées	Total emprunts et dettes rattachées
<b>ENDA Tamweel</b>	581 691 915	102 000 000	-	24 750 000	15 973	<b>708 457 888</b>	23 354 252	1 556 787	<b>24 911 039</b>	<b>733 368 927</b>
<b>ENDA Tech</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	581 691 915	102 000 000	-	24 750 000	15 973	<b>708 457 888</b>	23 354 252	1 556 787	<b>24 911 039</b>	<b>733 368 927</b>

### 2.6.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

« ENDA Tech », l'unique filiale d'« ENDA Tamweel », n'a jusqu'à présent procédé à aucune levée de dettes.

De son côté et afin de répondre aux besoins de financement pour accompagner la croissance de son activité, « ENDA Tamweel » recourt à des émissions d'emprunts obligataires privés, aux financements bancaires locaux et internationaux. Elle peut également émettre des billets de trésorerie.

## 2.7. Relations de la société « ENDA Tamweel » avec les sociétés du groupe au 31/12/2022

### 2.7.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

- **Prêts octroyés** : Néant
- **Crédits reçus** : Néant

### 2.7.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

- **Créances commerciales** : Néant
- **Dettes commerciales** : Néant

### 2.7.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Néant

### 2.7.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société « ENDA Tamweel » et distribués par les sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021

- **Dividendes** : Néant
- **Jetons de présence** : Néant

### 2.7.5 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société « ENDA Tamweel » et distribués par les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022

- **Dividendes** :

Société	Montant en DT
ENDA Tech	500 000

- **Jetons de présence** : Néant

### 2.7.6 Dividendes distribués par « ENDA Tamweel » aux sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021

Néant

### 2.7.7 Dividendes distribués par « ENDA Tamweel » aux sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022

Néant

### 2.7.8 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Néant

### 2.7.9 Chiffre d'affaires réalisé par « ENDA Tamweel » avec les sociétés du groupe

Néant

## 2.7.10 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Néant

### 2.7.11 Les prestations de services reçues et données

- **Prestations reçues** : la société « **ENDA Tamweel** » a conclu le 01/03/2018 une convention de prestation de services avec « **ENDA Tech** » qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé le 31/12/2018 et qui se détaille comme suit :
  - ✓ La mise à disposition d'«**ENDA Tamweel** » par « **ENDA Tech** » de la licence T24 ;
  - ✓ Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
  - ✓ Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences « **ENDA Tamweel** » ;
  - ✓ L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 23/05/2019.

Durant les exercices précédents, le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du progiciel T24 était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle de toutes les composantes du progiciel majorée de 30% ainsi que le coût annuel de la maintenance.

Suite à une consultation fiscale, matérialisée dans le rapport établi par « **ENDA Tamweel** », la nouvelle proposition tarifaire se réfère au fait que, « **ENDA Tech** » ne peut pas facturer au coût les frais de maintenance, car de ce fait l'administration fiscale peut qualifier l'opération comme un acte anormal de gestion et la taxer en conséquence, d'où la révision de tarification proposée. La nouvelle tarification fera augmenter le coût de la redevance de 30%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 22/04/2022.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « **ENDA Tamweel** » au titre de 2022 s'élève à 4 544 685 DT.

- **Prestations données** : Néant

### 2.7.12 Contrats de location

Néant

### 2.7.13 Contrats de gestion

Néant

## 2.8 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 autres que les sociétés du groupe

### 2.8.1 Informations sur les engagements

Néant

### 2.8.2 Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

- **Prêts octroyés** : Néant
- **Crédits reçus** :
  - La société « **ENDA Tamweel** » a conclu le 21/06/2019 une convention de prêt avec la **Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement SA (BIO)** pour un montant de 8 000 000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de TMM + 7,31% l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts payés en 2022
25 916 800	8 638 933	4 839 183

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16/01/2019.

- La société « **ENDA Tamweel** » a émis en 2020 un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30 000 000 DT sur une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes de 11% et 11,5%. La société d'assurances « **Maghreb Vie** » a souscrit à cet emprunt à hauteur de 2 000 000 DT sur 7 ans dont 2 années de grâce au taux de 11,5%. Cette émission a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 20/10/2020.

### 2.8.3 Dividendes encaissés par « ENDA Tamweel » en 2022 au titre de l'exercice 2021 des parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

### 2.8.4 Dividendes encaissés par « ENDA Tamweel » en 2023 au titre de l'exercice 2022 des parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

## 2.8.5 Dividendes décaissés par « ENDA Tamweel » en 2022 au titre de l'exercice 2021 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe

*En DT*

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Dividendes*
ENDA inter arabe	547 590	10 317 622
BIO	96 053	1 809 819
PROPARCO	96 053	1 809 819
SANAD Fund for MSME	92 360	1 740 236
Assurances Maghreb	48 026	904 900
Madame Essma Ben Hamida	16 472	310 363
Monsieur Slaheddine Ladjimi	1	19
Monsieur Slah Kooli	1	19
Madame Selma Cherif	1	19
Monsieur Michael Philip Cracknell	1	19
Madame Marie-Noelle Brisson	-	-
Monsieur Noomane Fehri	-	-
Monsieur Karim Felli	-	-
Monsieur Mohamed Zmandar	-	-
<b>Total</b>	<b>896 558</b>	<b>16 892 834</b>

\*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires arrêtée par « ENDA Tamweel » à la date du 16/08/2022.

## 2.8.6 Dividendes décaissés par « ENDA Tamweel » en 2023 au titre de l'exercice 2022 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe

*En DT*

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Dividendes*
ENDA inter arabe	547 590	11 129 590
BIO	96 053	1 952 246
PROPARCO	96 053	1 952 246
SANAD Fund for MSME	92 360	1 877 187
Assurances Maghreb	48 026	976 113
Madame Essma Ben Hamida	16 472	334 788
Monsieur Slaheddine Ladjimi	1	20
Monsieur Slah Kooli	1	20
Madame Selma Cherif	1	20
Monsieur Michael Philip Cracknell	1	20
Madame Marie-Noelle Brisson	-	-
Monsieur Noomane Fehri	-	-
Monsieur Karim Felli	-	-
Monsieur Mohamed Zmandar	-	-
<b>Total</b>	<b>896 558</b>	<b>18 222 252</b>

\*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires arrêtée par « ENDA Tamweel » à la date du 15/06/2023.

## 2.8.7 Les prestations de services reçues et données

### ○ Reçues :

- La société « **ENDA Tamweel** » a conclu, le 31/12/2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « **ENDA inter arabe** ».

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31/12/2021 et autorisé par le Conseil d'administration du 22/04/2022.

Le 22/04/2022, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation. Le montant inscrit parmi les charges de la société « ENDA Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 1 536 053 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 07/02/2017.

- En date du 26/05/2017, « **ENDA Tamweel** » a signé avec « **Maghreb Vie** » un contrat groupe assurance vie prévoyance pour le compte de son personnel. La charge constatée au titre dudit contrat, en toutes taxes comprises, s'élève au 31/12/2022 à 1 272 246,559 DT.
- En partenariat avec Maghreb Vie, « ENDA Tamweel » met à la disposition de sa clientèle une assurance vie permettant de (1) couvrir l'assuré durant la durée de remboursement de son crédit et (2) de faire bénéficier ses héritiers d'un capital en cas de décès. Les produits constatés au titre de la convention « Assurance vie prévoyance client **ENDA Tamweel** » s'élèvent au 31/12/2022 à 2 576 321 DT.

### ○ Donnés : Néant

## 2.8.8 Contrats de location

- La société « **ENDA Tamweel** » a conclu le 01/01/2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « **ENDA inter arabe** » pour un montant annuel du loyer fixé à 103 842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103 842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « **ENDA Tamweel** » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2022 :

	<i>En DT</i>		
	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyer salles de formation	109 034	109 034	-

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 23/02/2021.

- La société « **ENDA Tamweel** » a conclu le 01/01/2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « **ENDA inter arabe** » pour un montant annuel du loyer fixé à 69 228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 69 228 DT.

En DT

	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyer Centre d'appel	72 689	72 689	-

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 23/02/2021.

- La société « **ENDA Tamweel** » a conclu le 01/01/2016, une convention de location de siège situé à Cité El Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec « **ENDA inter arabe** » pour un montant annuel du loyer fixé à 650 000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767 000 DT. Le 23/02/2021 le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1 456 556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « **ENDA Tamweel** » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2022 :

En DT

	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyer siège	1 605 855	1 605 855	-

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 07/02/2018.

Le 17/08/2022, la société « **ENDA Tamweel** » a payé un complément de cautionnement suite à la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 DT.

### 2.8.9 Transfert de ressources

- En date du 30/09/2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de « **WWB Capital Partners LP** » au profit d'Assurances « **Maghreb Vie S.A** » a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'«ENDA Tamweel » à « Maghreb Vie » a été réalisée conformément aux statuts d'«ENDA Tamweel ».
- En date du 02/02/2024, les fonds « **Triodos Microfinance Fund** » et « **Triodos Fair Share Fund** » ont cédé la totalité de leurs actions, soit 48 026 actions représentant 5% du capital de la société « ENDA Tamweel » à l'actionnaire « **Maghreb Vie SA** » qui détient désormais 10% du capital d'«ENDA Tamweel ».

## 2.8.10 Obligations et engagements d'«ENDA Tamweel » envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le Directeur Général, Monsieur Mohamed Zmandar a été nommé par le Conseil d'administration réuni le 18/09/2019 pour une durée de trois ans.

Une majoration du salaire a été effectuée à partir de janvier 2022, le salaire mensuel brut s'élève à 29 917,856 DT (soit 17 000 DT net).

Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration réuni le 20/09/2022 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération est détaillée comme suit :

- Une majoration du salaire a été effectuée à partir du mois d'octobre 2022 suite au renouvellement de son mandat. Le salaire mensuel brut s'élève à 42 396,749 DT (soit 19 000 DT net) ;
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction des critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et des KPIs validés par le Conseil d'administration ;
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la caisse d'allocation vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
  - ✓ Une voiture de la marque audi Q3 (puissance :9 chevaux) ;
  - ✓ Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
  - ✓ Un forfait téléphonique et internet de 200 dinars par mois.

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 15/11/2022.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 23/06/2022 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 24/06/2022.
- Les obligations et les engagements de la société « ENDA Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2022, se présentent comme suit (en dinars) :

En DT

En dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération brute	370 034		68 428		437 500	500 000
Charges liées au salaire	130 090					
Avantages en nature	8 400					
Bonus (y compris les charges patronales)	124 455	124 455				
<b>Total</b>	<b>632 979</b>	<b>124 455</b>	<b>68 428</b>		<b>437 500</b>	<b>500 000</b>

- Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance internationale vie dont la charge relative à l'exercice 2022 est de l'ordre de 23 386 DT.

## 2.9 Dividendes

	<i>En DT</i>		
	2022	2021	2020
Capital	96 053 600	96 053 600	96 053 600
Nombre d'actions	960 536	960 536	960 536
Nominal	100	100	100
Montant global des dividendes	19 522 584	18 098 299	13 999 812
Dividende par action	20,325	18,842	14,575
Dividende en % du nominal	20,32%	18,84%	14,57%
Date de mise en paiement	15/06/2023	16/08/2022	15/07/2021

## 2.10 Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la société « ENDA Tamweel » ne sont négociées ni sur le marché local ni à l'étranger.

## 2.11 Notation de la société

En date du **11/10/2023**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à la société « ENDA Tamweel » de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable et a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

L'agence affirme que la notation d'«ENDA Tamweel » reflète son bon positionnement dans un marché porteur ainsi que la reconnaissance de sa marque. « ENDA Tamweel » est le plus grand prêteur dans le secteur de la microfinance en Tunisie avec 57% de part de marché en termes d'encours à fin 2022.

La notation attribuée par Fitch Ratings reflète également la solidité de la rentabilité de l'institution de microfinance, sa bonne santé financière ainsi que la qualité raisonnable, quoique affaiblie, de ses actifs.

Fitch Ratings juge qu'«ENDA Tamweel » bénéficie d'un bon accès au financement local et international grâce au soutien des Institution Financières de Développement (IFD) qui reconnaissent son rôle dans la promotion de l'inclusion financière.

La note nationale "F3" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "BBB" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

## DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

## Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la société et son évolution

### 3.1. Présentation générale du secteur d'activité

#### 3.1.1 Vue d'ensemble sur le marché mondial de la microfinance

A la suite des expériences pionnières de la Grameen Bank au Bangladesh dans les années 70 et de la Banco Sol en Bolivie dans les années 80, la microfinance s'est étendue à travers le monde pour couvrir à fin 2022, 173 millions de personnes pour un encours de crédits de 182,7 milliards de dollars<sup>9</sup>. Ce développement a été fortement encouragé et soutenu par les organisations internationales et les agences de coopération multi- et bilatérales. Les Etats se sont engagés à soutenir les Institutions de Microfinance (IMF) et à faciliter leur insertion dans les circuits financiers classiques.

Après plus de quarante ans de structuration et d'institutionnalisation, la microfinance est aujourd'hui présentée comme l'un des outils privilégiés de la lutte contre la pauvreté par l'inclusion financière des acteurs les plus vulnérables. Malgré cet engouement quasi généralisé, il existe encore dans le monde 1,4 milliards d'adultes<sup>10</sup> sans aucun accès à une institution financière.

Après le ralentissement observé en 2020 en raison de la crise sanitaire, l'activité des IMF à l'échelle mondiale s'est rétablie progressivement à partir de 2021, en réalisant une croissance médiane du portefeuille de prêts bruts par IMF de 13,7% en 2022 contre 9,6% en 2021 et 2% en 2020.

Le secteur mondial de la microfinance a également renoué avec la croissance en termes de nombre d'emprunteurs passant de 156 millions en 2021 à 173 millions en 2022, marquant une évolution moyenne<sup>11</sup> de 5% en 2022, se rapprochant du niveau de croissance moyen observé en 2021 et avant la pandémie (entre 3,9% et 10,3%).

En termes de composition démographique, les femmes continuent d'être une cible privilégiée dans le secteur de la microfinance au niveau mondial, représentant 56,9% des emprunteurs en 2022.

Parallèlement à la reprise de l'activité, le secteur a affiché une amélioration significative de la qualité du portefeuille à partir de 2021. Après avoir atteint le niveau de 6,3% en 2020, le portefeuille médian à risque supérieur à 30 jours (PAR 30) a baissé significativement pour se situer à 4,3% en 2021 et à 4,6% en 2022.

Le rendement du portefeuille a oscillé entre 16,8% et 21,5% durant les trois dernières années, marquant une baisse par rapport au niveau pré-pandémique (23,3% en 2019). Le coût du risque a enregistré une hausse marginale, passant de 1% en 2021 à 1,4% en 2022.

En termes de zones géographiques, l'Asie du Sud et du Sud-Est est au premier rang, tant en termes d'encours que de nombre d'emprunteurs, avec respectivement 37% et 70,6% des parts de marché. La région présente, néanmoins, une taille moyenne des prêts inférieure à la moyenne mondiale.

---

(<sup>9</sup>) Source : Baromètre de la finance à impact 2023 (Convergences)

(<sup>10</sup>) Source : Rapport Global Findex 2021

(<sup>11</sup>) Il s'agit de la moyenne des taux de croissance du nombre d'emprunteurs par IMF à l'échelle mondiale

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le portefeuille à risque PAR 30 s'est situé à 4,6% en 2022 contre 4,3% une année auparavant.

L'Amérique latine et les Caraïbes représentent le deuxième marché en termes de taille, concentrant de leur côté 29,9% de l'encours et 18,6% des emprunteurs.

La région a connu une amélioration de la qualité du portefeuille en 2022 avec un PAR 30 de 3,8%, un taux inférieur à la médiane mondiale.

En Afrique subsaharienne, les IMF représentent respectivement 5% et 6,4% du marché mondial en 2022 en termes d'encours et de nombre d'emprunteurs. Contrairement aux autres régions, les IMF d'Afrique ont une qualité de portefeuille inférieure en termes de PAR 30 qui s'est élevé à 6,5% en 2022.

L'Europe et l'Asie centrale représentent 14,5% et 2,5% de la part de marché mondiale en termes d'encours et de nombre d'emprunteurs. La région a le PAR 30 le plus bas, soit 2,1% en 2022.

La région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord représente la plus petite part avec 0,4% de l'encours mondial et 1,9% du nombre global d'emprunteurs. La rentabilité reste supérieure à la médiane mondiale, avec un rendement du portefeuille de 31,3% en 2022.

### **3.1.2 Le secteur de la microfinance en Tunisie**

La promotion du secteur de la microfinance constitue un levier pour l'inclusion financière et sociale à l'heure où la Tunisie aborde une nouvelle étape de son développement et dans laquelle les questions d'emploi et de développement régional sont primordiales.

C'est dans ce cadre que le Ministère tunisien des finances a publié en 2011 la « Vision Concertée » visant à mettre en place une « microfinance socialement responsable et pérenne qui, à travers l'accès pour le plus grand nombre de personnes à des services financiers de qualité, contribue à la lutte contre l'exclusion financière, au développement harmonieux des régions et à la consolidation du tissu économique ».

#### **3.1.2.1 Historique et dates clés**

L'histoire de la microfinance en Tunisie remonte aux années 60 avec la création des Caisses Locales du Crédit Mutuel et la mise en place de programmes de développement financés par des organismes internationaux : « Fonds International du Développement Agricole » (FIDA) et « Programme Alimentaire Mondial » (PAM).

En 1973, l'Etat a mis en place le « Programme Régional de Développement » (PRD) ayant pour but d'aider à la création d'emploi et à l'amélioration des conditions de vie.

En 1979, certaines ONG de développement (APPEL, FTDC, SAVE THE CHILDREN, ASAD, ATLAS, FONDATION LE KEF, UTSS) ont commencé à inclure dans leurs projets de développement une composante de microcrédit et à faire usage de cette dénomination.

Au début des années 80, l'Etat a lancé des initiatives visant l'insertion économique de la population urbaine, à savoir le « Programme de Développement Urbain Intégré » (PDUI) et le « Fonds de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers » (FONAPRAM).

En 1995, l'Organisation Non Gouvernementale « ENDA inter arabe » a lancé les microcrédits. En l'absence d'une réglementation spécifique, l'ONG a démarré ses services avec l'accord des autorités locales, dans les banlieues d'Ettadhamen, de Mnihla et de Douar Hicher. Pendant plusieurs années, « ENDA inter arabe » a été le seul organisme à opérer.

Le secteur a accueilli un deuxième acteur majeur en 1997 avec la création de la « Banque Tunisienne de Solidarité » (BTS – banque publique) dont la mission est le financement des micro-entreprises créées par les entrepreneurs diplômés et qualifiés à hauteur de 90% de leur investissement.

En 1999, la première loi sur le microcrédit, la loi n°99-67 a été adoptée, créant le statut d'association de microcrédit (AMC). Depuis, plusieurs réformes et modifications ont été adoptées et ce n'est qu'en 2011 qu'une stratégie nationale de développement du secteur de la microfinance a été adoptée et qu'une restructuration globale du dispositif en place de microcrédit a été opérée.

Cette restructuration matérialisée par la promulgation du décret-loi n°2011-117 et des arrêtés et décrets d'application ultérieurs a concerné tous les niveaux du secteur, depuis le renforcement et l'évolution institutionnelle des acteurs, la construction d'une infrastructure de marché, jusqu'au cadre réglementaire.

Cette nouvelle législation sur la microfinance a été promulguée en vue de réformer le secteur et lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le chômage et l'inégalité sociale.

Les principaux apports de cette réglementation sont :

- L'ouverture du marché à de nouveaux acteurs ;
- La possibilité donnée aux Institutions de Microfinance (IMF) de se constituer sous forme de sociétés anonymes avec un capital minimum de 3 000 000 DT ;
- La possibilité pour les IMF à exercer des opérations d'intermédiation en assurances ;
- Le relèvement du plafond du microcrédit pour les sociétés anonymes de 5 000 DT à 20 000 DT ;
- La création d'une structure de contrôle ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- La mise en place d'une centrale des risques ;
- La mise en place d'un plan de restructuration et de consolidation des Associations de microcrédit ;
- La mise en place de ratios prudentiels et de reportings réglementaires conformément aux bonnes pratiques internationales de l'industrie.

## Principales dates ayant marqué le secteur de la microfinance en Tunisie

	Création des « Caisses Locales du Crédit Mutuel »
<b>1960</b>	Mise en place de programmes de développement financés par des organismes internationaux : « <b>Fonds International du Développement Agricole - FIDA</b> » et « <b>Programme Alimentaire Mondial</b> »
<b>1973</b>	Mise en place du programme « <b>Programme Régional de Développement - PRD</b> » pour aider à la création de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie
<b>1979</b>	Intégration par certaines ONG d'une composante de microcrédit dans leurs projets de développement et démarrage de l'usage de cette dénomination
<b>Début des années 80</b>	Mise en place du « <b>Programme de Développement Urbain Intégré</b> » et création du fonds de « <b>Promotion de l'Artisanat et des petits métiers</b> »
<b>1995</b>	Lancement de l'activité microcrédit par « <b>ENDA inter arabe</b> »
<b>1997</b>	Création par l'Etat de la « <b>Banque Tunisienne de Solidarité</b> »
<b>1999</b>	Promulgation de la loi organique n°99-67 relative aux microcrédits accordés par les associations Fixation du montant maximum du microcrédit à 1.000 DT et plafonnement du taux d'intérêt à 5% <sup>(12)</sup>
<b>2009</b>	Relèvement du plafond de microcrédit à 5.000 DT <sup>(13)</sup>
<b>2010</b>	Déplafonnement du taux d'intérêt mis à part les microcrédits alloués sur refinancement de la Banque Tunisienne de Solidarité
<b>2011</b>	Approbation de la « Vision concertée pour le secteur de la Microfinance en Tunisie » et promulgation du décret-loi n°2011-117 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance Relèvement du plafond de microcrédit à 20.000 DT pour les institutions de microfinance sociétés anonymes
<b>2012</b>	Création de l' <b>Autorité de Contrôle de la Micro finance (ACM)</b>
<b>2013</b>	Adhésion de l'ACM au réseau mondial « <b>Alliance pour l'inclusion Financière</b> »
<b>2014</b>	Agrément du Ministère des Finances sur avis de l'ACM de la première société anonyme de microfinance
<b>2017</b>	Fixation par arrêté du Ministre des Finances des normes de gouvernance des institutions de microfinance
<b>2018</b>	Relèvement des montants maximums des microcrédits accordés par les institutions de microfinance à 40.000 DT pour les sociétés anonymes et 10.000 DT pour les associations

<sup>(12)</sup> Le plafond du montant des microcrédits et des taux d'intérêt a été fixé par arrêté du Ministre des Finances du 24/08/1999.

<sup>(13)</sup> Ce plafond a été fixé par arrêté du Ministre des Finances du 16/12/2009.

### 3.1.2.2 Infrastructure du marché tunisien

#### ❖ Autorité de contrôle de la Microfinance (ACM)

Créée dans le cadre du décret-loi n°2011-117 du 5/11/2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, l'ACM est une autorité indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ce qui garantit sa neutralité et lui confère les prérogatives d'une autorité publique lui permettant d'assurer son rôle de superviseur du secteur de la microfinance. Elle est composée d'un Conseil d'administration et d'une direction générale.

L'ACM est chargée selon l'article 43 du décret-loi de :

- Instruire les dossiers d'agrément des institutions de microfinance et d'émettre un avis à leurs propos ;
- Informer les institutions de microfinance des décisions d'autorisation prises par le ministère des Finances ;
- Contrôler sur pièces et sur place les institutions de micro finance, leurs unions et les associations qui ont procédé à la filialisation de leur activité ;
- Désigner un administrateur provisoire pour l'institution de micro finance selon des conditions fixées par arrêté du ministre des Finances ;
- Prononcer des sanctions administratives, à l'exception du retrait d'agrément, en cas de violation des dispositions de la réglementation ;
- Prononcer des pénalités, en cas de non-respect des dispositions de la réglementation, payables au profit du trésor public ;
- Proposer, avec justification, au ministre des Finances, le retrait d'agrément des institutions de micro finance et de leurs unions ;
- Mettre en place un système de centralisation des risques du secteur et de les communiquer aux institutions de micro finance à leur demande. Elle peut à cette fin demander aux institutions de micro finance de lui fournir toutes les statistiques et informations lui permettant de suivre le développement de leurs activités. Elle peut également conclure des contrats de partenariat avec des autorités de contrôle similaires pour l'échange d'informations ;
- Emettre son avis au ministre des Finances sur la législation relative à la microfinance.

Depuis novembre 2013, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM) est membre de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), réseau international de décideurs, banques centrales, superviseurs et autorités de réglementation financière des pays développés et émergents visant à améliorer l'accès à des services financiers de qualité pour les populations à bas revenus, et qui compte aujourd'hui plus de 80 pays membres.

#### ❖ Centrale des Risques

Créée en 1977, la centrale des risques de la BCT fournit de l'information positive et négative sur les créances des entreprises formelles et des particuliers auprès des banques et sociétés de crédit-bail<sup>(14)</sup>.

---

(14) L'information est dite *positive* lorsqu'elle concerne les créances en cours et *négative* lorsqu'elle concerne les incidents de paiement (ex : crédit en retard, chèques impayés). La centrale des risques permet aux institutions financières régulées de mesurer le niveau et la qualité de l'endettement d'un client potentiel avant de lui octroyer un financement, ce qui permet à la fois d'éviter les profils trop risqués et le surendettement du client.

En 2016, la BCT et l'ACM ont mis en place une centrale des risques pour les IMF, reliée à celle de la BCT, ayant pour objectif la collecte et la diffusion des informations et la vérification de la solvabilité des bénéficiaires futurs et actuels. Les IMF ont ainsi la possibilité de réduire les problèmes de sélection adverses en réduisant l'asymétrie d'information, de détecter les risques d'insolvabilité et de renforcer leur stabilité institutionnelle.

#### ❖ **Fonds National de Garantie**

Institué depuis 1981 en vue de garantir le dénouement de certaines catégories de prêts accordés par les établissements de crédit, le champ d'intervention du Fonds National de Garantie (FNG) a été élargi pour inclure les microcrédits accordés par les associations et ce à partir de l'année 2000. Le FNG est alimenté par 1% du montant de chaque microcrédit octroyé par les Associations de Microcrédits (AMC), dont il aurait dû couvrir les prêts en retard à hauteur de 90%. Il n'a jamais été actionné pour diverses raisons, notamment les procédures judiciaires, requises mais trop coûteuses par rapport au montant du prêt.

#### ❖ **L'Association Professionnelle Tunisienne des Institutions de Microfinance**

Le décret-loi n° 2011-117 (article 54) a rendu obligatoire l'adhésion à une association professionnelle, dont le périmètre est limité à la représentation du secteur et à son fonctionnement de manière éthique.

Créée en 2019, L'Association Professionnelle Tunisienne des Institutions de Microfinance a pour objectif notamment :

- La représentation de l'intérêt commun des institutions de microfinance auprès des autorités publiques ;
- L'étude et l'émission d'avis relatif à toute affaire d'intérêt commun ayant trait à la profession et la formulation de recommandations à cet effet ;
- L'élaboration d'un code de déontologie contraignant pour tous ses membres et veille à sa bonne application.

#### ❖ **Observatoire de l'Inclusion Financière**

Conformément à la vision concertée, une mission de cadrage pour la création d'un observatoire a eu lieu en décembre 2012. Elle confirme la nécessité d'améliorer la qualité de l'information disponible sur l'inclusion financière, tant au niveau de l'offre que de la demande. L'observatoire est créé par loi n°2016-35 du 25/04/2016 portant fixation du statut de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Le décret gouvernemental n°2017-1259 du 17/11/2017 a fixé la composition et les règles de son organisation et de son fonctionnement ainsi que la liste des institutions et administrations concernées par son intervention.

### **3.1.2.3 Offre de services de microcrédit en Tunisie**

Le cadre réglementaire autorise les Institutions de Microfinance (IMF) à offrir des services de microcrédit pour financer les activités génératrices de revenus et les améliorations des conditions de vie, ainsi que des services de formation ou d'accompagnement.

Les IMF peuvent également conclure des contrats de micro-assurance au nom et pour le compte des sociétés d'assurance en vertu de la convention cadre conclue entre l'Association Professionnelle des Entreprises d'Assurance et l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance.

Selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 13/04/2018, modifiant et complétant l'arrêté du 18/01/2012, relatif à la fixation du montant maximum du micro-crédit et des conditions de son octroi par les institutions de microfinance, les conditions d'octroi de microcrédits se présentent comme suit :

Conditions d'octroi des microcrédits	Association	Société Anonyme
Microcrédit activités Génératrices de Revenus (Plafond)	10 000 DT	40 000 DT
Microcrédit Amélioration conditions de vie (Plafond)	2 000 DT	6 000 DT
Durée Maximale	5 ans	7 ans
Plafond pour les crédits refinancés par des ressources publiques mobilisées dans le cadre de conventions conclues avec la BTS*	5% + commission 2,5%	

\* Cette condition a été prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 18/01/2012, relatif à la fixation du montant maximum du micro-crédit et des conditions de son octroi par les institutions de micro finance.

La réglementation de 2011 et l'institutionnalisation du secteur de la microfinance a ouvert la voie à de nouveaux acteurs sur le marché. Au total, huit sociétés ont été agréées par l'ACM depuis 2014, dont 7 sous forme de sociétés anonymes et 1 sous forme associative <sup>(15)</sup>:

### **Institutions de microfinance Société Anonyme (IMF-SA) :**

#### **1. Taysir Microfinance**

Fondée par l'homme d'affaires Tarek Cherif, « Taysir Microfinance » est la première institution de microfinance agréée par l'ACM en mars 2014. L'institution a été reprise en octobre 2018 par le groupe Horchani suite à une augmentation de capital réservée. Taysir dispose actuellement de 25 agences.

#### **2. Baobab Tunisie**

L'institution de microfinance « Baobab Tunisie », anciennement Microcred, a obtenu son agrément en octobre 2014.

Aux côtés de l'Amen Bank et du Groupe Bayahi, « Baobab Tunisie » est contrôlée à hauteur de 80% par la Société Agricole El Hadayek appartenant à M. Slim Ben Ayed suite au rachat en 2022 des parts détenues auparavant par la société française Baobab SAS, MAC SA et M. Hassen Zargouni.

L'institution a développé une gamme de produits qui s'adresse principalement aux micro-entrepreneurs. Elle compte aujourd'hui plus de 20 000 clients et un réseau de 20 agences.

#### **3. Advans Tunisie**

« Advans Tunisie » est une institution de microfinance contrôlée par Advans SA, SANAD, Amen Bank et INAAM. Elle a obtenu son agrément en janvier 2015. A ce jour, Advans Tunisie compte plus de 25 000 clients répartis sur 19 agences.

(15) Selon le baromètre de la microfinance (n° 25 décembre 2023), le secteur compte 288 Association de Microcrédit (AMC) agréées dans le cadre de la loi n°99-67 du 15/07/1999 relative aux microcrédits accordés par les associations. Hormis l'association ASAD Tamweel, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5/11/2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24/07/2014.

#### 4. DAAM CFE (anciennement CFE)

Née d'un partenariat entre le groupe AfricInvest et DID (Développement International Desjardins), un groupe financier canadien spécialiste depuis 40 ans dans les services financiers aux populations défavorisées, CFE a obtenu son agrément en avril 2015. Elle dispose actuellement de 18 agences.

#### 5. « ENDA Tamweel »

« ENDA Tamweel » a obtenu son agrément le 1er janvier 2016. Issue d'une opération de filialisation, « ENDA Tamweel » s'est substituée à « ENDA inter arabe » dans l'activité de microcrédit et a bénéficié de l'intégralité du fonds de commerce de l'organisation mère (actifs, réseau, portefeuille de clients, créanciers...).

Avec un réseau de 108 agences, plus de 448 000 clients actifs et un encours de crédit de plus de 1 160 MDT au 30/06/2023, « ENDA Tamweel » est considérée la plus importante institution de microfinance en Tunisie.

#### 6. Zitouna Tamkeen

Filiale de la banque Zitouna, « Zitouna Tamkeen » est une institution de microfinance agréée depuis mai 2016. La société se distingue par son offre de microcrédits islamiques. Elle compte actuellement 19 agences.

#### 7. El Amel microfinance

Créée à l'initiative de M. Abdelwahab Nachi, ancien Président Directeur Général de la STB, avec le soutien d'investisseurs et de partenaires tunisiens, El Amel est la dernière institution de microfinance agréée par l'ACM en janvier 2019.

El Amel Microfinance, spécialisée dans le financement des micro-projets établis depuis au moins six mois, compte à ce jour 7 agences.

### **Association de microcrédit (AMC) :**

#### 1. ASAD Tamweel

Créée en 1988, ASAD est une « Association de Soutien à l'Auto-Développement » qui a pour objectif d'améliorer le revenu des populations pauvres par des actions intégrées de sensibilisation et de formation. L'activité de microcrédit a été filialisée dans une association de microcrédit réglementée « ASAD Tamweel » et agréée par l'ACM depuis Août 2015. L'association intervient principalement dans les régions de Zaghuan, Bizerte et Kairouan.

### **3.1.2.4 Chiffres clés du secteur des IMF-SA**

Depuis le démarrage de l'activité de la première IMF-SA agréée en 2014, la taille du secteur a progressé vigoureusement (+26,6% par an jusqu'à décembre 2023) sous l'effet combiné de (i) l'entrée sur le marché de nouvelles IMF-SA agréées, (ii) l'accroissement du réseau d'agences permettant une meilleure couverture territoriale et (iii) l'abondance de la demande des microcrédits.

Sur la période 2020-2023, l'encours de crédits n'a cessé de croître (+13,4% par an) atteignant 1 910,8 MDT au 31/12/2023. Le secteur a attiré 575 342 emprunteurs actifs à la même date.

	2020	2021	2022	2023*	TCAM <sub>20-22</sub>	Variation 2022-2023
Encours de crédits (en MDT)	1 310,1	1 463,2	1 616,3	1 910,8	<b>11,1%</b>	<b>18,2%</b>
Nombre de clients actifs	447 250	480 616	512 212	575 342	<b>7,0%</b>	<b>12,3%</b>

Source ACM

\*Source données 2023 : qualité du portefeuille des IMF SA au 31/12/2023, ACM

Sur la même période, la production des IMF SA a évolué en deux phases :

- Entre 2020 et 2022, les décaissements du secteur ont crû au taux de 12,7% par an sous l'effet combiné de l'augmentation du ticket moyen (+2,6% par an) et du nombre de micro-crédits octroyés (+9,8% par an). Il est à rappeler qu'en 2020, l'activité des IMF-SA s'est arrêtée pendant le confinement général donnant lieu à une baisse du nombre de microcrédits et à une stagnation de la production. La reprise a été progressive en 2021 et en 2022 au fur et à mesure que les conditions économiques des emprunteurs se sont améliorées.
- Une forte reprise a été constatée en 2023 par rapport à la même période de 2022 tel que montré par l'augmentation des décaissements de 21,5%, résultant de l'évolution du ticket moyen de 8,1% conjuguée à une accélération de la croissance des microcrédits octroyés (+12,5%).

	2020	2021	2022	2023*	TCAM <sub>20-22</sub>	Variation 2022-2023
Décaissements (en MDT)	1 301,6	1 584,8	1 651,8	2 007,7	<b>12,7%</b>	<b>21,5%</b>
Décaissements en nombre	358 751	424 110	432 254	486 103	<b>9,8%</b>	<b>12,5%</b>
Microcrédit moyen (DT)	3 628	3 737	3 822	4 130	<b>2,6%</b>	<b>8,1%</b>

Source ACM

\*Source données 2023 : qualité du portefeuille des IMF SA au 31/12/2023, ACM

Le portefeuille des IMF-SA a été globalement sain jusqu'à 2019. A partir de 2020, la crise sanitaire n'a pas épargné le secteur de la microfinance, touchant notamment les micro-entrepreneurs et les classes sociales défavorisées et affectant leur capacité de remboursement. En conséquence, la qualité du portefeuille des IMF-SA s'est détériorée avec un portefeuille à risque supérieur à 30 jours (PAR 30) passant de 1,97% en 2020 à 3,33% en 2022 avant de baisser à 2,51% à fin 2023.

	2020	2021	2022	2023*
PAR 30	1,97%	2,87%	3,33%	2,51%

Source ACM

\*Source données 2023 : qualité du portefeuille des IMF SA au 31/12/2023, ACM

## 3.2. Présentation générale de la société « ENDA Tamweel » et de son activité

### 3.2.1 Création par opération de filialisation et de transfert

« ENDA Tamweel » est une société anonyme de microfinance créée en 2014 avec un capital social de 3 millions de dinars dans le cadre de la filialisation par l'organisation « ENDA inter arabe » de ses activités de microcrédit conformément à l'article 26 du décret-loi n° 2011-117 du 5/11/2011.

Elle a pour objet exclusif l'octroi de microcrédits comme stipulé au niveau de l'article 6 du même décret-loi.

L'opération de filialisation a consisté à réaliser le transfert de l'activité, soit les actifs et les passifs transférables par la conclusion d'une convention de cession signée entre les deux parties. Les éléments d'actifs et de passifs qui ont été transférés à la date de l'opération ont été audités par un cabinet indépendant. Ce rapport d'audit a servi de base pour déterminer la valeur des actifs et des passifs à transférer.

La valeur de la participation résultant de l'opération de filialisation a été comptabilisée chez « ENDA inter arabe » en tant que " Créance " et chez la filiale « ENDA Tamweel » en tant que " Dette " et ce respectivement par le débit et le crédit du Compte Courant Actionnaire.

La conversion de la créance d'« ENDA inter arabe » en capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'« ENDA Tamweel » du 16/12/2016.

L'association « ENDA inter arabe » est l'actionnaire majoritaire de la société anonyme « ENDA Tamweel » et le garant de sa mission sociale. Elle est chargée d'offrir aux clients de la société « ENDA Tamweel » une large gamme de services de formation, d'éducation financière, d'appui au développement commercial et d'accompagnement traduit sous forme d'une convention de prestation de services.

L'association travaille en symbiose avec la société anonyme. Elle s'engage à mettre en œuvre des programmes de développement humain et entrepreneurial au profit des clients de sa filiale et à sensibiliser ses clients au respect de l'environnement. Les services offerts par l'association – qui ont des impacts sur le comportement des clients de la société anonyme, sur l'amélioration du recouvrement des créances ainsi qu'un impact social - sont facturés à la société.

### 3.2.2 Actionnariat d'« ENDA Tamweel »

Fondée initialement par l'association « ENDA inter arabe », « ENDA Tamweel » a réussi à mobiliser des investisseurs institutionnels tunisiens et étrangers de renommée internationale :

« ENDA inter arabe »



Fondateur d'« ENDA Tamweel » et actionnaire de référence. Pionnier dans le secteur de la microfinance en Tunisie, ENDA ia a pour mission de contribuer à l'autonomisation financière des populations marginalisées.

BIO :



Organisme gouvernemental belge qui a pour mission de favoriser la mise en place d'un secteur privé fort dans les pays en développement et émergents.

**PROPARCO :** 

Filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé, participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen Orient.

**SANAD Fund for MSME** 

Le Fonds SANAD pour les MPME est un fonds d'investissement luxembourgeois qui fournit des prêts et des financements en fonds propres à des institutions partenaires qui les proposent ensuite aux MPME (micro, petites et moyennes entreprises) et ainsi participent à leur croissance.

**SIDI** 

Entreprise solidaire d'utilité sociale d'origine française, SIDI a pour mission de contribuer à la promotion d'une économie plus inclusive dans les pays du Sud et de l'Est.

**Triodos Fair Share Fund & Triodos Microfinance Fund** 

Triodos Investment Management est un investisseur néerlandais à impact, actif à l'échelle mondiale, investissant dans les organisations qui bénéficient aux populations et à l'environnement. À travers ses fonds, il considère l'investissement d'impact comme un moteur de la transition vers un monde plus inclusif et durable.

Il est à préciser qu'en date du 02/02/2024, les deux fonds Triodos ont cédé la totalité de leurs actions dans le capital d'«ENDA Tamweel » au profit de la société Assurances Maghreb Vie SA.

**Maghreb Vie** 

Maghreb Vie, société d'assurance vie et capitalisation, est un acteur de référence du secteur des assurances en Tunisie. Il s'agit d'une filiale du groupe privé tunisien UFI Group opérant dans les secteurs financier, industriel, touristique, immobilier et implanté au Maghreb et en Europe.

### 3.2.3 Produits et services d'«ENDA Tamweel »

#### ❖ Offre de microcrédits

L'offre de prêts proposée par « ENDA Tamweel » se décline en deux principales familles :

- Activités Génératrices de Revenus (AGR) : il s'agit d'activités menées par des personnes vulnérables dans les quartiers populaires de zones urbaines, périurbaines et rurales ou d'activités plus matures, formalisées ou en voie de formalisation ;
- Amélioration des conditions de vie : il s'agit de produits spécifiques destinés au confort et à l'amélioration des conditions de vie des clients d'«ENDA Tamweel ». Considérés comme des produits de fidélisation, ils sont octroyés aux clients existants d'«ENDA Tamweel » ayant un bon historique de paiement.

Au sein de chaque famille, les produits sont différenciés en fonction du caractère agricole ou non agricole de l'activité et du stade de maturité (démarrage ou développement).

	Produit	Présentation	Montant	Durée maximale
<b>Packs Agricoles</b>				
	Mawsem	Financement des activités agricoles tenues par les petits exploitants	Jusqu'à 5 000 DT	24 mois
	Mazraâti	Financement/développement de Très Petites Entreprises agricoles ou des Micro-Entreprises agricoles	6 000 DT à 20 000 DT	36 mois
	Mostathmer Filahi	Financement/développement de projets d'agriculture à fort potentiel de développement	21 000 DT à 40 000 DT	En fonction du projet
	Bahar	Financement des petits et moyens pêcheurs disposant de moyens de pêche élémentaires	Jusqu'à 40 000 DT	36 mois
<b>Packs Non Agricoles</b>				
	Mawalni	Financement d'activités non agricoles existantes exercées dans un local dédié	Jusqu'à 5 000 DT	24 mois
	Mouassassaty	Financement des Très Petites Entreprises non agricoles ou les Micro-entreprises à fort potentiel de développement	6 000 DT à 20 000 DT	36 mois
	Mostathmer	Financement dédié aux entrepreneurs, commerçants, producteurs sous forme de Très Petite, Petite ou Moyenne Entreprise désirant aménager leurs locaux, développer leurs activités ou renouveler leurs matériels	21 000 DT à 40 000 DT	36 mois
<b>Packs Création</b>				
	Bidaya	Accompagnement de jeunes entrepreneurs pour la création et le développement de projets	Jusqu'à 40 000 DT	36 mois
<b>Pack Environnement</b>				
	Eco-prêt	Financement des activités liées à la protection de l'environnement (notamment le recyclage de déchets)	Jusqu'à 40 000 DT	
	Eco-chams	Financement des micro-entrepreneurs agricoles pour l'acquisition et l'installation de systèmes d'irrigation et de pompage solaire	Jusqu'à 40 000 DT	24 mois

Pack Fidélisation				
	Darna	Financement des dépenses liées à l'amélioration de conditions d'habitat des micro-entrepreneurs clients de Enda et propriétaires de leurs logements	Jusqu'à 6 000 DT	12 mois
	Taalim	Financement des dépenses liées à l'éducation et la scolarisation des enfants à charge des micro-entrepreneurs clients de Enda.	Jusqu'à 3 000 DT	12 mois
	Forsa	Financement de dépenses imprévues liées à des opportunités sur le marché.	Jusqu'à 5 000 DT	12 mois

### ❖ Services digitaux

« ENDA Tamweel » a lancé plusieurs initiatives basées sur les technologies de l'information et de la communication dans le but d'optimiser son service client.

Afin de gagner en proximité, notamment avec les habitants des zones isolées, « ENDA Tamweel » s'est engagée dans la voie du paiement mobile : désormais, il est possible de demander un crédit ou de le rembourser sans devoir se déplacer, ce qui représente un gain de temps, d'argent et de confort. Aujourd'hui, « ENDA Tamweel » propose à ses clients les solutions suivantes :

- ✓ **Application mobile** : l'application mobile d'« ENDA Tamweel » permet à tous les clients de gérer leurs comptes à distance, d'être notifiés de la date de leurs remboursements et de suivre leurs échéances en cours. Elle permet en outre de déposer sa demande de crédit en ligne et de la suivre en temps réel, de consulter le réseau des agences, de connaître tous les services proposés et de suivre toutes les actualités de l'institution.
- ✓ **Carte Mobitamweel** : « ENDA Tamweel » a lancé depuis février 2017 et en partenariat avec la Poste Tunisienne, la carte Mobitamweel. Il s'agit d'une carte prépayées mise à la disposition de tous les clients et qui leur permet de percevoir leur crédit directement sur cette carte sans avoir à se déplacer. Elle leur permet également de procéder au remboursement de leurs échéances ainsi que d'autres services (retrait d'argent, paiement électronique, transfert d'argent...).
- ✓ **Le crédit 100% digital** : En s'appuyant sur des processus automatisés et personnalisés, « ENDA Tamweel » a proposé à ses clients une expérience de souscription 100% digitale et extrêmement rapide. En cinq minutes ceux-ci peuvent renseigner leurs besoins et leur profil puis voir leur demande validée en temps réel.
- ✓ **Le wallet de l'établissement de paiement ENDA TAO** : le compte de paiement mobile/ le wallet ENDA TAO permet à son porteur d'effectuer plusieurs opérations de paiement de façon instantanée et sécurisée. Les clients d'« ENDA Tamweel » ayant un wallet ENDA TAO peuvent rembourser leur prêt directement depuis l'application de paiement sans avoir à se déplacer à l'agence.
- ✓ **Le remboursement chez un agent de proximité ENDA TAO** : Les clients n'ayant pas de comptes ENDA TAO peuvent recourir aux services de l'agent de paiement agréé le plus proche de chez eux et ce dernier effectue l'opération de paiement à leur place.

### 3.2.4 Politique de tarification et de fixation des taux

La politique de tarification d'« ENDA Tamweel » est définie selon une stratégie qui permet d'aligner ses objectifs social et financier :

- **Une dimension sociale** dont l'objectif est de permettre aux populations à faibles revenus – souvent exclus des institutions financières conventionnelles – l'accès aux services financiers et notamment au crédit afin de créer ou de renforcer une activité génératrice de revenus.
- **Une dimension financière** dont l'objectif est d'assurer l'autonomie et la viabilité de l'institution et de lui garantir un niveau de rentabilité permettant de maintenir son offre à la population cible.

A cet effet, le taux d'intérêt appliqué par « ENDA Tamweel » est déterminé de telle sorte que les revenus de microcrédit couvrent :

- ✓ Les coûts de la gestion (administration, loyers, déplacements...)
- ✓ Les coûts récurrents de fonctionnement (en particulier les frais de personnel)
- ✓ Le coût du risque (notamment le non-remboursement)
- ✓ L'inflation
- ✓ Le coût des ressources (service de la dette)

### 3.2.5 Réseau d'agences

A fin décembre 2023, « ENDA Tamweel » dispose de 109 agences réparties sur tout le territoire tunisien. Pour compléter son maillage territorial, « ENDA Tamweel » dispose de 5 guichets mobiles actifs dans les zones les plus enclavées des gouvernorats de Jendouba, Mahdia, Gabès, Kébili et Sfax. Le guichet mobile est un canal de distribution similaire à l'agence et fournissant les mêmes prestations.

### 3.2.6 Responsabilité envers les Clients

Bien avant d'obtenir la certification « Smart Campaign » en 2020, « ENDA Tamweel » avait mis en place un certain nombre d'initiatives et de bonnes pratiques dans le but de respecter les normes internationales en matière de protection des clients.

Ci-dessous les principales activités et procédures de travail appliquées par « ENDA Tamweel » et qui s'alignent avec les sept principes de protection des clients :

1. **Conception et distribution de produits appropriés** : « ENDA Tamweel » veille à identifier et comprendre les différents besoins de ses clients cibles et leur propose des produits, des services et des canaux de distribution adéquats et avantageux. « ENDA Tamweel » a notamment mis en place un ensemble de services financiers mobiles afin de favoriser la proximité, un coût réduit des services et une communication simple avec ses clients éloignés dans les zones rurales.
2. **Eviter le surendettement du client** : « ENDA Tamweel » a mis en place les mesures nécessaires pour s'assurer que les clients aient une capacité d'emprunt, sans risque de surendettement, durant toutes les phases du processus de crédit.

3. **Transparence** : Les gestionnaires de portefeuille sont tenus de fournir des renseignements à la fois clairs, suffisants et en temps opportun d'une façon qui permette aux clients une bonne compréhension des coûts réels qu'ils paient sur les prêts et de prendre une décision en connaissance de cause (la tarification, les conditions et les modalités des produits ainsi que les conditions et termes des crédits).
4. **Une tarification responsable** : Depuis le lancement de son activité de microcrédit, « ENDA Tamweel » s'est engagée à offrir une tarification abordable pour ses clients tout en restant une institution viable.  
Dans ce cadre, « ENDA Tamweel » a procédé à la révision à la baisse de ses tarifications en vue de procurer plus de marge aux entrepreneurs rudement éprouvés par la crise sanitaire en 2021 et la conjoncture économique difficile en 2022.
5. **Traitement respectueux et équitable des clients** : Les agents de crédits d'« ENDA Tamweel » traitent les clients de manière équitable et respectueuse en ne pratiquant aucune discrimination.
6. **Confidentialité des informations sur les clients** : Les membres du personnel doivent respecter une obligation de confidentialité concernant les clients et les informations qui sont reçues dans l'exercice de leur fonction conformément aux règles, procédures et lignes directrices en la matière.
7. **Gestion des réclamations des clients** : « ENDA Tamweel » dispose d'un service clients et d'un numéro de téléphone gratuit permettant de recevoir les réclamations et toutes sortes de requêtes émanant des clients. Le service client s'engage à traiter ses réclamations avec impartialité et objectivité.

### 3.2.7 Certifications

« ENDA Tamweel » a obtenu les prix suivants :

2020		Smart Campaign	Certification « Smart campaign » décernée deux fois (2015 et 2020) par l'organisme SMART COMPAGN pour le respect des principes de la protection : « ENDA Tamweel » est la première institution de microfinance tunisienne et de la région Moyen Orient et Afrique du Nord à obtenir cette distinction.
2020		AML 30000	Décerné en 2020, « AML 30000 » est le standard international dédié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : « ENDA Tamweel » est la première institution de microfinance en Afrique et dans le monde Arabe à être certifiée AML 30000.
2021		MSI 20000	Attribué par le leader européen des métiers de la certification DEKRA, MSI 20000 est le standard international attestant de la solidité et de la performance financière des entreprises : « ENDA Tamweel » est la première institution de microfinance en Tunisie et dans le monde Arabe à recevoir la certification MSI 20000.
2022		Service client de l'année	Décerné pendant trois années consécutives (2020, 2021, 2022) à « ENDA Tamweel » pour l'excellence de la qualité de ses prestations.

### 3.2.8 Description de l'activité au 31/12/2022

#### 3.2.8.1 Situation d'«ENDA Tamweel» par rapport au secteur de la Microfinance au 31/12/2022

Au 31/12/2022 et par rapport à la même période en 2021, « ENDA Tamweel » a maintenu sa position de leader incontesté du secteur de la microfinance en Tunisie.

Sa part de marché s'est établie à 87,5% en termes de nombre de clients actifs et à 67,9% en termes d'encours brut de crédits.

	Ensemble du secteur*			ENDA Tamweel			Part de marché d'ENDA Tamweel		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Nombre de clients actifs	512 212	480 616	447 250	448 280	426 107	399 216	87,5%	88,7%	89,3%
Encours brut de crédits (mDT)	1 616 312	1 463 216	1 310 089	1 097 273	1 051 808	938 649	67,9%	71,9%	71,6%
Décassements (mDT)	1 651 821	1 584 757	1 301 633	1 103 836	1 155 034	961 384	66,8%	72,9%	73,9%

\*Source : Baromètres de la microfinance n° 22, données des IMF SA

#### 3.2.8.2 Evolution de l'encours de crédits

« ENDA Tamweel » a enregistré une hausse de 4,3% de son encours brut de crédits, passant de 1 051 808 mDT au 31/12/2021 à 1 097 273 mDT au 31/12/2022.

##### ❖ Répartition de l'encours brut de crédits par secteur d'activité :

En milliers de DT

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022-2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture & Elevage	318 147	29%	310 749	30%	277 284	30%	2,4%
Artisanat	26 255	2%	25 168	2%	24 176	3%	4,3%
Commerce	330 954	30%	324 342	31%	292 985	31%	2,0%
Services	178 045	16%	169 971	16%	154 607	16%	4,8%
Production	87 238	8%	84 075	8%	76 123	8%	3,8%
Amélioration des conditions de vie	156 635	14%	137 504	13%	113 474	12%	13,9%
<b>Total</b>	<b>1 097 273</b>	<b>100%</b>	<b>1 051 808</b>	<b>100%</b>	<b>938 649</b>	<b>100%</b>	<b>4,3%</b>

##### ❖ Répartition de l'encours brut de crédits par type de projet :

En milliers de DT

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022-2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Création de projets	32 647	3%	38 466	4%	40 855	4%	(15%)
Extension de projets	907 991	83%	875 838	83%	784 320	84%	4%
Amélioration des conditions de vie	156 635	14%	137 504	13%	113 474	12%	14%
<b>Total</b>	<b>1 097 273</b>	<b>100%</b>	<b>1 051 808</b>	<b>100%</b>	<b>938 649</b>	<b>100%</b>	<b>4,3%</b>

### 3.2.8.3 Evolution des décaissements

A fin 2022, les décaissements ont enregistré une régression de 4,4% par rapport à leur niveau de 2021 s'établissant à 1 103 836 mDT. Cette régression a été principalement engendrée par la baisse du montant du prêt moyen de 3 141 DT à fin 2021 à 3 032 DT à fin 2022.

#### ❖ Répartition des décaissements par secteur d'activité :

*En milliers de DT*

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022- 2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture & Elevage	314 136	28%	338 748	29%	286 240	30%	(6,9%)
Artisanat	28 185	3%	28 646	2%	25 371	3%	(1,6%)
Commerce	324 485	29%	355 859	31%	300 663	31%	(8,8%)
Services	154 275	14%	165 888	14%	142 916	15%	(7,0%)
Production	87 850	8%	93 147	8%	78 544	8%	(5,7%)
Amélioration des conditions de vie	194 905	18%	172 746	15%	127 703	13%	12,0%
<b>Total</b>	<b>1 103 836</b>	<b>100%</b>	<b>1 155 034</b>	<b>100%</b>	<b>961 437</b>	<b>100%</b>	<b>(4,4%)</b>

#### ❖ Répartition des décaissements par type de projet :

*En milliers de DT*

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022- 2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Création de projets	17 726	2%	29 316	3%	29 749	3%	(39,5%)
Extension de projets	891 205	81%	952 972	83%	803 985	84%	(6,5%)
Amélioration des conditions de vie	194 905	18%	172 746	15%	127 703	13%	12,8%
<b>Total</b>	<b>1 103 836</b>	<b>100%</b>	<b>1 155 034</b>	<b>100%</b>	<b>961 437</b>	<b>100%</b>	<b>-4,4%</b>

### 3.2.8.4 Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance se sont élevés à 295 525 mDT au 31/12/2022, en progression de 5,0% par rapport à l'année 2021 grâce à l'augmentation de l'encours des crédits.

Il est à noter qu'à partir de l'année 2022, et suite à un changement lié au système d'information, les revenus qui étaient auparavant constatés en commissions seront progressivement intégrés au niveau des intérêts.

*En milliers de DT*

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2022-2021
Intérêts sur microcrédits	257 972	169 849	157 073	51,9%
Frais de dossier	10 995	11 139	8 263	(1,3%)
Commissions sur microcrédits	22 570	94 610	72 361	(76,1%)
Gains sur portefeuille de placements	3 989	5 823	3 467	(31,5%)
<b>Produits d'exploitation des activités de microfinance</b>	<b>295 525</b>	<b>281 421</b>	<b>241 164</b>	<b>5,0%</b>

### 3.2.8.5 Charges d'exploitation des activités de microfinance

Au 31/12/2022, les charges d'exploitation des activités de microfinance se sont élevées à 85 072 mDT en baisse de 3,2% par rapport au 31/12/2021.

*En milliers de DT*

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2022-2021
Intérêts encourus et charges assimilées	83 345	86 216	79 135	(3,3%)
Commissions encourues	1 727	1 687	2 294	2,4%
Perte sur portefeuille Titre de placement à CT	-	-	-	-
<b>Charges d'exploitation des activités de microfinance</b>	<b>85 072</b>	<b>87 903</b>	<b>81 429</b>	<b>(3,2%)</b>

### 3.2.8.6 Produit net des activités de microfinance

*En milliers de DT*

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2022-2021
Produits d'exploitation des activités de microfinance	295 525	281 421	241 164	5,0%
Charges d'exploitation des activités de microfinance	85 072	87 903	81 429	(3,2%)
<b>Produit net des activités de microfinance</b>	<b>210 453</b>	<b>193 518</b>	<b>159 735</b>	<b>8,8%</b>

### 3.2.8.7 Evolution des engagements de la société au cours des trois derniers exercices

Les répercussions de la conjoncture économique morose, durant l'année 2022, se sont fait sentir par les clients d'« ENDA Tamweel ». Le taux de portefeuille à risque PAR30 a atteint 3,98% contre 2,88% à la clôture de l'exercice 2021.

*En milliers de DT*

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Créances saines (classes 0) (a) *</b>	<b>1 050 446</b>	<b>1 018 709</b>	<b>920 889</b>
Créances ordinaires	1 027 656	997 297	902 892
Créances rééchelonnées	14 173	18 915	9 468
Créances réaménagées	8 617	2 497	8 529
<b>Créances douteuses et litigieuses (b) *</b>	<b>46 828</b>	<b>33 099</b>	<b>17 761</b>
Classe 1* : Impayés 1 à 30 jours	3 202	2 792	3 827
Classe 2 : Impayés 31 à 60 jours	2 029	1 514	2 452
Classe 3 : Impayés 61 à 90 jours	2 321	1 533	2 288
Classe 4 : Impayés 91 à 120 jours	1 869	1 906	2 310
Classe 5 : Impayés au-delà de 120 jours	37 407	25 355	6 884
<b>Total Créances brutes (c) = (a+b)</b>	<b>1 097 273</b>	<b>1 051 808</b>	<b>938 649</b>
<b>Créances classées 30j (classes 2, 3, 4, 5) (d)</b>	<b>43 625</b>	<b>30 308</b>	<b>13 933</b>
<b>Provisions (e)</b>	<b>68 697</b>	<b>54 076</b>	<b>33 551</b>
<b>Taux PAR30j (d/c)</b>	<b>3,98%</b>	<b>2,88%</b>	<b>1,48%</b>
<b>Taux couverture PAR30j (e/d)</b>	<b>157,47%</b>	<b>178,42%</b>	<b>240,80%</b>

\* y compris les créances restructurées qui ont été réparties par classe de risque

### 3.2.9 Description de l'activité au 30/06/2023

#### 3.2.9.1 Situation d'«ENDA Tamweel» par rapport au secteur de la Microfinance au 30/06/2023

Au 30/06/2023 et par rapport à la même période en 2022, la part de marché d'«ENDA Tamweel» en termes d'encours de crédits et de décaissements s'est établie à respectivement 66,2% et 64,7%.

	Ensemble du secteur*			ENDA Tamweel			Part de marché d'ENDA Tamweel		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Nombre de clients actifs	532 810	500 071	512 212	462 726	441 253	448 280	86,8%	88,2%	87,5%
Encours brut de crédit (mDT)	1 757 983	1 556 897	1 616 312	1 163 642	1 093 176	1 097 273	66,2%	70,2%	67,9%
Décaissements (mDT)	935 469	799 094	1 651 821	605 464	546 302	1 103 836	64,7%	68,4%	66,8%

\* Source : Baromètres de la microfinance n° 24, données des IMF SA

#### 3.2.9.2 Evolution de l'encours de crédit

« ENDA Tamweel » a enregistré une hausse de son encours brut de crédits qui s'est élevé à 1 163 642 mDT au 30/06/2023 contre 1 093 176 mDT au 30/06/2022, soit une hausse de 6,4% sur la période.

##### ❖ Répartition de l'encours brut de crédits par secteur d'activité :

En milliers de DT

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation S2 2023-S2 2022
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture & Elevage	337 730	29%	325 248	30%	318 147	29%	3,8%
Artisanat	27 653	2%	26 398	2%	26 255	2%	4,8%
Commerce	354 213	30%	338 515	31%	330 954	30%	4,6%
Services	194 208	17%	179 907	16%	178 045	16%	7,9%
Production	94 963	8%	89 360	8%	87 238	8%	6,3%
Amélioration des conditions de vie	154 875	13%	133 748	12%	156 635	14%	15,8%
<b>Total</b>	<b>1 163 642</b>	<b>100%</b>	<b>1 093 176</b>	<b>100%</b>	<b>1 097 273</b>	<b>100%</b>	<b>6,4%</b>

##### ❖ Répartition de l'encours brut de crédits par type de projet :

En milliers de DT

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation S2 2023-S2 2022
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Création de projets	32 651	3%	36 477	3%	32 647	3%	(10,5%)
Extension de projets	976 115	84%	922 951	84%	907 991	83%	5,8%
Amélioration des conditions de vie	154 875	13%	133 748	12%	156 635	14%	15,8%
<b>Total</b>	<b>1 163 642</b>	<b>100%</b>	<b>1 093 176</b>	<b>100%</b>	<b>1 097 273</b>	<b>100%</b>	<b>6,4%</b>

### 3.2.9.3 Evolution des décaissements

Le montant des décaissements au 30/06/2023 s'est élevé à 605 464 mDT contre 546 302 mDT au 30/06/2022, soit une croissance de 10,8%.

#### ❖ Répartition des décaissements par secteur d'activité :

En milliers de DT

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation S2 2023-S2 2022
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture & Elevage	162 909	27%	152 983	28%	314 136	28%	6,5%
Artisanat	15 334	3%	14 449	3%	28 185	3%	6,1%
Commerce	186 122	31%	170 920	31%	324 485	29%	8,9%
Services	92 711	15%	80 937	15%	154 275	14%	14,5%
Production	51 588	9%	46 949	9%	87 850	8%	9,9%
Amélioration des conditions de vie	96 800	16%	80 064	15%	194 905	18%	20,9%
<b>Total</b>	<b>605 464</b>	<b>100%</b>	<b>546 302</b>	<b>100%</b>	<b>1 103 836</b>	<b>100%</b>	<b>10,8%</b>

#### ❖ Répartition des décaissements par secteur type de projet :

En milliers de DT

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation S2 2023-S2 2022
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Création de projets	9 792	2%	9 794	2%	17 726	2%	0,0%
Extension de projets	498 872	82%	456 445	84%	891 205	81%	9,3%
Amélioration des conditions de vie	96 800	16%	80 064	15%	194 905	18%	20,9%
<b>Total</b>	<b>605 464</b>	<b>100%</b>	<b>546 303</b>	<b>100%</b>	<b>1 103 836</b>	<b>100%</b>	<b>10,8%</b>

### 3.2.9.4 Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance ont régressé de 5,1% passant de 149 725 mDT au 30/06/2022 à 142 142 mDT au 30/06/2023 principalement sous l'effet de la baisse de la tarification.

En milliers de DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	Variation S2 2023- S2 2022
Intérêts et revenus assimilés	130 725	127 203	257 972	2,8%
Frais de dossiers	6 009	5 442	10 995	10,4%
Commissions	4 394	15 271	22 570	(71,2%)
Gains sur portefeuille titres de placements	1 013	1 809	3 989	(44,0%)
<b>Produits d'exploitation des activités de microfinance</b>	<b>142 142</b>	<b>149 725</b>	<b>295 525</b>	<b>(5,1%)</b>

### 3.2.9.5 Charges d'exploitation des activités de microfinance

Sur le premier semestre de 2023, « ENDA Tamweel » a enregistré une hausse de ses charges d'exploitation des activités de microfinance de 5,6%, passant de 42 161 mDT au 30/06/2022 à 44 515 mDT au 30/06/2023.

	<i>En milliers de DT</i>			
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	Variation S2 2023-S2 2022
Intérêts encourus et charges assimilées	43 559	41 259	83 345	5,6%
Commissions encourues	957	902	1 727	6,1%
Perte sur portefeuille Titre de placement à CT	-	-	-	-
<b>Charges d'exploitation des activités de microfinance</b>	<b>44 515</b>	<b>42 161</b>	<b>85 072</b>	<b>5,6%</b>

### 3.2.9.6 Produit net des activités de microfinance

	<i>En milliers de DT</i>			
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	Variation S2 2023-S2 2022
Produits d'exploitation des activités de microfinance	142 142	149 725	295 525	(5,1%)
Charges d'exploitation des activités de microfinance	44 515	42 161	85 072	5,6%
<b>Produit net des activités de microfinance</b>	<b>97 626</b>	<b>107 564</b>	<b>210 453</b>	<b>(9,2%)</b>

### 3.2.9.7 Evolution des engagements de la société sur la clientèle au 30/06/2022

« ENDA Tamweel » a vu son taux de PAR 30 s'améliorer pour s'établir à 4,64% au 30/06/2023 contre 4,80% au 30/06/2022.

	<i>En milliers de DT</i>		
Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Créances saines (classes 0) (a) *</b>	<b>1 099 363</b>	<b>1 026 415</b>	<b>1 050 446</b>
Créances ordinaires	1 077 381	1 010 815	1 027 656
Créances rééchelonnées	9 755	9 004	14 173
Créances réaménagées	12 227	6 596	8 617
<b>Créances douteuses et litigieuses (b) *</b>	<b>64 279</b>	<b>66 761</b>	<b>46 828</b>
Classe 1 : Impayés 1 à 30 jours	10 343	14 326	3 202
Classe 2 : Impayés 31 à 60 jours	3 587	6 490	2 029
Classe 3 : Impayés 61 à 90 jours	3 134	5 543	2 321
Classe 4 : Impayés 91 à 120 jours	2 334	4 150	1 869
Classe 5 : Impayés au-delà de 120 jours	44 881	36 253	37 407
<b>Total Créances brutes (c) = (a+b)</b>	<b>1 163 642</b>	<b>1 093 176</b>	<b>1 097 273</b>
<b>Créances classées 30j (classes 2, 3, 4, 5) (d)</b>	<b>53 936</b>	<b>52 435</b>	<b>43 625</b>
<b>Provisions (e)</b>	<b>80 119</b>	<b>72 408</b>	<b>68 697</b>
<b>Taux PAR30j (d/c)</b>	<b>4,64%</b>	<b>4,80%</b>	<b>3,98%</b>
<b>Taux couverture PAR30j (e/d)</b>	<b>148,54%</b>	<b>138,09%</b>	<b>157,47%</b>

\* y compris les créances restructurées qui ont été réparties par classe de risque

### 3.2.10 Indicateurs d'activité au 31/12/2023

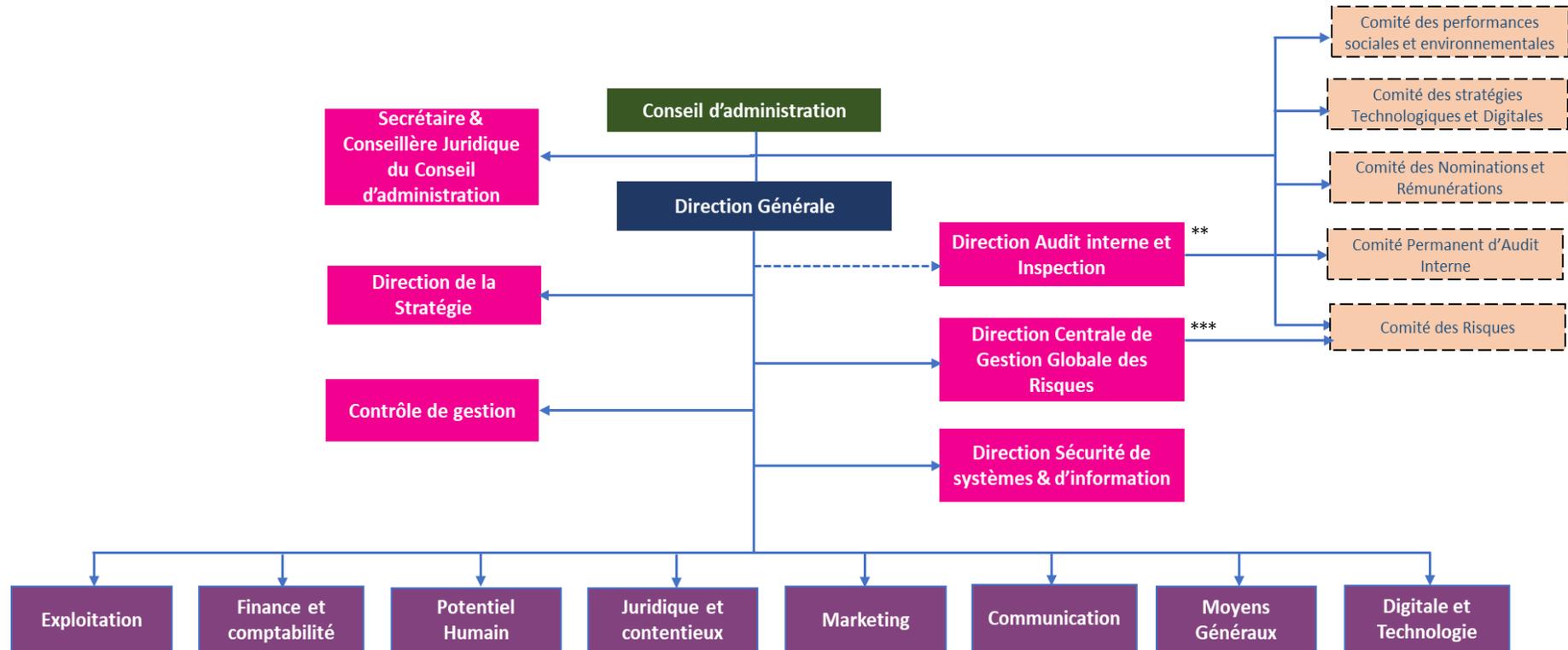
En milliers de DT

	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	Variation en %	Cumul au 31/12/2023*	Cumul au 31/12/2022	Variation en %
<b>Décaissements</b>						
<b>Répartition des décaissements par secteur</b>	<b>365 328</b>	<b>296 001</b>	<b>23,4%</b>	<b>1 307 344</b>	<b>1 103 836</b>	<b>18,4%</b>
<i>Agriculture &amp; Elevage</i>	109 408	85 739	27,6%	368 542	314 136	17,3%
<i>Artisanat</i>	9 347	7 763	20,4%	32 374	28 185	14,9%
<i>Commerce</i>	112 124	91 428	22,6%	381 871	324 485	17,7%
<i>Production</i>	31 606	24 172	30,8%	107 285	87 850	22,1%
<i>Services</i>	61 235	43 613	40,4%	197 099	154 275	27,8%
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	41 610	43 287	-3,9%	220 172	194 905	13,0%
<b>Répartition des décaissements par type de projet</b>	<b>365 328</b>	<b>296 001</b>	<b>23,4%</b>	<b>1 307 344</b>	<b>1 103 836</b>	<b>18,4%</b>
<i>Création de projet</i>	4 870	4 610	5,6%	18 347	17 726	3,5%
<i>Extension de projet</i>	318 849	248 104	28,5%	1 068 825	891 205	19,9%
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	41 610	43 287	-3,9%	220 172	194 905	13,0%
<b>Encours de crédits</b>						
<b>Répartition de l'encours par secteur</b>	<b>1 249 921</b>	<b>1 097 273</b>	<b>13,9%</b>	<b>1 249 921</b>	<b>1 097 273</b>	<b>13,9%</b>
<i>Agriculture &amp; Elevage</i>	364 872	318 147	14,7%	364 872	318 147	14,7%
<i>Artisanat</i>	29 590	26 255	12,7%	29 590	26 255	12,7%
<i>Commerce</i>	370 263	330 954	11,9%	370 263	330 954	11,9%
<i>Production</i>	102 057	87 238	17,0%	102 057	87 238	17,0%
<i>Services</i>	211 230	178 045	18,6%	211 230	178 045	18,6%
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	171 908	156 635	9,8%	171 908	156 635	9,8%
<b>Répartition de l'encours par type de projet</b>	<b>1 249 921</b>	<b>1 097 273</b>	<b>13,9%</b>	<b>1 249 921</b>	<b>1 097 273</b>	<b>13,9%</b>
<i>Création de projet</i>	29 569	32 647	-9,4%	29 569	32 647	-9,4%
<i>Extension de projet</i>	1 048 444	907 991	15,5%	1 048 444	907 991	15,5%
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	171 908	156 635	9,8%	171 908	156 635	9,8%
Total des engagements courants (classes 0 et 1)				1 214 049	1 053 648	15,2%
Total des engagements classés (classes 2, 3, 4 et 5)				35 872	43 625	-17,8%
PAR 30				2,87%	3,98%	
<b>Ressources d'Emprunts</b>				844 215	708 442	
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>				293 289	249 594	
<b>Trésorerie Nette</b>				33 359	16 639	
<b>Produits d'exploitation des activités de microfinance</b>	76 288	70 962		291 453	295 525	-1,4%
<b>Charges d'exploitation des activités de microfinance</b>	25 420	21 556		94 053	85 072	10,6%
<b>Produit net des activités de microfinance</b>	50 868	49 406		197 399	210 453	-6,2%
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	31 448	33 377		116 735	104 923	11,3%

\*Chiffres provisoires

### 3.3 Organisation

#### 3.3.1 Organigramme \*



\* Approuvé par le Conseil d'Administration du 23/02/2024

Il est à signaler que :

\*\* La structure d'audit interne au sens de l'article 25 de l'Arrêté du 26/07/2017 fixant les normes de gouvernance des institutions de microfinance est rattachée à la Direction d'Audit Interne et Inspection

\*\*\*L'organe de contrôle de conformité au sens de l'article 31 de l'Arrêté du 26/07/2017 est rattaché à la Direction Centrale de Gestion Globale des Risques

### 3.3.2 Gouvernance

La gouvernance d'«ENDA Tamweel » porte la mission sociale de l'institution et veille au respect des normes et bonnes pratiques internationales du secteur de la microfinance.

De même, la gouvernance d'«ENDA Tamweel » se conforme aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de transparence financière telles qu'édictées par l'arrêté du ministre des Finances du 26/07/2017 fixant les normes de gouvernance des institutions de microfinance et aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

Elle garantit également une gestion saine, prudente et transparente de la société permettant de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes notamment ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs et d'assurer les équilibres fondamentaux de la société : sa pérennité, son intérêt social, sa performance durable et solidité financière et sa mission sociale et ce, à travers le respect des principes suivants :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution ;
- L'indépendance des organes de contrôle ;
- La composition de son Conseil d'administration ainsi que les compétences et les diligences de ses membres ;
- La surveillance active et la gestion optimale des risques ;
- La transparence et la fiabilité des informations comptables et financières.

La mise en place effective des exigences réglementaires édictées par l'arrêté susvisé s'est manifestée par l'instauration des organes suivants au niveau d'«ENDA Tamweel » :

#### ❖ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Il détermine les orientations générales et la stratégie de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il fixe d'une manière explicite les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la société et s'assure de la qualité et de la transparence de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'administration dispose, dans le cadre de l'objet social de la société, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, la représenter, assurer son administration, faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet, prendre des engagements en son nom et développer ses activités.

Il se réunit, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre (4) fois par an ou chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil d'administration d'«ENDA Tamweel » est composé de onze (11) membres, personnes morales et physiques.

« ENDA Tamweel » s'est conformée à l'obligation de désignation d'un membre indépendant au moins au sein de son Conseil d'administration, stipulée dans l'article 7 du ministre des finances du 26/07/2017, et ce par la nomination de deux membres indépendants.

Le Conseil d'administration d'«ENDA Tamweel » se fait assister dans l'exercice de ses fonctions et l'accomplissement de son devoir de surveillance, par les cinq (05) comités suivants qu'il a institués en son sein afin d'épauler son travail :

## **1- Le Comité Permanent d'Audit Interne :**

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé de quatre membres. Il est présidé par un administrateur indépendant conformément à l'article 11 de l'Arrêté Ministériel du 26/07/2017, et se réunit au moins quatre (4) fois par an.

Ce comité est appelé principalement à :

- Veiller sur la conformité aux règles et aux textes applicables dans les limites de son domaine d'action ;
- Veiller sur la qualité du reporting financier et sur la fiabilité des organes d'audit interne et externe dans la société : le Comité vérifie que les informations financières et les états financiers reflètent exactement la situation (intermédiaire, annuelle, individuelle et consolidée) de la société et vérifie la qualité, l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières et les méthodes comptables utilisées,
- Rendre compte au Conseil d'administration de toutes les transactions financières et surtout de celles qui ne rentrent pas dans le cadre de l'activité normale de la société,
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne et d'adopter des mesures correctrices et à examiner les commentaires relatifs au contrôle interne et à la gestion des risques dans la société ;
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne, son plan de travail et son efficacité ;
- S'assurer de la mise en place d'un plan d'audit annuel couvrant toutes les activités de la société ;
- Proposer la nomination des commissaires aux comptes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs travaux ;
- Proposer/ donner son avis sur la désignation du responsable de la structure d'audit interne et des auditeurs internes ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le Conseil d'administration du 07/06/2021 sont :

1. Mme Marie Noelle Brisson (Présidente)
2. Mme Laurence May (représentante permanente de BIO)
3. M. Karim Felli
4. M. Michael Philip Cracknell

## **2- Le Comité des Risques :**

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière et de l'assister notamment dans :

- L'élaboration et la mise à jour de la stratégie de gestion des risques, la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels et l'étude des risques découlant des décisions stratégiques ;
- L'analyse de l'exposition de la société à tous les risques par rapport à la stratégie arrêtée en la matière ;
- Le contrôle du respect par l'organe de gestion de la stratégie de gestion des risques ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport aux risques auxquels est exposée la société ;
- L'approbation du plan de continuité d'activité.

Le Comité des Risques est composé de trois membres, il se réunit au moins une fois par trimestre et recommande au Conseil d'administration des mesures correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le Conseil d'administration du 07/06/2021 sont :

1. Mme Slah Kooli (Président)
2. Mme Laurence Bottin (représentante permanente de Proparco)
3. M. Khalil Geagea (représentant permanent de Sanad Fund)

Mme Semia Raggued assure le secrétariat de ce comité.

### **3- Le Comité des Nominations et Rémunérations :**

Composé de quatre membres, son rôle consiste principalement à adresser au Conseil d'administration des recommandations et propositions sur la politique de nomination, de succession et de rémunération et sur les procédures de désignation, de renouvellement et d'évaluations périodiques des dirigeants et mandataires sociaux.

Il participe, avec le Président du Conseil, aux réflexions se déroulant au sein du Conseil, sur le recrutement et la promotion de certains postes clés.

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le Conseil d'administration du 07/06/2021 sont :

1. Mme Selma Cherif (Présidente)
2. Mme Essma Ben Hamida (représentante permanente d'« ENDA inter arabe »)
3. Mme Marie Noelle Brisson
4. M. Khalil Geagea (représentant permanent de Sanad Fund)

### **4- Le Comité des Performances Sociales et Environnementales :**

En cohérence avec sa mission sociale, « ENDA Tamweel » a toujours œuvré à déployer une stratégie articulée autour du client et de la responsabilité sociale et environnementale.

Dans ce cadre, le Comité des Performances Sociales et Environnementales a pour mission d'aider le Conseil à s'assurer qu'« ENDA Tamweel » est en conformité avec les exigences réglementaires en matière de protection des clients et de traitement du personnel et aux standards universels relatifs à la protection de l'environnement, tant dans ses actions directes que dans les projets qu'elle soutient.

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le Conseil d'administration du 07/06/2021 sont :

1. Mme Laurence May (représentante permanente de BIO) (Présidente)
2. Mme Selma Cherif
3. Mme Laurence Bottin (représentante permanente de Proparco)
4. M. Michael Philip Cracknell

### **5- Le Comité des Stratégies Technologiques et Digitales :**

Le Comité des Stratégies Digitales et Technologiques assiste le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives principalement à la bonne application de la stratégie de transformation technologique et digitale d'«ENDA Tamweel », au suivi des projets qui y sont associés et à la fixation des orientations stratégiques digitales.

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le Conseil d'administration du 07/06/2021 sont :

1. Mr. Noomane Fehri (Président)
2. Mme Essma Ben Hamida (représentante permanente d'«ENDA inter arabe »)
3. M. Karim Felli

### ❖ La Direction Générale

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance, « ENDA Tamweel » a opté depuis sa constitution pour le principe de la séparation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

La Direction générale de la société est assurée par un Directeur Général qui n'a pas la qualité d'administrateur.

Le Directeur Général assure la mise en œuvre des politiques et des orientations stratégiques ainsi que du budget annuel de la société. Il a également sous sa responsabilité le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et ce, sous la supervision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration délègue au Directeur Général les attributions et pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Afin de structurer davantage le partage d'informations et le processus de prise de décisions concernant les activités de la société, la Direction Générale est assistée, dans sa mission, par un Comité interne de direction, composé de l'ensemble des membres de l'équipe de direction et dans lequel toutes les fonctions de la société sont représentées.

Ce Comité n'est pas issu du Conseil d'administration et se réunit plusieurs fois par an pour échanger sur la stratégie et les questions d'intérêt général de la société.

Les membres du Comité de direction fixent des objectifs communs fondés sur 4 dimensions stratégiques :

- Satisfaction clients,
- Engagement des collaborateurs,
- Responsabilité Sociale et Environnementale, et
- Performance financière.

### 3.3.3 Contrôle interne

Conformément à l'article 24 de l'arrêté du Ministres des Finances du 26/07/2017 fixant les normes de gouvernance des institutions de microfinance « Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des processus, procédés, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'institution de microfinance, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ses opérations avec les lois et la réglementation en vigueur. Ce système de contrôle interne comprend :

- a) Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- b) Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- c) Des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- d) Un système de documentation et d'information. »

Le système de contrôle interne d'«ENDA Tamweel », s'appuie sur la cartographie des macros-processus qui recense l'ensemble des activités de l'institution. Le contrôle interne est structuré en 3 niveaux de contrôle portant prioritairement sur les processus rattachés aux risques critiques et élevés :

- Les contrôles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux constituent le contrôle permanent ;
- Le 3<sup>ème</sup> niveau est le contrôle périodique.

En complément, les fonctions de risque s'assurent que les seuils d'alerte et limites des indicateurs sont bien respectées. La démarche d'«ENDA Tamweel » mobilise l'ensemble des collaborateurs et services de l'institution. Les acteurs en charge du pilotage du système de contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'administration représenté par le comité permanent d'audit interne et le comité des risques
- La Direction Générale
- Le département risques et conformité rattaché à la Direction Centrale de Gestion Globale des Risques
- Le département de contrôle permanent rattaché à la Direction Centrale de Gestion Globale des Risques
- Le département audit interne rattaché à la Direction Audit Interne et Inspection
- Les collaborateurs et responsables opérationnels

« ENDA Tamweel » a décidé depuis janvier 2022 de créer un département d'inspection sous la responsabilité du directeur d'audit interne. Le département Inspection mène des enquêtes indépendantes afin d'examiner toutes les alertes de fraude. Les inspecteurs planifient également des missions de contrôle ciblées afin de détecter tout incident probable de fraude. Les inspecteurs sont amenés également à effectuer des inspections sur demande du Directeur Général, du Comité Permanent d'Audit Interne ou du Conseil d'administration sur des problématiques spécifiques et confidentielles.

**Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatifs à l'exercice 2022 certaines faiblesses et insuffisances, notamment:**

- **Le dépassement de la limite sectorielle d'octroi de microfinancements ;**
- **Des incohérences au niveau de la classification des microfinancements par secteur et par activité ;**
- **La concentration de l'intervention de l'audit interne au contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau ;**
- **La faiblesse du processus de contrôle post financement des projets et absence de l'établissement systématique des fiches d'utilisation des prêts ;**
- **La défaillance au niveau du paramétrage comptable du calcul des intérêts courus et non échus ;**
- **La non-opérationnalisation informatique du dispositif d'appétence au risque ;**
- **Manquements en ce qui concerne le traitement des paiements anticipés des clients ;**
- **L'existence de dossiers de crédits incomplets ;**
- **La non radiation de de certaines créances dont les impayés remontent à une durée supérieure à 8 mois ;**
- **L'existence de prêts non assurés par ENDA ;**

### 3.3.4 Système d'information

« ENDA Tamweel » a réalisé la refonte de son système d'information en mettant en place un global Bancaire (solution T24 de TEMENOS), un projet dont la mise en place a débuté en 2017 et la migration en début de 2019, couvrant la totalité des activités de l'institution au niveau des agences ou les services centraux comme :

- La gestion des clients et des comptes ;
- Les opérations de caisse ;
- La comptabilité générale ;
- L'activité de recouvrement ;
- La gestion des cartes de paiement ;
- Le scoring crédit.

En 2022, « ENDA Tamweel » a effectué un Upgrade de la version de T24 passant de la Release R16 vers la R20 afin de bénéficier des évolutions offertes par cette nouvelle version.

Le système d'information s'est enrichi en 2022 par la solution Works, la plateforme digitale qui englobe un moteur de workflow et des interfaces mobiles afin de permettre aux gestionnaires de portefeuille d'accéder au système en utilisant leurs tablettes en toute mobilité.

Le déploiement de cette solution a été finalisé durant le premier trimestre 2024.

Outre T24 qui est au centre du système d'information, d'autres activités de l'institution utilisent des applications spécialisées dans des domaines tels que :

- CEGID pour la gestion de la paie et des ressources humaines ;
- Microsoft Business central 365 pour la gestion des immobilisations, du stock, des achats et des fournisseurs ;
- Communik CRM : Permet la gestion des appels entrants, la gestion des appels sortants, le suivi des relations contactées et la génération des scripts des discussions avec les clients ;
- SIRON AML pour le profilage, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En plus de ces systèmes, plusieurs autres applications spécifiques ont été développées en interne pour répondre aux besoins de tous les métiers de l'institution.

Par ailleurs, la transformation digitale est une composante fondamentale de la stratégie globale d'« ENDA Tamweel ». Les premières initiatives ont été lancées depuis l'année 2010 à travers des partenariats avec des acteurs locaux pour permettre aux clients de s'acquitter de leurs crédits et d'effectuer leurs remboursements avec leurs mobiles et en mettant à leur disposition des cartes électroniques co-brandées.

En 2018, « ENDA Tamweel » a élaboré sa stratégie digitale qui s'articule autour des axes suivants :

- Fondations SI : couches d'orchestration SI, solution de digitalisation des processus ;
- Proposition de valeur digitalisée : digitalisation du parcours client avec l'application mobile myENDA ;
- Parcours d'agent digitalisé : avec l'application mobile interne et l'utilisation des tablettes ;
- Analyses de données et Business Intelligence ;
- Agilité et culture d'innovation ;
- Partenariats et optimisation de réseau ;
- Utilisation de l'application mobile « Enda cash » pour collecter les remboursements des clients à travers le réseau des agents de proximité.

Outre ces projets applicatifs innovants, des projets d'infrastructure IT ont été également lancés entre 2019 et 2022 tels que :

- La construction d'un propre Data center qui répond à la croissance de l'infrastructure et systèmes IT ;
- La mise à niveau du Parc informatique et la modernisation des serveurs à travers le passage à la virtualisation ;
- Le renforcement des mécanismes et des outils de sécurité informatique.

L'interconnexion des agences est assurée par des FO MPLS protégés avec une couche VPN (Virtual Private Network) pour garantir le cryptage de données.

L'accès internet est centralisé, un système de firwalling moderne est installé au siège pour protéger les différentes composantes du système d'information.

Finalement et pour consolider les acquis cités ci-dessus, « ENDA Tamweel » a mis en place un Plan de Continuité d'activité (PCA) élaboré en respectant les normes internationales.

L'objectif de ce (PCA) est de garantir la continuité de l'activité en cas de sinistres et d'assurer le redémarrage du système informatique de l'institution sinistre dans un délai ne dépassant pas les 4 heures.

### **3.4 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur**

La politique de gestion des risques et la tolérance aux expositions de « ENDA Tamweel » découlent de sa mission et de sa vision telles que adoptées par l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration.

En cohérence avec sa mission portant sur la contribution à l'autonomisation financière des populations marginalisées à travers la promotion de l'entrepreneuriat, « ENDA Tamweel » a investi dans le développement d'une infrastructure solide et intégrale de gestion des risques, adaptée aux spécificités de son métier et émanant d'une perception prudente des différents types de risques.

Cette infrastructure inclut des processus d'identification du risque de crédit, du risque financier et du risque opérationnel, des modèles de mesure du risque, des systèmes de notation et un processus robuste de surveillance et de contrôle de ces risques.

S'alignant aux bonnes pratiques internationales, « ENDA Tamweel » a mis en place une Direction Centrale de Gestion Globale des Risques (DGGR) chargée de l'identification et la gestion des risques.

Cette Direction procède à l'examen de toute dimension de risque active ou latente et s'implique également dans les changements de processus ou de technologie et le lancement de nouveaux produits ou canaux de distribution.

La Direction Centrale de Gestion Globale des Risques assure l'identification des risques et facilite une délibération consciente entre la sévérité des risques et la contribution commerciale de l'innovation proposée.

« ENDA Tamweel », en tant qu'IMF, est confrontée aux risques suivants :

## ❖ Risque de crédit

Le risque de non-remboursement du crédit octroyé à un client constitue le principal risque auquel les institutions de microfinance sont confrontées.

Pour le suivi et la maîtrise de ce type de risque, « ENDA Tamweel » a mis en place certains outils notamment :

- Un tableau de bord pour un suivi rapproché de la qualité de portefeuille cascadié par agence, agent de crédit, produit, secteurs d'activité, etc...
- Un modèle de scoring : c'est un outil d'aide à la décision qui permet l'évaluation de risque et l'amélioration de la productivité des gestionnaires de portefeuille et vise à renforcer la culture d'aversion au risque. Dans le cadre de la mise à jour du modèle de scoring et après avoir analysé le pouvoir prédictif des données disponibles, « ENDA Tamweel » a mis en place :
  - Un modèle pour chaque groupe homogène de risque, Agricole, Non-Agricole, Amélioration de Conditions de Vie (ACV)
  - Un système de notation d'Expert pour le segment création (produit Bidaya), étant donné que la base est très limitée en termes d'observations
  - Un modèle hybride, qui combine un modèle statistique basé sur les données et une évaluation d'expert basée sur des indicateurs agricoles déduits des systèmes agraires régionaux.
- Une matrice de transition pour contrôler la probabilité de détérioration de la qualité de portefeuille de différentes classes d'impayés
- Une analyse générationnelle pour évaluer la qualité de portefeuille par génération de production
- L'accès à La Centrale des Risques pour éviter le surendettement et l'endettement croisé.

**Il est à noter que la société ne reçoit aucune garantie des clients bénéficiant des microcrédits. Toutes les garanties sont de type moral et social.**

## ❖ Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes liées à une mauvaise adéquation des procédures internes, à une défaillance humaine ou des systèmes ou encore liées à des événements externes.

« ENDA Tamweel » met en œuvre et améliore constamment ses procédures, ses outils de gestion et son infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels.

« ENDA Tamweel » respecte les exigences « Bâle 2 » en matière de gestion des risques opérationnels, et qui s'articulent autour des étapes suivantes :

- Disposer d'un outil de gestion des risques opérationnels : « la base des incidents », un outil développé en interne qui permet d'avoir un historique sur l'ensemble des sinistres encourus et de calculer la perte financière engendrée par chaque événement de risque. Les incidents encourus sont analysés et classés selon les sept catégories des risques opérationnels de Bâle 2.
- Disposer d'une cartographie des risques : afin d'assurer une meilleure visualisation des risques, notamment les risques majeurs. A travers l'évaluation des risques selon la fréquence et l'impact et l'évaluation des mesures de contrôle mises en place, des zones de risques sont identifiées sur la cartographie, et sont, par la suite, consolidées à travers des entretiens menés avec les experts de chaque domaine.

Quatre risques opérationnels peuvent être identifiés :

○ Les risques réglementaires

« ENDA Tamweel » a fait preuve de résilience en respectant jusque-là et d'une manière générale les normes réglementaires et notamment celles exigées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance. Une veille continue sur les exigences réglementaires existantes et sur les nouvelles publications des décrets lois et des notes réglementaires est en place. Un guide/ check liste réglementaire pour s'assurer de la conformité et alerter par rapport aux écarts a été élaboré.

Un Responsable de la conformité a été recruté pour veiller sur la conformité réglementaire et sensibiliser toutes les parties prenantes sur le respect des exigences et sur l'impact potentiel du risque de non-conformité.

**Par ailleurs, il est à noter que :**

- ✓ **L'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 a révélé que le Conseil d'administration de la société « ENDA Tamweel» a autorisé à posteriori des conventions soumises à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.**
- ✓ **Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge est supportée par la société, cette situation n'est pas prévue par la réglementation en vigueur.**
- ✓ **La société encourt un risque fiscal et social qui est provisionné au niveau de la rubrique « Autres passifs : provision pour risques et charges » pour respectivement 7 158 985 DT et 713 094DT au 31/12/2022.**

○ Les risques liés au potentiel humain

Grâce à son plan de continuité de l'activité mis en place et testé à plusieurs reprises, « ENDA Tamweel » est en mesure d'assurer la continuité de ses services et honorer ses engagements envers sa clientèle.

Par ailleurs, « ENDA Tamweel » a mis en place un plan de succession pour faire face à un éventuel départ dans ses équipes.

○ Les risques liés au système d'information

Depuis 2019, « ENDA Tamweel » a mis en place un nouveau système d'information, le global bancaire de Temenos le T24.

Récemment, et dans le cadre de la montée en version, « ENDA Tamweel » est passée de la version R16 à la version R 20, une version qui présente plus de stabilité mais également plus de robustesse en matière de contrôle interne.

Sur le plan sécurité des systèmes d'information, « ENDA Tamweel » a mis en place un plan de continuité informatique qui s'inscrit dans le cadre du PCA global, définissant les différentes solutions de continuité et prévention, au regard de scénarios possibles de crise et de façon proportionnée aux risques encourus.

Dans ce cadre, et afin de sensibiliser tout le personnel sur l'importance de leur rôle pendant une éventuelle crise, « ENDA Tamweel » a organisé deux simulations de crise : un crash informatique et une destruction majeure des locaux du siège. Ces deux tests ont été réalisés avec succès avec un taux de réussite de 86% grâce à l'application des procédures du PCA.

Dans cette même dynamique, « ENDA Tamweel » est en train de préparer la migration vers un site de secours cloud planifiée sur trois phases. La première phase a été testée selon un protocole de test prédéfini et le résultat a été concluant.

La mise à jour du PCA se fait périodiquement en suivant l'évolution de la structure d'« ENDA Tamweel ».

- Lutte Anti-Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LAB/FT)

« ENDA Tamweel » est dotée d'un dispositif permettant l'application des exigences légales et réglementaires en matière de lutte anti-blanchiment d'argent et financement de terrorisme. Ce dispositif s'appuie sur des procédures internes spécifiques conformes aux exigences réglementaires, des formations ciblées dispensées à l'ensemble des collaborateurs d'« ENDA Tamweel » et des outils élaborés selon une approche basée sur le risque (cartographie des risques et la matrice risque) pour la surveillance rapprochée des clients et des opérations.

Afin d'évaluer l'efficacité du pilotage et de contrôle du dispositif de la lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme, « ENDA Tamweel » a procédé à une évaluation externe selon le standard international AML 30000 qui a été couronné par une certification selon le grand audit réalisé en 2020 et une deuxième fois selon l'audit de suivi qui a été réalisé durant les années 2021, 2022 et 2023.

Afin de renforcer sa structure organisationnelle, « ENDA Tamweel » a créé l'unité Conformité indépendante au sein de la Direction Centrale de Gestion Globale des Risques afin de piloter la conformité juridique et réglementaire, la conformité déontologique et le pilotage du dispositif LAB/ FT.

#### ❖ **Risques financiers**

La société a établi une politique de gestion du risque et a fixé les limites à travers lesquelles le risque de marché est mesuré, suivi et contrôlé par le département risque financier, sous la surveillance stratégique du Comité des Risques et du Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO).

« ENDA Tamweel » a mis en œuvre un tableau de bord pour analyser et contrôler les risques financiers pour pouvoir appliquer une vigilance accrue sur les événements générateurs de risque.

Les scénarios de stress sont présentés et approuvés périodiquement par le comité de Direction selon un modèle bien défini. Le contrôle de la validité et de la cohérence de ces hypothèses est géré au niveau du comité ALCO et du comité de Direction.

Les membres du comité des risques valident les hypothèses de différents scénarii et présentent le rapport d'impact de différents scénarii au Conseil d'administration pour approbation.

Quatre risques financiers peuvent être identifiés :

- Risque de taux d'intérêt

Le refinancement de l'activité de crédit expose « ENDA Tamweel » à un risque de taux d'intérêt étant donné qu'une proportion de ses dettes est indexée à des taux variables.

L'impact de ce risque reste faible grâce à la bonne adéquation des maturités et la forte capacité de révision des tarifs.

- Risque de liquidité

« ENDA Tamweel » maintien des actifs liquides à des niveaux prudents dans le but d’assurer la disponibilité rapide des fonds, afin de pouvoir honorer ses engagements, même dans des conditions défavorables.

« ENDA Tamweel » surveille de près le ratio de solvabilité afin de se conformer pleinement aux exigences de l’ACM pour un ratio de 15%.

« ENDA Tamweel » respecte la stratégie de diversification des endettements puisqu’il n’y a pas de concentration sur un prêteur local ou étranger ni sur un bailleur unique.

« ENDA Tamweel » fait recours à différentes alternatives de refinancements telles que le prêt syndiqué et l’émission d’emprunts obligataires.

Durant les dernières années, « ENDA Tamweel » a mis en place des emprunts syndiqués à l’échelle nationale et internationale en monnaie locale et elle a émis à plusieurs reprises des emprunts obligataires privés.

- Risque de maturité

« ENDA Tamweel » n’est pas exposée à un risque de maturité. La maturité moyenne des micro-crédits au sein d’« ENDA Tamweel » est de 14 mois contre une maturité moyenne de la dette au décaissement de 60 mois. Elle refinance un encours de crédit à court terme par un endettement à moyen et long terme.

- Risque de change

« ENDA Tamweel » n’est pas exposée au risque de change puisqu’ elle n’emprunte pas en devise, l’intégralité du portefeuille de la dette est en monnaie locale.

Les financements extérieurs mis en place sont remboursables en monnaie locale sans avoir recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change.

En effet, la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d’intérêt du financement. Lors du remboursement d’une échéance, le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l’échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l’échéance. Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d’achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence est comptabilisée soit en gain ou en perte de change.

### ❖ **Déclaration sur l’appétit au risque (Risk Appetite Statement, RAS)**

Dans le but de contrôler les risques identifiés dans la cartographie des risques, « ENDA Tamweel » a défini des indicateurs clés de risques ainsi que des mesures d’atténuation qui constituent le tableau de bord de sa gestion globale des risques.

Ce dispositif permet de surveiller le bon niveau de fonctionnement des activités et permet aux responsables et décideurs d’anticiper l’apparition de situations déviantes.

La conception des indicateurs clés de risque (KRIs) pour les différents types de risque permet de définir les niveaux d’appétits au risque, les seuils d’alerte et les limites de tolérance, à travers un tableau de bord qui a été approuvé par les membres du Comité des Risques ainsi que par le Conseil d’administration.

Pour ce faire, la Direction Centrale de Gestion Globale des Risques s’est référée aux référentiels suivants :

- Les Normes prudentielles et les limites réglementaires ;
- Les « Covenants <sup>(16)</sup>» des différents bailleurs de fonds ;
- Les Objectifs stratégiques au niveau du Plan d’Affaires.

La déclaration sur l'appétit au risque décrit les principales considérations relatives à la prise de risques, à l'atténuation des risques et à la prévention des risques auxquels « ENDA Tamweel » se trouve exposée.

L'appétit au risque est mis en œuvre par le biais des politiques et procédures opérationnelles d'« ENDA Tamweel », des mesures de surveillance, du système de limites et des contrôles internes.

Par ailleurs, il permet d'aider à prendre des décisions sur les risques et à fournir des orientations en termes de montant ou niveau de risque que « ENDA Tamweel » est prête à poursuivre, retenir, accepter ou tolérer pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

### 3.5 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'institution s'apprécie notamment par rapport à l'arrêté du ministre des Finances du 23/12/2016, fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance à travers l'application des articles 4 et 5.

#### ❖ Dépendance de l'institution au 31/12/2022 :

##### Article 4 :

Cet article précise que les institutions de microfinance doivent respecter, en permanence, la condition relative au capital minimum prévu à l'article 2 du décret-loi n°2011-117 du 5/11/ 2011 soit 3 millions de dinars.

Le capital social s'élève au 31/12/2022 à 96 053 600 dinars, montant qui dépasse le minimum exigé, à savoir 3 000 000 dinars.

**Au 31/12/2022, « ENDA Tamweel » est conforme aux exigences de cette norme.**

##### Article 5

En vertu de l'article 5 de l'arrêté du ministre des Finances du 23/12/2016, les fonds propres nets de l'institution de microfinance doivent représenter en permanence au moins 15% du total des actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 10% des actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente 30,02% du total des actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés.

**Fonds propres nets = 323 266 mDT**

**Risques encourus = 1 077 014 mDT**

Le montant des fonds propres nets de base représente 28,91% du total des risques encourus pondérés.

**Fonds propres nets de base = 311 404 mDT**

**Risques encourus = 1 077 014 mDT**

**Au 31/12/2022, « ENDA Tamweel » est conforme aux exigences de cette norme.**

---

(16) Il s'agit de clauses insérées dans les contrats de financement par les bailleurs de fonds qui imposent au débiteur le respect de certains engagements spécifiques et notamment de ratios financiers. Le non-respect des objectifs fixés dans le contrat conduit le plus souvent à un remboursement anticipé.

❖ **Dépendance de l'institution au 30/06/2023 :**

Article 4

Cet article précise que les institutions de microfinance doivent respecter, en permanence, la condition relative au capital minimum prévu à l'article 2 du décret-loi n° 2011-117 du 05/11/2011, soit 3 millions de dinars.

Le montant du capital social s'élève au 30/06/2023 à 96 053 600 dinars, montant qui dépasse le minimum exigé, à savoir 3 000 000 dinars.

**Au 30/06/2022, « ENDA Tamweel » est conforme aux exigences de cette norme.**

Article 5

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du ministère des finances du 23/12/2016, les fonds propres nets de l'institution de microfinance doivent représenter en permanence au moins 15% du total des actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 10% des actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente 28,72% du total actifs pondérés suivant les quotités des risques encourus pondérés.

**Fonds propres nets = 325 545 mDT**

**Risques encourus = 1 133 527 mDT**

Le montant des fonds propres nets de base représente 27,67% du total des risques encourus pondérés.

**Fonds propres nets de base = 313 683 mDT**

**Risques encourus = 1 133 527 mDT**

**Ainsi, au 30/06/2022, « ENDA Tamweel » est conforme aux exigences de cette norme.**

### 3.6 Analyse SWOT

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Institution pionnière du secteur de la microfinance en Tunisie</li> <li>▪ Une excellente connaissance du secteur et une compréhension développée du marché</li> <li>▪ Un positionnement bien établi avec une part de marché de 68% en termes d'encours et une marque reconnue à l'échelle nationale et internationale</li> <li>▪ D'excellentes performances sociales et financières qui confirment la résilience d'«ENDA Tamweel »</li> <li>▪ Une couverture et une présence géographique étendue notamment grâce aux guichets mobiles permettant de servir les zones isolées</li> <li>▪ Un soutien solide et renouvelé des bailleurs de fonds nationaux et internationaux</li> <li>▪ Une dimension sociale très développée grâce à une relation structurée avec l'association «ENDA inter arabe » qui fournit des services d'accompagnement complémentaires</li> <li>▪ Un actionnariat institutionnalisé de renommée internationale mettant en place un fort système de gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre institutionnel bien structuré et réglementé (décret-loi de 2011, une autorité de contrôle, une centrale des risques...)</li> <li>▪ Intégration de la microfinance comme outil clé dans la stratégie économique nationale</li> <li>▪ Implication de plusieurs instances et organismes internationaux afin de promouvoir le secteur</li> <li>▪ Un agrément en tant que Société Anonyme permettant de relever le plafond des prêts, d'étendre la gamme de produits et services, d'améliorer le profil de risque de crédit et d'attirer des investisseurs et bailleurs de fonds</li> <li>▪ Transformation digitale de l'institution à travers la digitalisation du processus d'octroi des crédits et du parcours collaborateurs et l'introduction de nouveaux services mobiles et digitaux</li> </ul>
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité du portefeuille impactée par la crise du Covid-19 à l'image du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement rapide de la concurrence sur le marché</li> <li>▪ Instabilité de la conjoncture économique sources de risques d'impayés</li> </ul>

### 3.7 Litiges et arbitrages

En date du 31/03/2024, les actions en défense intentées à l'encontre de « ENDA Tamweel » sont au nombre de dix-huit (18) dont dix-sept (17) actions ont été introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement intentée par un propriétaire d'un local (agence) qui a été loué par « ENDA Tamweel ».

Le risque total encouru par « ENDA Tamweel » sur les affaires dont une estimation du risque est disponible, s'élève à 703 mDT.

### 3.8 Politique sociale et effectif

#### 3.8.1 Emploi

##### ❖ Effectif

Au 31/12/2023, l'effectif total de l'institution de microfinance « ENDA Tamweel » a atteint 1975 collaborateurs avec 50,89% de femmes et un taux d'encadrement de 94,5%.

La répartition de l'effectif d'«ENDA Tamweel » par catégorie professionnelle se présente comme suit :

Catégorie professionnelle	2020	2021	2022	2023	T1 2024
Direction	12	12	13	13	12
Cadres	1 778	1 731	1 828	1859	1892
Exécution	96	89	100	103	103
<b>Total</b>	<b>1 886</b>	<b>1 832</b>	<b>1941</b>	<b>1975</b>	<b>2007</b>

87% de l'effectif est dédié au réseau d'agences dont 66% est constitué de gestionnaires de portefeuille et gestionnaires de portefeuille spécialisé.

##### ❖ Politique d'intéressement

L'évolution de la masse salariale chez « ENDA Tamweel » est liée à des critères objectifs tels que les performances individuelles, les compétences, l'expérience et la contribution à la rentabilité de l'institution.

La moyenne de l'évolution de la masse salariale en 2023 est de l'ordre de 11%, ce qui constitue un puissant moteur de motivation et de rétention des talents.

Le personnel d'«ENDA Tamweel » est payé conformément à la convention collective cadre, la rémunération est composée d'une rémunération mensuelle et de différentes indemnités et primes institutionnelles.

L'équipe commerciale bénéficie d'une prime sur objectif trimestrielle.

Un Bonus annuel est décerné à l'ensemble du personnel en fin d'année.

##### ❖ Management de la performance

Le management des performances est un processus par lequel les managers d'«ENDA Tamweel » travaillent avec leurs Collaborateurs pour planifier, suivre, évaluer et améliorer leurs performances au travail. Dans ce cadre, « ENDA Tamweel » a instauré un système de bonification afin de reconnaître et récompenser les performances exceptionnelles, motiver les employés et renforcer un comportement positif.

### 3.8.2 Développement du potentiel humain

#### ❖ Formation

Les programmes de formation et de développement professionnel sont mis en place pour aider les collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences nécessaires pour progresser dans leurs carrières au sein de l'institution.

Durant l'année 2023, 492 actions de formation ont été organisées totalisant 676 jours de formation.

Le nombre des participants aux différents programmes de formation est de 4 601. 83% des actions ont été assurées par des formateurs internes.

#### ❖ Gestion de carrière et mobilité géographique

« ENDA Tamweel » encourage la mobilité interne en offrant aux collaborateurs la possibilité d'explorer différents postes au sein de l'institution pour acquérir de l'expérience et élargir leurs compétences.

En parallèle avec l'élaboration des plans de succession afin d'identifier et de former des employés potentiels pour des postes clés, la gestion de carrière est alignée avec la culture, les valeurs et les objectifs de l'institution, aidant ainsi les collaborateurs à trouver un sens dans leur travail et à s'engager davantage.

### 3.9 Politique d'investissement

Sur la période 2023-2027, les investissements s'élèveraient à 29 millions de dinars pour tenir compte principalement des éléments suivants :

- La mise à niveau et le renforcement du système d'information, du parc informatique et des applicatifs de sécurité informatique afin de soutenir la stratégie de digitalisation et maîtriser l'infrastructure IT de l'institution
- L'ouverture de 3 nouvelles agences par an à partir de 2024

*En milliers de DT*

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissements corporels et incorporels	2 775	4 002	5 845	7 398	9 117	<b>29 136</b>

## Chapitre 4 : Patrimoine, Situation financière, Résultats

### 4.1 Patrimoine au 31/12/2022

#### 4.1.1 Créances sur la clientèle

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 7 : Créances sur la clientèle » figurant au niveau des pages 98, 99 et 100 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

#### 4.1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 9 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 101 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

#### 4.1.3 Immobilisations financières

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 « Note 8 : Placements » figurant au niveau de la page 100 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

## 4.2 Etats financiers individuels au 31/12/2022

**Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :**

- Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte pas de mention si l'observation formulée remet ou non en cause l'opinion exprimée.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie font figurer des rubriques avec des soldes nuls pour l'exercice en cours et l'exercice précédent (2022 et 2021) et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 21 de la NC 01 norme générale.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note portant sur les règles de prise en compte des commissions ainsi que la cessation de leur constatation et ce conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance.
- Une note sur les créances à la clientèle, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur :
  - Nombre d'emplois créés par catégorie de microcrédit ;
  - Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice : montants à la clôture de l'exercice précédent, augmentations (dotations) de l'exercice, diminutions (reprises) de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice.
  - Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus.
  - Le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la société n'encourt aucun risque de quelque nature que ce soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la société n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.
  - La balance des crédits accordés impayés par âge conformément à l'annexe 5 de la norme susvisée.
- Une note conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant :
  - La ventilation des titres de placement à court terme entre titres cotés et titres non cotés ; titres émis par les organismes publics et autres titres ; titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
  - Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou valeur de remboursement) et le coût d'acquisition.

- Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement à long terme : montant à la clôture de l'exercice précédent, reprises, dotations de l'exercice, montant à la clôture de l'exercice.
- Le siège de la société la part du capital détenu et les montants des capitaux propres et du résultat du dernier exercice.
- Une note conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur les règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents.
- Une note sur les valeurs immobilisées, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles portant sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination des immobilisations incorporelles en cours.
- Une note sur la rubrique « autres concours à la clientèle » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance.
- Une note sur les emprunts, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur :
  - La subdivision de la rubrique « emprunts et ressources spéciales » entre : Emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources spéciales.
 Et la ventilation :
  - Des emprunts matérialisés par un titre et des autres fonds empruntés selon la durée résiduelle en distinguant les échéances suivantes : jusqu'à 3 mois, plus de 3 mois et moins d'un an et plus d'un an.
  - Des ressources spéciales par catégories principales.
- Une note portant sur la ventilation de la réserve pour fonds social pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables et ce conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note portant sur la détermination de résultat par action et ce conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Un état sur les engagements hors bilan conforme au modèle prévu par la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- Une note sur les intérêts encourus et charges assimilées, conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur :
  - Le solde d'ouverture des intérêts réservés de l'exercice
  - Les intérêts réservés au cours de l'exercice.
  - Les intérêts réservés au cours des exercices précédents et encaissés et reprise en résultat au cours de l'exercice.
  - Les intérêts réservés définitivement radiés
  - Les intérêts réservés à la date de clôture.

- Une note sur les autres produits d'exploitation, conformément aux dispositions du paragraphe 23 de la NC 12 relative aux subventions publiques portant sur :
  - L'étendue des subventions comptabilisées dans les états financiers.
  - Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux subventions.
  - La nature et l'étendue des autres aides publiques accordées à la société le cas échéant.
  - Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux autres aides publiques le cas échéant.
- Une note sur les gains sur portefeuille titres de placement, conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur :
  - La ventilation du gain net sur titres de placement à court terme entre : plus-values de cession, plus-values de réévaluation, moins-values de cession, moins-values de réévaluation.
  - La ventilation du gain net sur titres de placement à court terme entre intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe, dividendes et revenus assimilés sur les titres à revenu variable, plus-values de cession, reprises sur provisions, moins-values de cession, dotations aux provisions.
- Une note sur les pertes provenant des autres éléments ordinaires, conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC 32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance portant sur le solde en perte provenant des autres éléments ordinaires ; la ventilation du solde entre corrections de valeurs, moins-values de cession.
- Une note conformément aux dispositions des paragraphes 30 et 31 de la NC 34 relative aux crédits accordés par les institutions de microfinance et les revenus y afférents portant sur les informations sur les crédits par catégorie socioprofessionnelle, nature de crédit, zone géographique et autres segmentations pertinentes pour les lecteurs des états financiers.
- Une note sur les parties liées, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées portant sur les politiques de fixation des prix.

**La société et ses commissaires aux comptes s'engagent, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

## 4.2.1 Bilans individuels comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinar tunisien)

Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2020 (**)
<b><u>Actif</u></b>			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	6	16 639 459	12 774 206
AC2 - Créances sur la clientèle	7	1 043 450 953	1 017 958 972
AC3 - Placements	8	39 999 900	73 011 786
AC4 - Valeurs immobilisées	9	8 337 421	8 060 460
AC5 - Autres actifs	10	13 155 914	13 261 449
<b>Total Actif</b>		<b>1 121 583 647</b>	<b>1 125 066 873</b>
<b><u>Passif</u></b>			
PA1 - Concours bancaires	11	15 973	65 443
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	12	733 352 953	764 709 289
PA4 - Autres passifs (*)	13	73 545 054	90 626 643 (*)
<b>Total Passif</b>		<b>806 913 980</b>	<b>855 401 375</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		30 560 951	30 243 731
CP4 - Autres capitaux propres		509 968	-
CP5 - Résultats reportés (*)		122 469 868	83 782 903 (*)
CP6 - Résultat de l'exercice (*)		65 075 280	59 585 265 (*)
<b>Total des capitaux Propres</b>	<b>14</b>	<b>314 669 666</b>	<b>269 665 498</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 121 583 647</b>	<b>1 125 066 873</b>

(\*) Données retraitées en 2022 pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

## 4.2.2 Etats de Résultat comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinar tunisien)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2020 (**)
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>					
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés			268 966 600	180 988 054	165 335 183
PR 2 - Commissions (en produits)			22 569 522	94 609 662	72 361 475
PR 3 - Gains sur Portefeuille titres de placements			3 988 864	5 823 440	3 467 128
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>15</b>		<b>295 524 986</b>	<b>281 421 156</b>	<b>241 163 786</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>					
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>16</b>		(83 344 631)	(86 216 323)	(79 135 235)
CH 2 - Commissions encourues			(1 726 913)	(1 686 569)	(2 293 647)
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme			-	-	-
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>			<b>(85 071 543)</b>	<b>(87 902 892)</b>	<b>(81 428 882)</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>			<b>210 453 442</b>	<b>193 518 264</b>	<b>159 734 904</b>
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	<b>17</b>		(23 921 798)	(25 494 964)	(24 882 781)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	<b>18</b>		3 289 240	1 276 636	1 069 380
CH 6 - Frais de personnel (*)	<b>19</b>		(78 546 963)	(69 733 837) (*)	(62 748 376) (**)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	<b>20</b>		(24 613 963)	(21 104 270)	(20 686 107)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			(1 762 359)	(1 923 565)	(2 222 855)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>84 897 599</b>	<b>76 538 264</b>	<b>50 264 165</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires			(280 529)	(349 074)	(13 406)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices			(19 541 790)	(16 603 925)	(19 735 184)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>65 075 280</b>	<b>59 585 265</b>	<b>30 515 575</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>65 075 280</b>	<b>59 585 265</b>	<b>30 515 575</b>
CH 10 - Effet de modification comptable (*)			(2 621 940)	(1 879 539) (*)	2 615 557 (**)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>62 453 341</b>	<b>57 705 725</b>	<b>33 131 132</b>

(\*) Données retraitées en 2022 pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

### 4.2.3 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinar tunisien)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)	296 888 371	293 938 706	209 924 804
Charges d'exploitation décaissées	(32 610 157)	(29 760 504)	(33 258 903)
Microcrédits \ Remboursement Microcrédits accordés à la clientèle	(43 015 337)	(111 018 423)	(194 440 891)
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme	4 943 266	6 755 311	3 461 867
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(139 064 523)	(81 448 498)	(65 588 688)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 963 721	873 556	1 248 446
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>90 105 341</b>	<b>79 340 147</b>	<b>(78 653 365)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations	(2 784 895)	(2 019 363)	(1 370 362)
Titres de Participations	-	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 784 895)</b>	<b>(2 019 363)</b>	<b>(1 370 362)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Distribution de dividendes			
Emission d'emprunts	205 132 159	200 773 727	470 808 035
Remboursement d'emprunts	(321 549 768)	(361 775 960)	(264 827 341)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(116 417 609)</b>	<b>(161 002 233)</b>	<b>205 980 694</b>
Incidence de la variation du Taux de Change sur la trésorerie			(29 831)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(29 097 163)</b>	<b>(83 681 450)</b>	<b>125 927 134</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	80 720 649	164 402 099	38 474 965
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>51 623 486</b>	<b>80 720 649</b>	<b>164 402 099</b>

## 4.2.4 Notes aux états financiers au 31/12/2022

### I- Présentation

#### **Note 1 : Présentation de la société**

« ENDA TAMWEEL » est une société anonyme de droit tunisien, créée en 2015 et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

La société a pour objet :

- L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application
- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de microcrédits.

Le capital de la société s'élève au 31 décembre 2022 à 96 053 600 TND divisé en 960 536 actions d'une valeur nominale de 100 TND chacune totalement libérées, et réparties entre les actionnaires comme suit :

Actionnaires	%	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT
Enda Inter-Arabe	57,0%	547 590	54 759 000
BIO	10%	96 053	9 605 300
PROPARCO	10%	96 053	9 605 300
SANAD For MSME	9,6%	92 360	9 236 000
Assurances Maghrebia Vie	5 %	48 026	4 802 600
Triodos Fair Share Fund	2,5%	24 013	2 309 000
Triodos Microfinance Fund	2,5%	24 013	2 401 300
SIDI	1,7%	15 952	1 595 200
Personnes Physiques	1,7%	16 476	1 647 600
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>960 536</b>	<b>96 053 600</b>

#### **Note 2 : Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

##### **2.1 : Déclaration de conformité**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Conventions comptables et hypothèses sous-jacentes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation
- Hypothèse de comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation de revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits

- Convention de l'objectivité
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

## **2.2 : Principes comptables appliqués**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par « ENDA Tamweel » pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

### **2.2.1 Exercice comptable**

« ENDA Tamweel » arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année

### **2.2.2 Unité monétaire**

La monnaie de référence pour l'enregistrement des opérations comptables est le dinar Tunisien. Les états financiers sont exprimés en dinar Tunisien.

### **2.2.3 Règles de prise en compte des crédits**

#### **2.2.3.1 A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont comptabilisés à l'actif du bilan à la date de leurs débloquages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leurs dispositions. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus-en hors bilan.

#### **2.2.3.2 A la date de clôture de l'exercice**

Les crédits accordés font l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été établie ou est quasi-certaine, la créance correspondante peut être radiée et le montant non provisionné passé en perte dans la limite du risque maximal supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

### 2.2.3 Règles de provisionnement des crédits

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" ou le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation doit être constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

« ENDA Tamweel » S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2020) :

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

### 2.2.4 Classification des créances ayant fait l'objet de report d'échéance

En application des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 15 mai 2020 relatif aux mesures exceptionnelles d'appui aux clients des institutions de microfinance sous forme de sociétés anonymes pour faire face aux répercussions de la crise du Coronavirus «COVID 19», la période du report des échéances des crédits dont les délais de paiement en principal et en intérêts sont initialement prévus durant la période allant du 1er mars 2020 au 31 août 2020, n'est pas prise en compte dans le calcul de l'antériorité des créances, pour les bénéficiaires des mesures précitées.

Les crédits ayant fait l'objet de report d'échéance sont classés en portefeuille à risque selon le nombre de jour de retard calculé sur la base des principes ci-dessous mentionnés.

## 2.2.5. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

### 2.2.5.1 Règles de prise en compte des revenus sur les crédits en dehors du report

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

### 2.2.5.2 Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés

« ENDA TAMWEEL » a adopté le traitement comptable de la méthode autorisée telle que prévu par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020 relatif au traitement comptable, par les institutions financières et des IMF, des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19.

Les produits d'intérêts des crédits reportés sont par conséquent, déterminés selon la formule suivante :

Produits d'intérêts des crédits reportés = intérêts conventionnels+ intérêts du report -décote

Ainsi, et lors de la comptabilisation des revenus d'intérêts selon cette méthode, le prêteur est appelé à distinguer les quatre composantes suivantes :

(a) **Les intérêts conventionnels** : Les intérêts conventionnels sont réputés avoir été acquis au prêteur à mesure qu'ils sont courus selon le calendrier de remboursement initial.

(b) **Les intérêts du report** : Ces intérêts, s'ils existent, sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du taux convenu, du temps écoulé et de l'assiette convenue (solde restant en principal pendant la période du report, montant de chaque échéance reportée, etc.) et ce, indépendamment des modalités convenues pour leur encaissement.

(c) **Le coût du passage** du temps lié au différé de paiement des intérêts du report : Il s'agit de la différence entre :

- la valeur de remboursement des intérêts de report
- et le montant initial desdits intérêts calculé au terme de la période de report. Ce coût, s'il existe, est pris en compte, par mesure de simplification ("Practical expedient"), par étalement linéaire sur la période de remboursement des intérêts du report.

(d) **La décote** : Elle correspond, en principe, à la différence entre le placement inscrit dans la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

La décote = Les intérêts de retard hypothétiques – Intérêts de report calculé.

Cette décote sera reprise en produits, linéairement, au cours de la période séparant la date de la dernière échéance figurant dans le calendrier de remboursement initial et la date de la maturité finale convenue lors de la renégociation.

### 2.2.6 Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

### 2.2.7 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

#### **Note 3 : Traitement des emprunts en devise :**

Pour se prémunir contre le risque de change généré des emprunts en devises, ENDA exige au niveau des contrats avec les bailleurs de fonds étrangers que les échéanciers soient libellés en monnaie locale (soit le dinar tunisien) pour des montants fixes. Contractuellement le paiement effectif est celui de la contrevaletur de l'échéance à payer en dinars tunisiens, en utilisant le cours BCT à J-2 de la date du règlement.

La différence entre le cours d'achat réel des devises et celui utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance est comptabilisée en résultat de change le jour de paiement effectif.

#### **Note 4 : Régime Fiscal**

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de micro-finance.

#### **Note 5 : Modification comptable : Comptabilisation de l'indemnité de départ à la retraite**

A partir de l'exercice 2022, la Direction Générale d'« ENDA Tamweel » a décidé de comptabiliser pour la première fois des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Au 31/12/2022, les engagements post-emploi ont été évalués à 2 864 KDT.

En application de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette situation a été considérée comme étant une correction d'une erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs qui doit être comptabilisée en ajustant les capitaux propres d'ouverture afin de permettre une meilleure comparaison des états financiers successifs de la société. Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2022 s'élève à 2 622 KDT.

De même, et pour favoriser une plus grande cohérence dans les informations véhiculées par les états financiers d'« ENDA Tamweel », les données comparatives sont retraitées en pro forma. Le montant de l'ajustement afférent aux exercices antérieurs à celui ou à ceux qui figurent à titre comparatif dans les états financiers, est inclus dans les capitaux d'ouverture du premier exercice présenté. Toutes les autres informations et notes relatives aux exercices antérieurs font également l'objet d'un retraitement. Ces retraitements ne sont effectués que pour les besoins de comparaison et ne doivent pas conduire à modifier les états financiers qui ont été publiés.

A cet effet les données comparatives de l'exercice 2021 ont été retraitées en pro forma pour les besoins de la comparabilité de la manière suivante :

Rubriques du Bilan	31/12/2021 Publiée	Retraitement en pro forma	31/12/2021 retraitée
PA4 - Autres passifs	88 004 703	2 621 940	90 626 643
CP5 - Résultats reportés	85 662 442	-1 879 539	83 782 903
CP6 - Résultat de l'exercice	60 327 665	-742 400	59 585 265
Rubriques de l'état de résultat	31/12/2021 Publiée	Retraitement en proforma	31/12/2021 retraitée
CH 6 - Frais de personnel	-68 991 436	-742 401	-69 733 837

## II- Les notes du Bilan

### **Note 6 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques**

La rubrique "Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques" totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 16.639.459 dinars et se détaille comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Banque Internationale Arabe de Tunisie (Compte en dinars)	1 719 283	0
Attijari Bank (Compte en dinars)	903 087	1 406 980
Banque de l'Habitat (Compte en dinars)	1 832 036	1 005 944
Amen Bank (Compte en dinars)	1 609 544	1 913 791
Société Tunisienne de Banque (Compte en dinars)	1 290 665	1 044 496
Banque Nationale Agricole (Compte en dinars)	223 459	59 563
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (Compte en dinars)	866 001	693 548
Banque Tuniso Koweïtienne (Compte en dinars)	0	72 595
Arab Tunisian Bank (Compte en dinars)	587 290	1 052 107
Union Internationale de banques (Compte en dinars)	1 120 745	1 056 790
Banque de Tunisie et des Emirats	5 093	7 036
Banque Tuniso-Libyenne	49 004	12 772
Stusid Bank	3 122	8 905
Banque de Tunisie	6 114	7 535
Comptes courants en Devises (Banque de l'Habitat)	563 107	606 150
Compte Courant Postal	1 168 336	1 170 602
Banque QNB	6 746	13 828
ABC Bank	39 683	113 142
CITI BANK	297 569	158 020
EL WIFAK BANK	3 997 802	2 173 184
Caisses	350 773	197 217
Alimentations en cours		0
<b>Total</b>	<b>16 639 459</b>	<b>12 774 206</b>

### **Note 7 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 Décembre 2022, un montant net de 1.043.450.953 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
AC2(a) Créances sur ressources spéciales	514 248 560	492 940 892
	583 024 908	558 867 521
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>1 051 808 413</b>
Provisions	(68 697 263)	(54 076 438)
<b>Encours net de crédit (*)</b>	<b>1 028 576 205</b>	<b>997 731 975</b>
Produits à recevoir	14 874 748	20 226 996
<b>Total</b>	<b>1 043 450 953</b>	<b>1 017 958 972</b>

(\*) Le solde de la rubrique encours net de crédit se détaille comme suit :

En DT	Encours brut	Montant de la provision	Encours net
Créances saines	1 027 655 913	2 569 140	1 025 086 773
Classe 1	2 824 205	706 051	2 118 154
Classe 2	1 771 876	885 938	885 938
Classe 3	1 941 359	1 456 019	485 340
Classe 4	1 545 787	1 545 787	0
Classe 5	27 864 648	27 864 648	0
Créances restructurées	33 669 680	33 669 680	0
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>68 697 263</b>	<b>1 028 576 205</b>

### **7.1 : Encours par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/12/2022	31/12/2021
Agriculture	330 674 202	322 883 334
Artisanat	23 645 386	26 993 583
Commerce	447 399 538	435 271 067
Services	214 407 509	177 736 605
Production	81 045 166	88 720 940
Amélioration des conditions de vie	101 667	202 883
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>1 051 808 413</b>

### **7.2 : Encours par maturité**

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	24 215 372	391 834 762	611 605 779	1 027 655 913
Portefeuille à risque (PAR)	12 767 226	12 634 648	10 546 002	35 947 876
Restructuré - Sain	175 417	2 200 106	20 414 418	22 789 941
Restructuré / PAR	3 312 617	3 281 979	4 285 143	10 879 739
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>40 470 631</b>	<b>409 951 496</b>	<b>646 851 341</b>	<b>1 097 273 468</b>

### **7.3 : Encours par produit**

	Encours sains	Encours à risque	Intérêts à recevoir	Provisions
AgriBusiness	552 223	-	9 495	1 381
AlMoustath	83 978 109	10 560 164	916 983	10 622 958
ALMOUSTETHFILAH	29 100 336	2 152 967	298 380	2 147 742
Bahar	582 414	32 162	8 866	31 873
Bidaya	24 627 471	8 019 947	333 803	7 871 462
Darna	110 212 237	2 433 676	2 105 567	2 395 355
Ecopret	3 538 589	171 197	42 741	174 475
Forsa	2 934 847	125 002	43 857	124 410
Mawilni	292 078 869	9 662 052	4 515 382	9 561 265
Mawssem	187 624 662	7 964 911	2 636 827	7 798 760
Mazraati	70 190 547	6 591 732	862 968	6 544 781
Mouasaty	157 366 627	13 638 584	2 182 569	13 471 612
PROMARKET	10 320	-	141	26
Sanad	-	26	-	26
Taalim	43 352 291	586 890	680 020	628 494
Convention2	2 992 857	108 016	30 825	112 974
Tadhamen	17 120 435	7 379 869	187 437	7 068 252
Ecoshams	1 295 400	-	18 887	3 239
Micro-equity	97 679	190 361	-	138 180
	<b>1 027 655 913</b>	<b>69 617 555</b>	<b>14 874 748</b>	<b>68 697 263</b>

### **Note 8 : Placements**

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 39.999.900 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
<b>Placement à court terme</b>	<b>35 000 000</b>	<b>68 011 886</b>
<i>SICAV BH Obligataire.</i>		5 762
<i>Actions SICAV BTE</i>		862,016
<i>Actions SICAV STB</i>		5 262
<i>Placements à terme</i>	35 000 000	68 000 000
<b>Titre de participation au capital social ENDA TECH</b>	<b>4 999 900</b>	<b>4 999 900</b>
<b>Total</b>	<b>39 999 900</b>	<b>73 011 786</b>

## **Note 9 : Valeurs immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2022 un montant net 8.337.421 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31-12-2021	Acquisition 2022	Cession 2022	Valeur brute au 31-12/2022	Amort & prov 31-12-2021	Dotation 2022	Reprise 2022	Amort & prov 31-12/2022	VCN au 31-12-2022
Prime de filialisation	4 237 952	-	-	4 237 952	1 270 731	211 944		1 482 675	2 755 277
Enregistrement slogans	307	-	-	307	307	-		307	0
Logiciels	1 154 561	302 648	-	1 457 210	988 872	138 858		1 127 730	329 480
Matériels informatiques	3 986 345	497 844	26 975	4 457 213	2 858 736	493 936	26 820	3 325 852	1 131 361
Equipement et matériels audiovisuels	422 132	18 795	397	440 530	279 713	51 944	727	331 448	109 083
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	326	36		362	0
Divers matériel & outillage	20 269	808	-	21 077	10 631	5 363		15 994	5 083
Matériels de transport	2 080 239	249 981	-	2 330 220	1 749 847	85 565		1 835 412	494 808
Equipements électriques et électroniques	1 175 744	148 813	17 505	1 307 052	675 140	201 432	13 147	863 425	443 627
Meubles de bureaux	1 770 349	96 733	44 745	1 822 337	1 499 243	205 663	44 735	1 660 171	162 166
Equipement de cuisine	42 482	11 462	2 159	51 786	29 445	8 136	1 638	35 942	15 844
Agencement, aménagements et installations	2 153 000	559 831	20 542	2 692 289	1 201 952	359 483	7 184	1 554 251	1 138 038
Logiciels en cours*	2 243 001	49 980	-	2 292 981	661 341			661 341	1 631 640
Immobilisations en cours*	-	418 244	297 229	121 015	-	-			121 015
<b>Total</b>	<b>19 286 744</b>	<b>2 355 139</b>	<b>409 552</b>	<b>21 232 331</b>	<b>11 226 283</b>	<b>1 762 359</b>	<b>94 251</b>	<b>12 894 910</b>	<b>8 337 421</b>

(\*)reclassement du compte

### **Note 10 : Autres actifs**

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 Décembre 2022, un montant de 13.155.914 DT et se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Fournisseurs Avances et Acomptes	53 764	18 118
Avances et acomptes au personnel	31 956	6 315
Prêts au personnel	1 801 394	1 656 908
Avances sur frais missions	73 915	77 336
Personnel-oppositions sur salaires	8 486	13 197
Personnel FS	103 504	0
Débiteurs et Crédeurs Divers	465 629	519 578
Charges constatées d'avance	3 015 443	3 907 725
Cautions sur loyers	1 820 212	1 079 870
Autres produits à recevoir (*)	1 701 445	2 183 504
Créances sur Enda Tech/Enda IA	239 162	239 162
Indemnisation MAGHREBIA	619 770	599 398
Autres	4 219 931	3 865 101
<b>Total brut</b>	<b>14 154 611</b>	<b>14 166 213</b>
Provisions AC	(998 698)	(904 764)
<b>Total</b>	<b>13 155 914</b>	<b>13 261 449</b>

(\*) Incluent les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2022, la société a reçu une lettre de reconnaissance de la dette par SILATECH pour le montant équivalent.

### **Note 11 : Concours bancaires**

La rubrique "concour bancaires " totalise au 31 Décembre 2022, un montant de 15 973 DT et correspond au solde du compte bancaire créditeur ouvert auprès de la BTK.

### **Note 12 : Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 733 352 953 DT et se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Echéances à -1an des emprunts	234 894 731	226 782 264
Echéances à -1an leasing		80 954
<b>Total échéances à – 1an</b>	<b>234 894 731</b>	<b>226 863 218</b>
Echéances à +1an sur emprunts	473 547 183	512 125 566
<b>Total échéances à + 1an (*)</b>	<b>473 547 183</b>	<b>512 125 566</b>
Intérêts courus et non échus	23 354 252	23 319 083
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	1 556 787	2 401 422
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>733 352 953</b>	<b>764 709 289</b>

### **Note 13 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 73.545.054 et se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021 Pro forma</b>	<b>31/12/2021</b>
Paiements Anticipés des clients	15 954 951	13 505 233	13 505 233
Personnel-charges à payer	15 725 144	9 078 670	9 078 670
Provisions pour risques et charges	8 486 079	9 906 657	9 906 657
Fournisseurs locaux	7 890 431	4 478 138	4 478 138
IS à payer	6 547 976	29 925 914	29 925 914
Cotisations CNSS / CAVIS	3 826 603	3 552 897	3 552 897
Provisions pour congés payés et IDR (*)	3 601 399	5 866 486	3 244 546
Charges à payer	2 299 718	3 368 830	3 368 830
IRPP à payer	793 194	724 320	724 320
RETENUE OOREDOO	482 559	251 344	251 344
Assurance groupe à payer	445 028	847 056	847 056
Fournisseurs étrangers	384 355	188 424	188 424
Retenue à la source	125 070	245 525	245 525
Fournisseurs Retenue de Garantie	112 761		
TFP à payer	88 988	83 202	83 202
TCL à payer	45 454	49 162	49 162
FOPROLOS à payer	44 496	41 602	41 602
Associés -opérations sur le capital	17 761	17 761	17 761
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	647	912	912
Dividendes à distribuer	17	5 778 560	5 778 560
Octroi de microcrédit en instance	0	9 849	9 849
Autres créditeurs	6 672 422	2 706 101	2 706 101
<b>Total</b>	<b>73 545 054</b>	<b>90 626 643</b>	<b>88 004 703</b>

(\*) Cf-Note 5

### **Note 13 : Capitaux propres**

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société totalisent 314.669.666 DT contre 272.287.438 DT en 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 42 399 137DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :



Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-</b>	<b>15 363 199</b>	<b>275 271</b>	<b>85 662 442</b>	<b>60 327 664,971</b>	<b>272 287 438</b>
Constitution Fonds social AGO du 07 Juin 2021									-
Affectation du résultat 2021						2 800 000	39 429 365	(60 327 665)	(18 098 299)
Distribution des dividendes								18 098 299	
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-</b>	<b>15 363 199</b>	<b>3 075 271</b>	<b>125 091 808</b>	<b>-</b>	<b>254 189 138</b>
Mouvements Fonds social						(2 482 780)			(2 482 780)
Encaissement Subvention d'investissement				651 716					651 716
Résorption Subvention d'investissement				(141 748)					(141 748)
Effet de modification comptable (*)							(2 621 940)		(2 621 940)
Résultat de la période								65 075 280	65 075 280
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>

(\*) Courant l'exercice 2022, la société a comptabilisé parmi ses passifs les avantages post emplois accordés à son personnel. L'impact de la 1ère application étant de 2 621 940 DT a été comptabilisée en capitaux propres (Cf-note 5).

### III- Les notes sur l'Etat de Résultat

#### **Note 15 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 295.524.986 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur microcrédits (*)	257 971 798	169 848 988
Frais de dossiers (*)	10 994 802	11 139 066
Commissions sur microcrédits	22 569 522	94 609 662
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	3 988 864	5 823 440
<b>Total</b>	<b>295 524 986</b>	<b>281 421 156</b>

(\*) La société a changé la règle de tarification de ses commissions à partir du 01 Janvier 2022.

#### **Note 16 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 83.344.631 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des emprunts	80 546 532	79 917 549
Intérêts/Billets de trésorerie	2 868 463	4 882 624
Perte de change	168 752	1 015 863
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	11 675	11 871
Intérêts sur Crédits Leasing	(5 082)	348
Gain de change	(245 708)	-89 604
Intérêts Compte Courant Associés	-	477 671
<b>Total</b>	<b>83 344 631</b>	<b>86 216 323</b>

#### **Note 17 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Les dotations aux provisions totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 23.921.798 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	14 620 826	20 525 727
Dotation aux provisions pour risques et charges	(1 420 578)	(1 296 333)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs	93 933	(45 825)
<b>Total des dotations</b>	<b>13 294 181</b>	<b>19 183 569</b>
Pertes sur créances	11 401 003	6 837 686
Indemnités de décès	-	2 500
Sommes récupérées sur créances passées en perte	(773 386)	(528 790)
<b>Total</b>	<b>23 921 798</b>	<b>25 494 964</b>

### **Note 18 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 3.289.240 DT et se détaillent ainsi :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Subventions d'exploitation	1 848 410	27 844
Intérêts sur comptes créditeurs	954 402	931 871
Intérêts sur prêts au personnel	162 320	151 240
Autres Profits ordinaires	149 792	165 681
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat	141 748	-
Revenus services Formation	32 567	-
<b>Total</b>	<b>3 289 240</b>	<b>1 276 636</b>

### **Note 19 : Frais de personnel**

Les frais de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 78.546.963 DT et se détaillent comme suit:

En DT	31/12/2022	31/12/2021 Pro forma	31/12/2021
Salaires Bruts	60 280 415	53 893 182	53 893 182
Impôts et taxes	1 786 948	1 589 133	1 589 133
Charges sociales	12 086 655	10 729 852	10 729 852
Provisions pour congés payés	368 411	287 081	287 081
Provisions (reprises) pour primes (*)	4 024 534	3 492 188	2 492 188
<b>Total</b>	<b>78 546 963</b>	<b>69 991 436</b>	<b>68 991 436</b>

(\*) Inklus une dotation aux provisions indemnité de départ à la retraite de 241 830 DT au titre de l'exercice 2022.  
(Cf-Note 5)

### **Note 19 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 24.613.963 DT et sont détaillées comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Loyers et autres charges locatives	4 701 214	4 395 470
Achat de matières et fournitures	1 831 475	1 189 133
Frais de transport	1 700 259	1 582 788
Déplacement, missions et réceptions	660 549	465 633
Divers entretiens et réparations	5 697 486	5 295 568
Frais d'accompagnement et honoraires	3 703 334	3 562 570
Contribution autorité de contrôle	1 500 729	1 475 490
Frais de communication et publicité	438 564	299 759
Frais postaux et de télécommunication	984 170	963 885
Primes d'assurances	189 973	127 843
Services bancaires et assimilés	124 316	97 438
Impôts et taxes	641 788	591 885
Divers frais	2 002 606	619 307
Jetons de présence	437 500	437 500
<b>Total</b>	<b>24 613 963</b>	<b>21 104 270</b>

#### IV- Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

##### **Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice**

La rubrique "Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice" se détaille comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	166 394 459	12 774 206
AC 3 – Placements	35 000 000	68 011 886
Placement à terme	35 000 000	68 000 000
SICAV BH Obligataire	-	5 762
SICAV BTE	-	862
SICAV STB	-	5 262
SICAV Attijari		
SICAV BIAT		
PA 1 - Concours bancaires	(15 973)	(65 443)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>51 623 486</b>	<b>80 720 649</b>

#### V- Notes sur les transactions avec les parties liées :

##### **1. Identification des parties liées**

Les parties liées d'«ENDA Tamweel » sont les actionnaires de référence exerçant, sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Enda. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

**Enda Inter-Arabe** (actionnaire majoritaire à hauteur de 57%)

**Mme Essma Ben Hamida** (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence « ENDA inter arabe ») et actionnaire d'«ENDA Tamweel » à hauteur de 1,7%)

**Mr Michael Cracknell** : (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence « ENDA inter arabe »)

**Assurance Maghreb Vie S.A** : (actionnaire d'«ENDA Tamweel » à hauteur de 5 %)

**Enda Tech** : (Filiale d'«ENDA Tamweel » détenue à hauteur de 99,99%)

##### **1.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe**

- La société « ENDA Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « ENDA inter arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 1.456.556 DT. Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020.

- La société « ENDA Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « ENDA inter arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2022 (Montants en DT) :

Libellé	Loyer 2022	Règlements 2022
Loyers Siège	1 605 855.3	1 605 855.3
Loyers centre de formation	109 034.494	109 034.494
Loyer Centre d'appel	72 690.056	72 690.056

- La société a conclu le 31 décembre 2016 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2016) une convention de prestation de services non financiers avec l'association « Enda Inter-Arabe ». LE 22/04/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation. Les charges supportées et payées par la société à l'association « Enda Inter-Arabe » relatives aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 288 490 DT.

### **1.2. Transactions réalisées avec ENDA Tech**

- La société a conclu le 1er mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 Décembre 2018 et qui se détaille comme suit :
  - La mise à la disposition d'« ENDA Tamweel » par Enda Tech de la licence T24 ;
  - Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
  - Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences « ENDA Tamweel » ;
  - L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « ENDA Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 4 544 684,949 DT.

### **1.3. Transactions réalisées avec Maghreb Vie**

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'« ENDA Tamweel » à Maghreb Vie a été réalisée conformément aux statuts d'« ENDA Tamweel ».

La charge constatée au titre de la convention assurance avec Maghreb Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2022 à 1 272 246.559 DT.

Les produits constatés au titre de la convention « assurance vie prévoyance client ENDA Tamweel » s'élève au 31 décembre 2022 à 2 576 321 DT.

## **VI- Notes sur les engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

### **A. Engagements financiers au 31 décembre 2018**

- Caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. L'encours couvert par cette caution s'élève à 7 638 889 au 31/12/2022.
- Caution bancaire accordée par la BH Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. L'encours couvert par cette caution s'élève à 3 125 000 au 31/12/2022.

### **B. Engagements financiers au 31 décembre 2022**

- Une convention de financement signée avec l'IFC « Groupe Banque Mondiale » en date du 29 juin 2021 pour un montant de l'équivalent de 20 millions d'Euros, une première tranche de l'équivalent de 10 millions d'Euros a été décaissée le 31 juin 2022. La mise en place la deuxième tranche de 10 millions d'Euros de cette convention est planifiée en 2023.
- Une convention de financement signé avec la BEI en date du 9 Décembre 2021 pour un montant de l'équivalent de 9 millions d'Euros. La mise en place de cette convention est planifiée en 2023.

### **C. Crédits passés en perte par radiation**

L'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'« ENDA Tamweel » s'élève au 31 décembre 2022 à 31 585 920 DT.

## **VII- Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 24/04/2023, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

## 4.2.5 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2022

**mazars**

**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
RNE : 578728 R – MF : 578728 R/A/M/000  
E-mail : [mazars.tunisie@mazars.tn](mailto:mazars.tunisie@mazars.tn)  
[www.tn.mazars.com](http://www.tn.mazars.com)

**Deloitte.**

**Cabinet MS Louzir**  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage  
1053 Les Berges du Lac –Tunis  
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
RNE: 587570N - MF:587570N/A/M/000  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)

### RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ENDA TAMWEEL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022 faisant apparaître un total de 1 121 583 647 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net (avant effet de modification comptable) de 65 075 280 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 51 623 486 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de :

1. La note aux états financiers n°2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report en application des dispositions des notes ACM n°26,27 et 28. En effet, la société a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 1 018 KDT.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2023

### Les Commissaires aux Comptes



**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL**  
**Jaouhar Ben Zid**



**ECC MAZARS**  
Imm. Mazars Rue de Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00216.71.963.380  
Fax: 00216.71.964.380

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Le conseil d'administration ne nous a pas informé de convention ou d'opération nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 17.000.000 DT sur une durée de 5 ans infixe avec un taux d'intérêt fixe de 10,30%.

*En DT*

Prêt	Souscription au 31/12/2021	Montant remboursé	Intérêts Payés
30.000.000	17.000.000	-	1.751.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
Assurances BIAT	10 000 000	10,30%	5 ans
Mohamed Naceur Ammar	4 000 000		
Assurances AMI	2 000 000		
Assurances AMI	1 000 000		
<b>Total</b>	<b>17 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Décembre 2020.

2. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2022 :

<i>En DT</i>			
Libellé	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyer Salles de Formation	109 034	109 034	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

3. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 69.228 DT.

Libellé	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyer Centre d'appel	72 689	72 689	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

4. En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'Enda Tamweel à Maghrebria Vie a été réalisée conformément aux statuts D'Enda Tamweel.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2022 :

Libellé	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Assurances Maghrebria Vie	1 272 246	445 028

5. La société « Enda Tamweel » a conclu le 3 mars 2020 une convention de Prêt avec la « Société néerlandaise de financement du développement (FMO) » pour un montant fixé à la contrevaieur 60.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans.
- La première tranche 94 200 000 DT, la contrevaieur de 30 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.15% l'an ;
  - La deuxième tranche 71 218 400 DT, la contrevaieur de 22 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.71% l'an ;

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
165.418.400	41.354.600	20.072.652

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

6. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 11 % et 11,5%.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés
30.000.000	4.900.000	2.788.500

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
CDC	2 000 000	11%	5 ans
BH Assurance	2 000 000		
Assurance AMI	1 500 000		
Assurance COMAR	2 000 000		
Assurance HAYETTE	1 000 000		
Société Partner Investment	9 000 000		
STAR Assurance	500 000		
GAT Vie	1 500 000		
ALCB FUND	5 000 000		
<b>Sous-total</b>	<b>24 500 000</b>		
GAT Assurance	2 000 000	11.5%	7 ans dont 2 années de franchise
Assurance Magherbia	1 500 000		
Magherbia Vie	2 000 000		
<b>Sous-total</b>	<b>5 500 000</b>		
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 20 octobre 2020.

7. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec Amen Bank pour un montant de 25.000.000 DT réparti en 250 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans zéro coupon, avec un taux d'intérêt fixe de 11 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
25.000.000	-	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 novembre 2020.

8. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 13.000.000 DT, une durée de 7 ans infime avec un taux d'intérêts fixe de 10,5%.

*En DT*

Prêt	Souscription au 31/12/2020	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
30.000.000	13.000.000	-	1.365.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

9. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec l'Union Internationale des Banques (UIB) pour un montant de 15.000.000 DT réparti en 150 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 12,5 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
15.000.000	3.000.000	1.125.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

10. La société « Enda Tamweel » a conclu le 21 juin 2019 une convention de Prêt avec « société belge d'investissement pour les pays en développement SA (BIO) » pour un montant de 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de TMM + 7,31 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
25.916.800	8.638.933	4.839.183

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 janvier 2019.

11. La société « Enda Tamweel » a conclu le 18 Juin 2019 une convention de Prêt avec la « Banque Européenne d'Investissement (BEI) » pour un montant fixé à la contrevaletur 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de 9,756% l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
26.392.500	6.598.125	1.931.139

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

12. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Citi Bank », signée le 19 Septembre 2019. Le montant de prêt est fixé à la contrevaieur de 10.000. 000 USD, pour une durée de 3 ans extensible à 5 ans sous réserve de l'accord de l'OPIC, et avec un taux d'intérêt de TMM+3.7%.

<i>En DT</i>		
Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
28.400.000	14.200.000	1.548.492

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

13. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Qatar Friendship Fund (QFF) » signée le 4 décembre 2018 telle que modifié par l'avenant signé le 27 Août 2019. Le montant de prêt est fixé à 14.500. 000 DT et ce pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt de 7 % l'an.

<i>En DT</i>		
Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
14.500.000 DT	-	1.015.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

14. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 20.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 12.75 % et 13%.

Prêt	Montant remboursé en 2022	Intérêts Payés en 2022
20.000.000	4.000.000	1.958.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

<i>En DT</i>						
Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2020		
BNA	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12,75%)	2 000 000	15 200 000	2 264 000		
UIB		5 000 000				
CDC		1 000 000				
Union Financière Maghreb		3 000 000				
Assurance AMI		1 000 000				
<b>Sous-total</b>	<b>12 000 000</b>					
GAT Vie	Catégorie B (sur 7 ans / taux 13%)	1 000 000				
Union Financière Maghreb		4 000 000				
Assurance Tunis Ré		1 000 000				
Office des postes		2 000 000				
<b>Sous-total</b>	<b>8 000 000</b>					
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>	<b>15 200 000</b>	<b>2 264 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 11 mars 2019.

15. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT.

Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020 avec un taux de majoration annuelle de 5%.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2022 :

Libellé	<i>En DT</i>		
	Loyer 2022	Règlement 2022	Passif au 31/12/2022
Loyers Siège	1 605 855	1 605 855	0

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 07 février 2018.

Le 17/08/2022, la société « Enda Tamweel » a payé un complément de cautionnement suite à la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 Dinars.

16. La société a conclu le 1er mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 décembre 2018 et qui se détaille comme suit :

La mise à la disposition d'Enda Tamweel par Enda Tech de la licence T24 ;

- Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
- Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences Enda Tamweel ;
- L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 mai 2019.

Durant les exercices précédents, le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du progiciel T24 était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle de toutes les composantes du progiciel majorée de 30 % ainsi que le coût annuel de la maintenance.

Suite à une consultation fiscale, matérialisée dans le rapport établi par « Enda Tamweel », la nouvelle proposition tarifaire se réfère au fait que, Enda Tech ne peut pas facturer au coût les frais de maintenance, car de ce fait l'administration fiscale peut qualifier l'opération comme un acte anormal de gestion et la taxer en conséquence, d'où la révision de tarification proposée.

La nouvelle tarification fera augmenter le coût de la redevance de 30 %.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 4.544.685 DT TTC.

17. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Le 22/04/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 1.536.053 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017

18. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 18.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 12% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

*En DT*

Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2022
UIB	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12%)	5 000 000	5.800.000	1.141.200
GAT Assurances		2 000 000		
CDC		2 000 000		
Union Financière (Maghrebria)		2 500 000		
Tunis Ré		500 000		
MAE		500 000		
<b>Sous-total</b>		<b>12 500 000</b>		
GAT VIE	Catégorie B (sur 7 ans / taux 12,30%)	2 000 000		
Union Financière (Maghrebria vie)		2 500 000		
Office National des Postes		1 000 000		
<b>Sous-total</b>		<b>5 500 000</b>		
<b>Total</b>		<b>18 000 000</b>	<b>5 800 000</b>	<b>1 141 200</b>

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2018.

19. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de crédit syndiqué pour un montant total de 111 millions de dinars. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 janvier 2017. La répartition de crédit entre les banques se présente comme suit :

*En DT*

Banque	Année	Duré	Débloccage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2022
AMEN BANK	2017	5 ans	25 000 000	25 454	1 348 792
UIB	2017	5 ans	20 000 000		
BH	2017	5 ans	15 000 000		

BIAT	2017	5 ans	10 000 000		
BNA	2017	5 ans	10 000 000		
STB	2017	5 ans	10 000 000		
ATB	2017	5 ans	5 000 000		
BT	2017	5 ans	5 000 000		
ATTIJARI BANK	2017	5 ans	5 000 000		
QNB	2017	5 ans	2 500 000		
BTE	2017	5 ans	1 500 000		
BTL	2017	5 ans	1 000 000		
STUSID	2017	5 ans	1 000 000		
<b>Total</b>			<b>111 000 000</b>	<b>25 454</b>	<b>1 348 792</b>

20. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 14 millions de dinars, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 8,20% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

					<i>En DT</i>		
Souscripteurs	Catégorie	Montant	Capital restant dû	Intérêts payés en 2022			
Assurance AMI	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 8,20 %)	1 500 000	3 800 000	563 535			
Assurance Maghrebria		1 500 000					
AMEN BANK		1 000 000					
ATTIJARI BANK		500 000					
<b>Sous-total</b>		<b>4 500 000</b>					
Tunis Ré	Catégorie B (sur 7 ans / taux fixe de 8,40% et un taux variable TMM+3%)	1 000 000					
GAT Assurance		1 000 000					
GAT Assurance vie (CGF)		750 000					
GAT Assurance vie (Axis)		750 000					
La poste		2 000 000					
Assurance Maghrebria		2 500 000					
Caisse de dépôt et consignation		1 500 000					
<b>Sous-total</b>		<b>9 500 000</b>					
<b>Total</b>		<b>14 000 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>563 535</b>			

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2017.

21. Les autres conventions de Prêt conclu par la société « Enda Tamweel » et autorisées par le conseil d'administration avant 2019 se présentent comme suit :

							<i>En DT</i>
Banque	Année	Duré	Déblocage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2022	Autorisation du Conseil d'Administration	
EBRD	2018	5 ans	17 072 250	5 690 750	772 927	CA réuni le 15/11/ 2018	
BH	2018	5 ans	20 000 000	5 460 065	789 210	CA réuni le 12/12/2018	
UBCI	2018	3 ans	20 000 000	0	35 211	CA réuni le 21/05/2019	

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

C1.1 Le Directeur Général, Monsieur « Mohamed Zmandar » a été nommé par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2019 pour une durée de trois ans.

Une majoration du salaire a été effectuée à partir du janvier 2022, le salaire mensuel brut s'élève à 29 917,856 DT (soit 17 000 DT net).

Son mandat a été renouvelé par le conseil d'administration réuni le 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération est détaillée comme suit :

- Une majoration du salaire a été effectuée à partir du mois d'octobre 2022 suite au renouvellement de son mandat. Le salaire mensuel brut s'élève à 42 396,749 DT (soit 19 000 DT net)
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et de KPIs validés par le Conseil d'administration,
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la Caisse d'allocation vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
  - Une voiture de la marque audi Q3 (puissance : 9 chevaux) ;
  - Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
  - Un forfait téléphonique et Internet de 200 dinars par mois

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 15 novembre 2022.

C1.2 Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 23 juin 2022 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 24 juin 2022.

C-2- Les obligations et engagements de la société d' « Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération brute	370 034	-	68 428	0	437 500	500 000
Charges liées au salaire	130 090	-	-	-	-	-
Avantage en nature	8 400	-	-	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	124 455	124 455	-	-	-	-

Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge relative à l'exercice 2022 est de l'ordre de 23 386 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 28 Avril 2023

### Les Commissaires aux Comptes



Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL  
Jaouhar Ben Zid

ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI



**ECC MAZARS**  
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00216.71.963.380  
Fax: 00216.71.964.380

## 4.2.6 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2022

### Note complémentaire se rapportant au rapport général des commissaires aux comptes

Le paragraphe d'observation modifié par les commissaires aux comptes pour préciser que l'observation remet en cause ou non l'opinion exprimée, se présente comme suit :

#### Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de :

La note aux états financiers n°2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report en application des dispositions des notes ACM n°26,27 et 28. En effet, la société a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 1 018 KDT. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

**SOCIETE DATN**  
Rue Lac Oubeira - Immeuble Ilyade  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 36 400 900 - 36 400 902  
Fax : 36 050 900

**mazars**  
ECC Mazars  
Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 - Tunis  
Tel: +216 71 96 33 80 RNE : 578728R  
www.mazars.tn

4

### Note explicative se rapportant au rapport spécial des commissaires aux comptes

#### Paragraphe B. Opération réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Il est à préciser que :

- Convention N°1 : Il s'agit d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne sur une durée de 5 ans in fine.
- Convention N°7 : Il s'agit d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne sur une durée de 5 ans zéro coupon.
- Convention N°8 : Il s'agit d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne sur une durée de 7 ans in fine.
- Concernant les conventions n°2, n°3, n°15 et n°17, il est à noter que le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de ces contrats de location avec un effet rétroactif. Ceci est indiqué au niveau du PV portant sur cette autorisation. **La société veillera à éviter ce genre de pratiques dans le futur.**

#### Paragraphe C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- Il est à préciser que le contrat d'assurance internationale vie dont bénéficient les co-fondateurs est en vigueur avant l'opération de filialisation de l'activité. Ce contrat a été transféré d'« ENDA inter arabe » à sa filiale « ENDA Tamweel » (comme d'autres contrats d'assurance, de financement, de travail....) dans le cadre de l'opération de filialisation de l'activité d'octroi de micro-crédits (d'« ENDA inter arabe » vers « ENDA Tamweel »). A cette date les co-fondateurs n'ont pas encore la qualité d'administrateurs chez « ENDA Tamweel ».

### **Note complémentaire à la note 2.2.5.2 « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés »**

Les commissions autres que les revenus de microcrédit facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, tel que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de l'opération de crédit. Au moment du décaissement du montant du crédit, ces commissions sont prélevées. Le montant de la commission ainsi retenu est comptabilisé parmi les revenus de la société.

### **Note complémentaire à la note 3 « Traitement des emprunts en devise »**

« ENDA Tamweel » contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans avoir recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet, la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance, le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance. Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence est comptabilisée soit en gain ou en perte de change.

### **Note complémentaire à la note 7 « Créances sur la clientèle »**

- Le nombre d'emplois créés pour les années 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Catégorie	31/12/2022	31/12/2021
Création de projet	2 702	4 140
Extension de projet (additionnel)	13 364	11 879
<b>Total</b>	<b>16 066</b>	<b>16 019</b>

- Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice ainsi que les soldes au début et à la fin de l'exercice se présentent comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2021	Augmentation/ Diminution	Solde au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2021	Dotation/Reprise 2022	En DT
						Provisions au 31/12/2022
PAR 0	1 018 709 177	31 736 677	1 050 445 854	23 905 480	1 453 600	25 359 081
PAR 1-30	2 791 575	410 545	3 202 119	824 882	259 084	1 083 966
PAR 31-60	1 514 003	514 505	2 028 509	879 287	263 283	1 142 570
PAR 61-90	1 532 697	788 636	2 321 333	1 205 828	630 165	1 835 993
PAR 91-120	1 905 860	-36 867	1 868 993	1 905 860	-36 867	1 868 993
PAR 121- 180	6 590 094	-1 070 122	5 519 972	6 590 094	-1 070 122	5 519 972
PAR 181- 365	16 621 380	2 624 917	19 246 297	16 621 380	2 624 917	19 246 297
PAR à plus d'un an	2 143 627	10 496 764	12 640 392	2 143 627	10 496 764	12 640 392
<b>Total créances</b>	<b>1 051 808 413</b>	<b>45 465 055</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>54 076 438</b>	<b>14 620 826</b>	<b>68 697 263</b>

- Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se détaille comme suit :

	<i>En DT</i>	
	31/12/2022	31/12/2021
Total des créances ne produisant pas des revenus	46 827 615	33 099 236

« ENDA Tamweel » ne procède pas à la réservation des intérêts, par conséquent, les revenus sur ces créances ne sont pas calculés.

- « ENDA Tamweel » ne dispose pas de créances sur ressources spéciales budgétaires ou extérieures. Ci-dessous le rectificatif de la note 7 :

<i>En DT</i>	31/12/2022	31/12/2021
AC2(b) Autres concours à la clientèle	1 097 273 468	1 051 808 413
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>1 051 808 413</b>
Produits à recevoir	14 874 748	20 226 996
Provisions (**)	(68 697 263)	(54 076 438)
<b>Total</b>	<b>1 043 450 953</b>	<b>1 017 958 972</b>

### **Note rectificative de la note 7.1 « Encours par secteur d'activité »**

	<i>En DT</i>	
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Agriculture & Elevage	318 146 907	310 748 853
Artisanat	26 254 935	25 167 643
Commerce	330 954 017	324 341 734
Services	178 044 570	169 970 675
Production	87 237 766	84 075 028
Amélioration des conditions de vie	156 635 272	137 504 480
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>1 051 808 413</b>

- La balance des crédits accordés impayés par âge établie conformément à l'annexe 5 de la NC 32 se représente comme suit :

créance	Ancienneté des impayés Nature de la	PAR 0	PAR 1 - 30	PAR 31 - 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d' un an
<b>Créances sur la clientèle</b>		1 050 445 854	3 202 119	2 028 509	2 321 333	1 868 993	5 519 972	19 246 297	12 640 392
Créances courantes sur ressources spéciales Budgétaires									
Créances courantes sur ressources spéciales Extérieures									
Autres créances courantes sans affectation spécifique		1 050 445 854	3 202 119	2 028 509	2 321 333	1 868 993	5 519 972	19 246 297	12 640 392
<b><i>Dont Créances impayées</i></b>		-	540 022	565 838	799 116	816 304	2 830 412	13 329 082	12 638 392
<i>Créances impayées sur ressources spéciales Budgétaires</i>		0							
<i>Créances impayées sur ressources spéciales Extérieures</i>									
<i>Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique</i>		0	540 022	565 838	799 116	816 304	2 830 412	13 329 082	12 638 392
<b>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées</b>		22 789 941	377 914	256 632	379 974	323 206	1 094 004	6 032 914	2 415 094
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées sur ressources spéciales Budgétaires									
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées sur ressources spéciales Extérieures									
Autres les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique		22 789 941	377 914	256 632	379 974	323 206	1 094 004	6 032 914	2 415 094
<b><i>Dont Créances impayées</i></b>		0	32 091	58 761	92 821	104 478	477 886	4 256 013	2 175 783
<i>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées impayés sur ressources spéciales Budgétaires</i>									
<i>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées impayés sur ressources spéciales Extérieures</i>									
<i>Autres Créances impayés sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique</i>		0	32 091	58 761	92 821	104 478	477 886	4 256 013	2 175 783
<b>Créances passées en perte</b>		87 700	3 060	44 552	21 673	53 029	205 360	969 177	12 940 050
Créances sur ressources spéciales passées en perte									
Autres créances passées en perte		87 700	3 060	44 552	21 673	53 029	205 360	969 177	12 940 050
<b><i>Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux</i></b>		87 700	3 060	44 552	21 673	53 029	205 360	969 177	12 940 050
<i>Créances sur ressources spéciales passées en perte et abandonnées</i>									
<i>Autres créances passées en perte et abandonnées</i>		87 700	3 060	44 552	21 673	53 029	205 360	969 177	12 940 050

- Le portefeuille à risque (PAR) est une mesure spéciale de gestion des risques de crédit pour les institutions de microcrédit. Il est déterminé par le rapport du restant dû des crédits ayant accusés un retard de N jours par le portefeuille total. Le portefeuille à risque (PAR) en pourcentage du portefeuille total au 31/12/2022 se présente comme suit :

Libellés	Encours (En DT)	PAR en %
PAR 0	1 050 445 854	95,73%
PAR 1-30	3 202 119	0,29%
PAR 31-60	2 028 509	0,18%
PAR 61-90	2 321 333	0,21%
PAR 91-120	1 868 993	0,17%
PAR 121- 180	5 519 972	0,50%
PAR 181- 365	19 246 297	1,75%
PAR à plus d'un an	12 640 392	1,15%
<b>Total du Portefeuille</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,00%</b>

### Note complémentaire à la note 8 « Placements »

- Ventilation des titres de placement à court terme entre titres cotés et titres non cotés :

	En DT	
	31/12/2022	31/12/2021
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	39 999 900	73 011 786
<b>Total</b>	<b>39 999 900</b>	<b>73 011 786</b>

- Ventilation des titres de placement à court terme entre titres émis par les organismes publics et autres titres :

	En DT	
	31/12/2022	31/12/2021
Titres émis par des organismes publics	-	-
Autres titres	39 999 900	73 011 786
<b>Total</b>	<b>39 999 900</b>	<b>73 011 786</b>

- Ventilation des titres de placement à court terme entre titres à revenu fixe et titres à revenu variable :

	En DT	
	31/12/2022	31/12/2021
Titres à revenu fixe	35 000 000	68 000 000
Titres à revenu variable	4 999 900	5 011 786
<b>Total</b>	<b>39 999 900</b>	<b>73 011 786</b>

- Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou, valeur de remboursement) et le coût d'acquisition d'élève à :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'acquisition des titres de participation	4 999 900	4 999 900
Valeur probable de négociation*	5 949 881	5 749 885
<b>Plus-value latente</b>	<b>949 981</b>	<b>749 985</b>

(\*) : La valeur probable de négociation a été déterminée par rapport à la situation comptable nette de la société ENDA Tech dans laquelle ENDA Tamweel détient la participation

- Aucune provision pour dépréciation des titres de placements à long terme n'est constatée.
- « ENDA Tamweel » a créé une société spécialisée en services informatiques « ENDA Tech » dotée d'un capital de 5 000 000 TND dont 4 999 900 DT détenu par « ENDA Tamweel » soit un pourcentage de détention de 99.99%. « ENDA Tech » exerce ses activités dans son siège social sis à immeuble Cherifa, Cité ETTAHRIR.  
Les états financiers d'«ENDA Tech» clôturés au 31/12/2022 font apparaître les chiffres suivants :
  - Total des capitaux propres : 5 755 002 DT
  - Résultat réalisé en 2022 : 178 453 DT (bénéficiaire)
- Les règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents se présentent comme suit :

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires pour un montant de 35 000 000 DT, sur une période de 10 jours.

Il s'agit d'actifs détenus par « ENDA Tamweel » dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans le capital d'«ENDA Tech» pour un montant de 4 999 900 DT. Ces titres sont détenus dans l'intention de les conserver durablement pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseils engagés à leur acquisition peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### ○ Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

- Les placements à court terme effectués par « ENDA Tamweel » sont des placements en certificats de dépôts multiples de 500 milles dinars avec des durées multiples de 10 jours sur le marché bancaire.

#### **Note complémentaire à la note 9 « Valeurs Immobilisés »**

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations et qu'il est en cours de construction et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif doit être comptabilisé parmi les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations en cours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation en cours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation en cours

A la fin de l'exercice les immobilisations en cours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

- « Prime de filialisation » : C'est l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu qui correspond à la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.
- « Enregistrement de Slogan » Il s'agit de l'enregistrement du slogan « Avec Un microcrédit, j'envole ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI.

**Note complémentaire à la note 12 « Emprunts et ressources spéciales » :**

- La ventilation des « Emprunts et ressources spéciales » au 31/12/2022 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

*En DT*

	Solde au 31/12/2022	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
<b>Autres Fonds empruntés</b>	388 174 787	35 040 843	94 865 329	258 268 615
<b>Emprunts matérialisés</b>	138 516 202	12 916 202	24 650 000	100 950 000
<b>Ressources spéciales</b>	206 661 964	36 872 076	55 461 320	114 328 567
<b>Total</b>	<b>733 352 953 (*)</b>	<b>84 829 121</b>	<b>174 976 649</b>	<b>473 547 183</b>

(\*) Ce montant se compose de 708 441 914 DT correspondant au restant dû en principal et de 24 911 039 DT d'intérêts courus non encore échus.

- Les ressources spéciales présentent au 31/12/2022, un solde de 206 661 964 DT, et sont essentiellement composés d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Le détail des emprunts au 31/12/2022 se présente comme suit :

- Les conditions des emprunts contractés par la société :

Emprunt	Année	Montant Octroyé	Taux d'intérêt	Modalités de remboursement	Durée
<b>Emprunts BH</b>	2015	5 000 000	TMM+2%	Trimestriel	7ans, 2ans de Grâce
	2018	20 000 000	TMM+2,54%	Trimestriel	5ans
	2021	15 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans
<b>Emprunts BIAT</b>	2016	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestriel	7ans, 6mois de grâce
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans
	2021	40 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans
<b>Emprunts UIB</b>	2020	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
<b>Emprunts ATB</b>	2016	3 500 000	TMM+2,5%	Trimestriel	5ans
	2019	10 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2021	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2021	715 948		In-fine	4ans
<b>Emprunts Attijari Bank</b>	2016	5 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2018	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	2ans
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans
<b>Emprunts Amen Bank</b>	2015	7 000 000	TMM+3%	Trimestriel	7ans
	2016	10 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
	2020	5 000 000	TMM+3%	Semestriel	5ans
	2020	10 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans
	2021	17 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans
	2022	25 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
<b>Emprunt BIRD (Amen Bank)</b>	2016	12 500 000	TMM+3,5%	Semestriel	12 ans, 3ans Grâce
<b>Emprunt BIRD (BH)</b>	2018	12 500 000	TMM+3,5%	Semestriel	5ans, 3ans grâce
<b>Emprunts UBCI</b>	2018	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	3ans
	2020	12 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	3ans
	2022	50 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
<b>Emprunts STB</b>	2016	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	7ans
	2018	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans
	2019	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans
	2021	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans
	2022	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
<b>Emprunt ABC</b>	2021	10 000 000	TMM+3,05%	Annuel	3ans
<b>Wifak Bank</b>	2021	15 000 000	9,62%	Mensuel	3ans
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	111 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans
<b>OIKOCREDIT</b>	2017	10 000 000	TMM+3%	Semestriel	5ans
<b>BEI</b>	2019	26 392 500	9,76%	Annuel	5ans
<b>AFD</b>	2016	24 556 000	9,60%	Semestriel	7ans
<b>EBRD</b>	2018	17 072 250	TMM+3,7%	Semestriel	5ans
<b>BIO</b>	2019	25 916 800	TMM+7,31%	Semestriel	5ans
<b>Citi Bank</b>	2019	28 400 000	TMM+3,75%	Trimestriel	3ans
<b>QFF</b>	2019	14 500 000	7%	In-fine (prorogé du 25/12/2022 au 25/06/2023)	3ans
<b>Emprunts FMO</b>	2020	94 200 000	TMM+7,15%	Semestriel	5ans, 1ans grâce
	2020	71 218 400	TMM+7,71%	Semestriel	5ans, 1ans grâce
<b>Emprunts IFC</b>	2022	16 286 500	0,1574	Semestriel	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	11%	Semestriel	5ans, 2ans grâce
<b>Emprunt NEMO KANTARA</b>	2022	648 659		In-fine	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>1 056 704 057</b>			

Leasing	Année	Montant	Taux d'intérêt	Modalités de remboursement	Durée
<b>UBCI LEASING</b>	2019	231 313	TMM+3,00%	Trimestrielle	3 ans
<b>TOTAL</b>		<b>231 313</b>			

Emprunt Obligataire	Année	Montant	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	Durée
Emprunt obligataire 2017	2017	4 500 000	8,20%	30/11/2022	5 ans
		9 500 000	8,40%	30/11/2024	
Emprunt obligataire 2018	2018	12 500 000	12,00%	10/12/2023	5 ans
		5 500 000	12,30%	10/12/2025	
Emprunt obligataire 2019	2019	12 000 000	12,75%	12/07/2024	5 ans
		8 000 000	13,00%	12/07/2026	
Emprunt obligataire 2019-2	2019	15 000 000	12,50%	22/10/2024	5 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	24 500 000	11,00%	30/10/2025	5 ans
		5 500 000	11,50%	30/10/2027	
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	11,00%	09/12/2025	5 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	10,30%	22/01/2026	5 ans
		13 000 000	10,50%	22/01/2028	
<b>TOTAL</b>		<b>152 000 000</b>			

Billet de trésorerie	Année	Montant	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	Durée
<b>Maghrebria</b>	2021	10 000 000	9,25%	08/06/2024	3ans
<b>Assurances BIAT</b>	2020	5 000 000	11,50%	13/06/2023	3ans
<b>GAT Assurance</b>	2019	9 750 000	13,00%	03/04/2022	3ans
<b>AMI Assurance</b>	2019	3 000 000	12,50%	22/04/2022	3ans
<b>Tuniso Emiratie SICAV</b>	2021	4 000 000	9,10%	25/01/2024	3ans
<b>INMA Finance</b>	2022	6 900 000	9,69%	10/02/2025	3ans
<b>TOTAL</b>		<b>38 650 000</b>			

• L'encours des emprunts contractés par la société au 31/12/2022 :

Emprunt	Année	Solde d'ouverture	Partie à CT	Partie à LT	nouveaux emprunts 2022	Remboursement 2022	Encours au 31/12/2022	Partie à CT	Partie à LT
<b>Emprunts BH</b>	2015	759 336	665 768	93 568		665 768	93 568	93 568	
	2018	10 423 272	4 963 207	5 460 065		4 963 207	5 460 065	5 460 065	
	2021	15 000 000	2 452 000	12 548 000		2 452 000	12 548 000	2 699 690	9 848 310
<b>Emprunts BIAT</b>	2016	2 962 963	1 481 481	1 481 481		1 481 481	1 481 481	1 481 481	0
	2020	33 286 868	7 154 306	26 132 561		7 154 306	26 132 561	7 882 823	18 249 738
	2020	32 048 515	6 906 164	25 142 351		6 906 164	25 142 351	7 596 923	17 545 428
	2021	40 000 000	6 553 756	33 446 244		6 553 756	33 446 244	7 194 893	26 251 351
<b>Emprunts UIB</b>	2020	16 731 853	3 599 115	13 132 738		3 599 115	13 132 738	3 963 600	9 169 137
	2021	20 000 000	3 259 861	16 740 139		3 259 861	16 740 139	3 594 255	13 145 884
	2022				15 000 000		15 000 000	3 000 000	12 000 000
	2022				15 000 000		15 000 000	3 000 000	12 000 000
<b>Emprunts ATB</b>	2016	350 000	350 000	0		350 000		0	0
	2019	7 796 978	1 967 093	5 829 885		1 967 093	5 829 885	2 157 738	3 672 147
	2021	20 000 000	1 666 667	18 333 333		1 666 667	18 333 333	3 333 333	15 000 000
	2021	715 948	0	715 948		0	715 948	0	715 948
<b>Emprunts Attijari Bank</b>	2016	290 811	290 811	0		290 811		0	0
	2018	8 317 632	3 169 561	5 148 071		3 169 561	5 148 071	3 169 561	1 978 511
	2021	16 387 758	7 794 121	8 593 637		7 794 121	8 593 637	8 593 637	0
	2022				20 000 000	2 500 000	17 500 000	5 000 000	12 500 000
	2022				20 000 000	1 333 333	18 666 667	5 333 332	13 333 335
<b>Emprunts Amen Bank</b>	2015	862 350	862 350			862 350			
	2016	809 927	809 927			809 927			
	2020	3 000 000	1 000 000	2 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	2020	8 888 889	2 222 222	6 666 667		2 222 222	6 666 667	2 222 222	4 444 444
	2021	17 000 000	3 400 000	13 600 000		3 400 000	13 600 000	3 400 000	10 200 000
	2022				25 000 000	2 500 000	22 500 000	5 000 000	17 500 000
<b>Emprunt BIRD (Amen Bank)</b>	2016	9 027 778	1 388 889	7 638 889		1 388 889	7 638 889	1 388 889	6 250 000
<b>Emprunt BIRD (BH)</b>	2018	9 375 000	6 250 000	3 125 000		6 250 000	3 125 000	3 125 000	
<b>Emprunts UBCI</b>	2018	1 666 667	1 666 667	0		1 666 667			
	2020	8 000 000	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000	4 000 000	0

	2022				50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
<b>Emprunts STB</b>	2016	3 497 722	1 713 273	1 784 448		1 713 273	1 784 448	1 713 273	71 175
	2018	2 486 967	1 194 787	1 292 180		1 194 787	1 292 180	1 194 787	97 393
	2019	3 690 228	1 197 208	2 493 020		1 197 208	2 493 020	1 197 208	1 295 812
	2021	10 000 000	2 000 000	8 000 000		2 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000
	2022				20 000 000		20 000 000	4 000 000	16 000 000
<b>Emprunt ABC</b>	2021	10 000 000	3 333 333	6 666 667		3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
<b>Wifak Bank</b>	2021	10 416 667	5 000 000	5 416 667		5 000 000	5 416 667	5 000 000	416 667
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	22 279 511	19 755 483	2 524 028		19 755 483	2 524 028	2 524 028	
<b>OIKOCREDIT</b>	2017	2 000 000	2 000 000			2 000 000			
<b>BEI</b>	2019	19 794 375	6 598 125	13 196 250		6 598 125	13 196 250	6 598 125	6 598 125
<b>AFD</b>	2016	7 366 800	4 911 200	2 455 600		4 911 200	2 455 600	2 455 600	
<b>EBRD</b>	2018	9 484 583	3 793 833	5 690 750		3 793 833	5 690 750	3 793 833	1 896 917
<b>BIO</b>	2019	21 597 333	8 638 933	12 958 400		8 638 933	12 958 400	8 638 933	4 319 467
<b>Citi Bank</b>	2019	21 300 000	14 200 000	7 100 000		14 200 000	7 100 000	7 100 000	
<b>QFF</b>	2019	14 500 000	14 500 000			0	14 500 000	14 500 000	
<b>Emprunts FMO</b>	2020	82 425 000	23 550 000	58 875 000		23 550 000	58 875 000	23 550 000	35 325 000
	2020	62 316 100	17 804 600	44 511 500		17 804 600	44 511 500	17 804 600	26 706 900
<b>Emprunts IFC</b>	2022				16 286 500		16 286 500	0	16 286 500
	2022				16 297 000		16 297 000	0	16 297 000
<b>Emprunt NEMO KANTARA</b>	2022				648 658		648 658		648 658
<b>TOTAL</b>		<b>586 857 830</b>	<b>204 064 741</b>	<b>382 793 089</b>	<b>198 232 158</b>	<b>203 398 074</b>	<b>581 691 914</b>	<b>209 094 732</b>	<b>372 597 181</b>

Leasing	Année	Encours au 31/12/2021	Court Terme 2021	Long Terme 2021	nouveaux emprunts 2022	Remboursement 2022	Encours au 31/12/2022	Court Terme 2022	Long Terme 2022
<b>UBCI LEASING</b>	2019	80 954	80 954			80 954			
<b>TOTAL</b>		<b>80 954</b>	<b>80 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Emprunt Obligataire	Année	Encours au 31/12/2021	Court Terme 2021	Long Terme 2021	nouveaux emprunts 2022	Remboursement 2022	Encours au 31/12/2022	Court Terme 2022	Long Terme 2022
Emprunt obligataire 2017	2017	900 000	900 000	0		900 000	0	0	0
		5 700 000	1 900 000	3 800 000		1 900 000	3 800 000	1 900 000	1 900 000
Emprunt obligataire 2018	2018	5 000 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
		4 400 000	1 100 000	3 300 000		1 100 000	3 300 000	1 100 000	2 200 000
Emprunt obligataire 2019	2019	7 200 000	2 400 000	4 800 000		2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
		8 000 000	1 600 000	6 400 000		1 600 000	6 400 000	1 600 000	4 800 000
Emprunt obligataire 2019-2	2019	9 000 000	3 000 000	6 000 000		3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
Emprunt obligataire 2020-1	2020	19 600 000	4 900 000	14 700 000		4 900 000	14 700 000	4 900 000	9 800 000
		5 500 000	0	5 500 000		0	5 500 000	1 100 000	4 400 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	0	25 000 000		0	25 000 000	0	25 000 000
			0	0					
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	0	17 000 000		0	17 000 000	0	17 000 000
		13 000 000	0	13 000 000		0	13 000 000	0	13 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>120 300 000</b>	<b>18 300 000</b>	<b>102 000 000</b>	<b>0</b>	<b>18 300 000</b>	<b>102 000 000</b>	<b>18 500 000</b>	<b>83 500 000</b>

Billet de trésorerie	Année	Encours au 31/12/2021	Court Terme 2021	Long Terme 2021	nouveaux emprunts 2022	Remboursement 2022	Encours au 31/12/2022	Court Terme 2022	Long Terme 2022
<b>Maghreb</b>	2021	10 000 000	0	10 000 000		0	10 000 000		10 000 000
<b>Assurances BIAT</b>	2020	5 000 000	0	5 000 000		0	5 000 000	5 000 000	
<b>GAT Assurance</b>	2019	9 750 000	9 750 000	0		9 750 000	0		
<b>AMI Assurance</b>	2019	3 000 000	3 000 000	0		3 000 000	0		
<b>Tuniso Emiratie SICAV</b>	2021	4 000 000	0	4 000 000		0	4 000 000		4 000 000
<b>INMA Finance</b>	2022	0	1 150 000	-1 150 000	6 900 000	1 150 000	5 750 000	2 300 000	3 450 000
<b>TOTAL</b>		<b>31 750 000</b>	<b>13 900 000</b>	<b>17 850 000</b>	<b>6 900 000</b>	<b>13 900 000</b>	<b>24 750 000</b>	<b>7 300 000</b>	<b>17 450 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>738 988 783</b>	<b>236 345 695</b>	<b>502 643 089</b>	<b>205 132 158</b>	<b>235 679 028</b>	<b>708 441 914</b>	<b>234 894 731</b>	<b>473 547 183</b>

### **Note explicative des raisons de l'endettement important de la société**

La nature de l'activité d'«ENDA Tamweel » requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micros-entrepreneurs. Pour ce faire, « ENDA Tamweel » se base aussi bien sur ses fonds propres que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds.

### **Note explicative à la note 2.2.6 « Immobilisations »**

« ENDA Tamweel » n'a aucun contrat de leasing en cours. En fait, les immobilisations à statuts juridique particulier ont été mentionnées dans la note 2.2.6 à titre d'exemple. Les immobilisations à statuts juridique particulier seront retirées des notes des exercices à venir.

### **Note complémentaire à la note 13 « Autres passifs »**

« ENDA Tamweel » a constitué une provision pour risques et charges pour se couvrir contre les risques qu'elle estime probables. Cette provision s'élève à 8 486 079 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

- Provision pour risque fiscal : 7 158 985 DT
- Provision pour risque social : 713 094 DT
- Provision pour litiges : 614 000 DT

### **Note complémentaire à la note 14 « Capitaux propres »**

- Les utilisations de fonds social (activités sociales au profit des employés) ne sont pas remboursables.
- Le résultat par action au 31/12/2021 et au 31/12/2022 se présente comme suit :

*En DT*

	31/12/2022	31/12/2021 Pro forma	31/12/2021
Résultat de la période	65 075 280	59 585 265	60 327 665
Nombre des actions	960 536	960 536	960 536
<b>Résultat par action</b>	<b>67,749</b>	<b>62,033</b>	<b>62,806</b>

## Note complémentaire portant sur l'état des engagements hors bilan

L'état des engagements hors bilan établi conformément à la NC 14 au 31/12/2022 se présente comme suit :

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances <sup>(1)</sup>	31 585 920	31 585 920				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>31 585 920</b>	<b>31 585 920</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement <sup>(2)</sup>	10 763 889	10 763 889				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>10 763 889</b>	<b>10 763 889</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé <sup>(3)</sup>	64 600 000	64 600 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>64 600 000</b>	<b>64 600 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 949 809</b>	<b>106 949 809</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'«ENDA Tamweel »

(2) Il s'agit des cautions bancaires accordées par l'Amen Bank et la BH pour débiter leurs comptes auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD de respectivement 7 638 889 DT et 3 125 000 DT.

(3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués :

- 30 600 000 = 9 000 000 millions d'euros auprès de la BEI (taux de change = 3.4)
- 34 000 000 = 10 000 000 millions d'euros deuxième tranche emprunt IFC (taux de change = 3.4)

### **Note explicative de la note VI « Note sur les engagements hors bilan »**

- **A : engagements financiers au 31/12/2018** : Il s'agit de deux cautions bancaires accordées par la Banque de l'Habitat et l'Amen Bank sous forme d'autorisation de prélèvement accordée à la BCT par les deux banques pour débiter leurs comptes respectifs du montant des échéances d'une ligne de financement accordée par la BIRD au gouvernement Tunisien. La gestion de cette ligne, le décaissement et le remboursement est assuré par la BCT. Ces conventions ne sont pas assujetties à l'autorisation préalable du Conseil d'administration pour figurer parmi le rapport spécial des commissaires aux comptes.
- **B : engagements financiers au 31/12/2022** :
  - Convention de financement signée en juin 2021 avec la Société Financière Internationale (IFC) pour l'équivalent de 20 millions d'Euros. La première tranche a été décaissée en juin 2022. La deuxième tranche de cette convention pour l'équivalent de 10 millions d'euros n'a pas été mise en place en 2023 suite à une importante augmentation du coût de la couverture du risque de change sur le marché international. Cette tranche est en attente de l'amélioration des conditions de la couverture du risque de change pour passer à sa mise en place.
  - La convention de financement avec la BEI signée en décembre 2021 pour l'équivalent de 9 millions d'Euros a été mise en place en mai 2023.
  - Il est à préciser qu'en se référant à l'article 24.3 des statuts de la société « ENDA Tamweel », les emprunts conclus au profit de la société et dont le montant est supérieur à cent millions (100 000 000) dinars tunisiens sont soumis à autorisation, approbation et audit. De ce fait, les engagements financiers au 31/12/2022 signés avec l'IFC et la BEI ne sont pas assujettis à l'autorisation au préalable du Conseil d'administration.

Par ailleurs, il est à noter que :

- Les crédits reçus par « ENDA Tamweel » ne requièrent pas des garanties.
- Les microcrédits accordés ne sont pas adossés à des garanties ou hypothèques tangibles. Toutes les garanties sont de type moral et social.
- Les crédits approuvés et déboursés sont décaissés le jour même de la signature du contrat et l'édition du titre de crédit.

### **Note explicative portant sur la procédure adoptée par la société pour l'octroi des microcrédits**

- L'approche adoptée par « ENDA Tamweel » pour l'octroi de microcrédits aux clients est fondée sur une analyse socio-économique : (1) analyse sociale du ménage du client et de sa situation économique (dépenses, revenus, dettes, contexte économique ...) et (2) une analyse financière de l'activité à financer (établissement d'un compte de résultat, un bilan, un flux de trésorerie, analyse des ratios y compris celui de l'endettement, les risques liés à cette activité...).

En se basant sur les rapports établis par les chargés clientèle suite aux visites clients, un comité est tenu pour valider le montant du crédit et la durée attribués à chaque client tout en tenant compte d'une règle de gestion interne qui stipule que l'échéance mensuelle à payer par le client ne doit pas dépasser les 50 à 60% du solde disponible après déduction de toutes les charges du projet et ce afin de minimiser tout impact imprévu sur l'activité du client.

Conformément à la mission sociale d'«ENDA Tamweel », visant à soutenir ses clients et de préserver la pérennité de leurs activités, la société met à la disposition de sa clientèle une panoplie de solutions en cas de difficultés de remboursement et qui peuvent porter sur la restructuration, la renégociation des termes du contrat ou l'allègement des échéances de refinancement ...etc.

### **Note complémentaire à la note 16 « Intérêts encourus et charges assimilés »**

« ENDA Tamweel » ne procède pas à la réservation des intérêts.

### **Note complémentaire à la note 18 « Autres produits d'exploitation »**

Les autres produits d'exploitation comprennent un montant de 1 848 410 DT à la clôture de l'exercice 2022. Ce montant correspond au :

- ✓ Subvention reçue de l'Union Européen au titre de projet de digitalisation de parcours agent : 1 678 051 DT
- ✓ Ristourne TFP : 163 859 DT
- ✓ Subvention reçue de l'ONG Luxembourgeoise « Appui au développement autonome » au titre de déploiement de la stratégie agricole : 6 499 DT

Les subventions ci-dessus mentionnées ont été accordées définitivement et sans aucune condition résolutoire.

### **Note complémentaire à la rubrique « Gains sur portefeuille titres de placement »**

Les gains sur portefeuille titres de placement sont ventilés comme suit :

	<i>En DT</i>	
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et revenus fixes	3 988 864	5 323 450
Dividendes	-	499 990
<b>Total</b>	<b>3 988 864</b>	<b>5 823 440</b>

### **Note complémentaire à la rubrique « Pertes provenant des autres éléments ordinaires »**

Les pertes provenant des autres éléments ordinaires au 31/12/2022 s'élèvent à 280 529 DT contre 349 074 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<i>En DT</i>	
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Pénalités de retard (CNSS, ACM, Impôts)	272 023	345 741
Autres pertes	8 506	3 333
<b>Total</b>	<b>280 529</b>	<b>349 074</b>

### **Note complémentaire à la rubrique « Règles de prise en compte des revenus sur les crédits »**

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

En se basant sur le paragraphe 19 de la NC 03, stipulant que les intérêts ne peuvent être comptabilisés que si le recouvrement du crédit est raisonnablement sûr. « ENDA Tamweel » estime que cette hypothèse ne serait plus raisonnablement fondée à partir du moment où le débiteur accuse une journée de retard pour le paiement de son crédit. Par conséquent « ENDA Tamweel » cesse de constater les intérêts à partir de cette date, et ce conformément au paragraphe 24 de la norme NCT 34 (nouveau) stipulant que les IMF doivent cesser la constatation en résultat des intérêts sur les crédits dès lors que ces crédits enregistrent des impayés et ce quel que soit son antériorité, sauf pour les intérêts effectivement encaissés en dehors de tous concours de l'IMF.

### **Note complémentaire portant sur la segmentation des crédits**

Les critères pertinents pour la segmentation des microcrédits sont le secteur d'activité, la zone géographique, le genre des emprunteurs, ainsi que la nature des crédits octroyés.

#### **7.1.1 : Segmentation par secteur d'activité**

La segmentation de l'encours de crédits par secteur d'activité, se présente comme suit au 31/12/2022 :

<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Encours (En DT)</b>	<b>Proportion</b>
Agriculture	77 041 872	7,0%
Elevage	239 944 818	21,9%
Pêche	1 160 216	0,1%
Artisanat	26 254 935	2,4%
Commerce	330 954 017	30,2%
Services	178 044 570	16,2%
Production	87 237 766	8,0%
Education	44 007 565	4,0%
Amélioration du logement	112 627 707	10,3%
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,0%</b>

#### **7.1.2 : Segmentation par zone géographique**

Les crédits octroyés en zones rurales représentent au 31/12/2022, 46% de l'encours de crédits contre 54% octroyés en zones urbaines.

<b>Zone géographique</b>	<b>Encours (En DT)</b>	<b>Proportion</b>
Zone Rurale	503 490 229	45,9%
Zone Urbaine	593 783 239	54,1%
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,0%</b>

### 7.1.3 : Segmentation par genre des emprunteurs

Les crédits octroyés aux femmes représentent au 31/12/2022, 49% de l'encours de crédits contre 51% octroyés aux hommes.

Genre	Encours (En DT)	Proportion
Femmes	541 998 752	49,4%
Hommes	555 274 717	50,6%
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,0%</b>

### 7.1.4 : Segmentation par nature des crédits octroyés

La segmentation par nature de crédit se présente comme suit au 31/12/2022 :

Nature de crédit	Encours (En DT)	Proportion
Amélioration des conditions de vie	156 635 272	14,3%
Soutien aux micro-entreprises	940 638 196	85,7%
<b>Total</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,0%</b>

## Note complémentaire sur les parties liées précisant la politique de fixation des prix des différentes transactions

### 1. Identification des parties liées

Les parties liées d'«ENDA Tamweel » sont les actionnaires de référence exerçant, sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec «ENDA Tamweel ». Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

**ENDA Inter-Arabe** : (actionnaire majoritaire à hauteur de 57%)

**Mme Essma Ben Hamida** : (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence ENDA inter arabe) et actionnaire d'«ENDA Tamweel » à hauteur de 1,7%)

**M. Michael Cracknell** : (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence ENDA inter arabe))

**Assurance Maghreb Vie S.A** : (actionnaire d'«ENDA Tamweel » à hauteur de 5 %)

**ENDA Tech** : (Filiale d'«ENDA Tamweel » détenue à hauteur de 99,99%)

### 2.1. Transactions réalisées avec « ENDA inter arabe » ( Loyers)

- La société « ENDA Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « ENDA inter arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT. Le 23/02/2021 le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020.

- La société « ENDA Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « ENDA inter arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.
- **La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.**
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31/12/2022 :

En DT

Libellé	Loyer 2022	Règlements 2022
Loyers Siège	1 605 855	1 605 855
Loyers centre de formation	109 034	109 034
Loyer Centre d'appel	72 690	72 690

## 2.2. Transactions réalisées avec « ENDA inter arabe » (Accompagnement et formation)

La société « ENDA Tamweel » a conclu le 31/12/2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « ENDA inter arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 07/02/2017.

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31/12/2021 et autorisé par le Conseil d'administration du 22 /04/022.

**Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.**

**La tarification relative à la formation du personnel d'« ENDA Tamweel » est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.**

Le montant inscrit parmi les charges de la société « ENDA Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 1.536.053 DT TTC.

## 2.3. Transactions réalisées avec « ENDA Tech »

- La société a conclu le 1<sup>er</sup> mars 2018 une convention de prestation de services avec « ENDA Tech » qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31/12/2018 et qui se détaille comme suit :
  - La mise à la disposition d'« ENDA Tamweel » par « ENDA Tech » de la licence T24 ;
  - Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
  - Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences « ENDA Tamweel » ;
  - L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

**Le prix correspond aux coûts constatés plus une marge bénéficiaire de 30 %.**

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « ENDA Tamweel » au titre de 2022 s'élève à 4 544 684,949 DT.

## **2.4. Transactions réalisées avec Maghrebia Vie**

En date du 30/09/2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse.

**La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'«ENDA Tamweel » à Maghrebia Vie a été réalisée conformément aux statuts d'«ENDA Tamweel ».**

### **Note explicative portant sur la baisse enregistrée au niveau de la rubrique « Commissions en produits »**

- La baisse enregistrée au niveau de la rubrique « commissions en produits » au 31/12/2022 par rapport au 31/12/2021 soit 76,14% est expliquée par la transformation progressive des commissions en intérêts car auparavant le taux d'intérêt des microcrédits était décomposé en interne entre « commission » et « Intérêt ». Le nouveau système d'information du type « Global Bancaire » ne permet pas cette répartition. La totalité des intérêts sont enregistrés sous la rubrique « Intérêt ». Seuls les crédits migrés de l'ancien système d'information continuent à générer des commissions jusqu'à apurement et remboursement intégral.
- L'augmentation enregistrée au niveau de la rubrique « produit net des activités de microfinance » au 31/12/2022 par rapport au 31/12/2021 est expliquée par une augmentation de 5,01% des produits de l'activité (suite à l'évolution du portefeuille de crédit et du nombre des prêts actifs) d'une part et la baisse de 3,22% des charges d'exploitation de l'activité d'autre part.

### **Note explicative de la note 21 « Liquidités et équivalents de liquidité »**

Les placements mentionnés parmi les équivalents de liquidité, sont constitués de placements à très court terme auprès du secteur bancaire sous forme de certificats de dépôt.

**Note rectificative portant sur l'état de flux de trésorerie au 31/12/2022 faisant apparaître les « dividendes versés »**

*Etat des flux de trésorerie*

*Période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022*

(Exprimé en Dinars tunisien)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre LT)	(296 888 371)	(293 938 706)
Charges d'exploitation décaissées	32 610 157	29 760 504
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle	(1 060 821 069)	(944 015 815)
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle	1 103 836 406	1 055 034 238
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro Assurance	(118 392)	2 680 564
Encaissements / Décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation	(4 943 266)	(6 755 311)
Encaissements / Décaissements sur apports non affectés	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	95 764 284	53 942 735
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 963 721)	(873 556)
Impôt sur les bénéfices	19 541 790	16 603 925
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>-113 982 182</b>	<b>-87 561 422</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille titres à long terme	-	-
Acquisitions / Cessions sur portefeuille titres à long terme	-	-
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	2 784 895	2 019 363
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 784 895</b>	<b>2 019 363</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'actions	-	-
Encaissement provenant des emprunts	(205 132 159)	(200 773 727)
Remboursement d'emprunts (*)	321 549 768	361 775 960
Augmentation / Diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés (**)	<b>23 876 842</b>	<b>8 221 276</b>
Encaissements / Décaissements provenant des apports affectés	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>140 294 451</b>	<b>169 223 509</b>
<b>Incidence de la variation du taux de change</b>		
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>29 097 164</b>	<b>83 681 450</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>80 720 649</b>	<b>164 402 099</b>
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>51 623 486</b>	<b>80 720 649</b>

## Note explicative de l'état de flux de trésorerie au 31/12/2022

En DT

<b>Remboursement d'emprunts (*)</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Emprunts bancaires en principal	203 398 074	193 538 154
Emprunts obligataires en principal	18 300 000	16 700 000
Billets de trésorerie en principal	13 900 000	69 700 000
Opérations de leasing en principal	80 954	166 370
Intérêts	85 870 740	81 671 436
<b>Total Remboursement</b>	<b>321 549 768</b>	<b>361 775 960</b>

En DT

<b>Dividendes versés (**)</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dividendes affectés avant 2021	7	-
Dividendes affectés en 2021	5 778 536	8 221 276
Dividendes affectés en 2022	18 098 299	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>23 876 842</b>	<b>8 221 276</b>

**Note rectificative portant sur le tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2022**

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-</b>	<b>15 363 199</b>	<b>275 271</b>	<b>85 662 442</b>	<b>60 327 665</b>	<b>272 287 438</b>
Constitution Fonds social AGO du 07 Juin 2021									-
Affectation du résultat 2021						2 800 000	39 429 365	(42 229 365)	-
Distribution des dividendes								(18 098 299)	(18 098 299)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-</b>	<b>15 363 199</b>	<b>3 075 271</b>	<b>125 091 808</b>	<b>0</b>	<b>254 189 138</b>
Mouvements Fonds social						(2 482 780)			(2 482 780)
Encaissement Subvention d'investissement				651 716					651 716
Résorption Subvention d'investissement				(141 748)					(141 748)
Effet de modification comptable							(2 621 940)		(2 621 940)
Résultat de la période								65 075 280	65 075 280
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>

## 4.3 Analyse de la situation financière au 31/12/2022

### 4.3.1 Les engagements financiers au 31/12/2022

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances <sup>(1)</sup>	31 585 920	31 585 920				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>31 585 920</b>	<b>31 585 920</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement <sup>(2)</sup>	10 763 889	10 763 889				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>10 763 889</b>	<b>10 763 889</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé <sup>(3)</sup>	64 600 000	64 600 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>64 600 000</b>	<b>64 600 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 949 809</b>	<b>106 949 809</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'«ENDA Tamweel».

(2) Il s'agit des cautions bancaires accordées par l'Amen Bank et la BH pour débiter leurs comptes auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD de respectivement 7 638 889 DT et 3 125 000 DT.

(3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués :

- 30 600 000 = 9 000 000 millions d'euros auprès de la BEI (taux de change = 3.4)
- 34 000 000 = 10 000 000 millions d'euros deuxième tranche emprunt IFC (taux de change = 3.4)

#### 4.3.2 Encours des crédits contractés par « ENDA Tamweel » au 31/12/2022

- *Encours des emprunts obligataires émis par « ENDA Tamweel » au 31/12/2022*

En DT

Emprunt Obligatoire	Remboursement	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2022
Emprunt obligataire 2017	Annuel	4 500 000	30/11/2022	8,20%	5 ans	0
	Annuel	9 500 000	30/11/2024	8,40%; TMM+3%	7ans / 2ans de grâce	3 800 000
Emprunt obligataire 2018	Annuel	12 500 000	10/12/2023	12,00%	5 ans	2 500 000
	Annuel	5 500 000	10/12/2025	12,30%	7ans / 2ans de grâce	3 300 000
Emprunt obligataire 2019	Annuel	12 000 000	12/07/2024	12,75%	5 ans	4 800 000
	Annuel	8 000 000	12/07/2026	13,00%	7ans / 2ans de grâce	6 400 000
Emprunt obligataire 2019-2	Annuel	15 000 000	22/10/2024	12,50%	5 ans	6 000 000
Emprunt obligataire 2020-1	Annuel	24 500 000	30/10/2025	11,00%	5 ans	14 700 000
	Annuel	5 500 000	30/10/2027	11,50%	7ans / 2ans de grâce	5 500 000
Emprunt obligataire 2020-2	Zero Coupon	25 000 000	09/12/2025	11,00%	5 ans	25 000 000
Emprunt obligataire 2020-3	In fine	17 000 000	22/01/2026	10,30%	5 ans	17 000 000
	In fine	13 000 000	22/01/2028	10,50%	7ans	13 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>152 000 000</b>				<b>102 000 000</b>

▪ **Encours des emprunts bancaires contractés par « ENDA Tamweel » au 31/12/2022**

En DT

Emprunt	Année	Montant	Taux d'intérêt	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2022
Emprunts BH	2015	5 000 000	TMM+2%	Trimestriel	7ans, 2ans de Grâce	93 568
	2018	20 000 000	TMM+2,54%	Trimestriel	5ans	5 460 065
	2021	15 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	12 548 000
Emprunts BIAT	2016	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestriel	7ans, 6mois de grâce	1 481 481
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	26 132 561
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	25 142 351
	2021	40 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	33 446 244
Emprunts UIB	2020	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	13 132 738
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	16 740 139
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	15 000 000
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	15 000 000
Emprunts ATB	2019	10 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	5 829 885
	2021	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	18 333 333
	2021	715 948		In-fine	4ans	715 948
Emprunts Attijari Bank	2016	5 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	
	2018	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	5 148 071
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	2ans	8 593 637
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans	17 500 000
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans	18 666 667
Emprunts Amen Bank	2015	7 000 000	TMM+3%	Trimestriel	7ans	
	2016	10 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	
	2020	5 000 000	TMM+3%	Semestriel	5ans	2 000 000
	2020	10 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans	6 666 667
	2021	17 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans	13 600 000
	2022	25 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	22 500 000
Emprunt BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	TMM+3,5%	Semestriel	12 ans, 3ans Grâce	7 638 889
Emprunt BIRD (BH)	2018	12 500 000	TMM+3,5%	Semestriel	5ans, 3ans grâce	3 125 000
Emprunts UBCI	2018	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	3ans	
	2020	12 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	3ans	4 000 000
	2022	50 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	42 500 000
Emprunts STB	2016	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	7ans	1 784 448
	2018	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans	1 292 180
	2019	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans	2 493 020
	2021	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	8 000 000
	2022	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	20 000 000

Emprunt ABC	2021	10 000 000	TMM+3,05%	Annuel	3ans	6 666 667
Wifak Bank	2021	15 000 000	9,62%	Mensuel	3ans	5 416 667
Credit Syndiqué	2017	111 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	2 524 028
BEI	2019	26 392 500	9,76%	Annuel	5ans	13 196 250
AFD	2016	24 556 000	9,60%	Semestriel	7ans	2 455 600
EBRD	2018	17 072 250	TMM+3,7%	Semestriel	5ans	5 690 750
BIO	2019	25 916 800	TMM+7,31%	Semestriel	5ans	12 958 400
Citi Bank	2019	28 400 000	TMM+3,75%	Trimestriel	3ans	7 100 000
QFF	2019	14 500 000	7%	In-fine	3ans	14 500 000
Emprunts FMO	2020	94 200 000	TMM+7,15%	Semestriel	5ans, 1ans grâce	58 875 000
	2020	71 218 400	TMM+7,71%	Semestriel	5ans, 1ans grâce	44 511 500
Emprunts IFC	2022	16 286 500	15,74%	Semestriel	5ans, 2ans grâce	16 286 500
	2022	16 297 000	10,93%	Semestriel	5ans, 2ans grâce	16 297 000
Emprunt NEMO KANTARA	2022	648 659		In-fine	5ans	648 659
<b>TOTAL</b>		<b>1 043 204 057</b>				<b>581 691 915</b>

▪ **Encours des billets de trésorerie contractés par « ENDA Tamweel » au 31/12/2022**

En DT

Billet de trésorerie	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2022
Maghrebria	10 000 000	9,250%	3ans	10 000 000
Assurances BIAT	5 000 000	11,50%	3ans	5 000 000
Tuniso Emiratie SICAV	4 000 000	9,10%	3ans	4 000 000
INMA Finance	6 900 000	9,69%	3ans	5 750 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 900 000</b>			<b>24 750 000</b>

### 4.3.3 Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2022

En DT

Produits				Charges				Soldes			
	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**		31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**		31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**
Intérêts et revenus assimilés	268 966 600	180 988 054	165 335 183	Intérêts et charges assimilés	83 344 631	86 216 323	79 135 235				
Commissions	22 569 522	94 609 662	72 361 475	Commissions encourues	1 726 913	1 686 569	2 293 647				
<b>Intérêts et produits assimilés de Microfinance</b>	<b>291 536 122</b>	<b>275 597 716</b>	<b>237 696 658</b>	<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>85 071 544</b>	<b>87 902 892</b>	<b>81 428 882</b>	<b>Marge commerciale</b>	<b>206 464 578</b>	<b>187 694 824</b>	<b>156 267 776</b>
Marge commerciale	206 464 578	187 694 824	156 267 776	Charges de personnel	78 546 963	69 733 837*	62 748 376**				
Produits des placements	3 988 864	5 823 440	3 467 128	Pertes sur placements	0	0	0				
Autres produits d'exploitation	3 289 240	1 276 636	1 069 380	Autres charges d'exploitation	24 613 963	21 104 270	20 686 107				
<b>Sous total</b>	<b>213 742 682</b>	<b>194 794 900</b>	<b>160 804 283</b>	<b>Sous total</b>	<b>103 160 926</b>	<b>90 838 107</b>	<b>83 434 483</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>110 581 756</b>	<b>103 956 793</b>	<b>77 369 801</b>
Excédent brut d'exploitation	110 581 756	103 956 793	77 369 801	Dotations aux amortissements	1 762 359	1 923 565	2 222 855				
Reprise sur provisions pour risques et charges	1 420 578	1 296 333	3 807 587	Dotations aux provisions:							
Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs		45 825		-Provision portefeuille	14 620 826	20 525 727	22 364 172				
Montants récupérés sur créances passées en pertes	773 386	528 790	215 842	-Provisions pour dépréciation des actifs	93 933		139 223				
				-Pertes sur créances	11 401 003	6 837 686	5 884 718				
				-Indemnités de décès	0	2 500	518 099				
				Autres pertes ordinaires	280 529	349 074	13 406				
				Impôts sur les bénéfices	19 541 790	16 603 925	19 735 184				
<b>Sous total</b>	<b>112 775 720</b>	<b>105 827 741</b>	<b>81 393 230</b>	<b>Sous total</b>	<b>47 700 440</b>	<b>46 242 477</b>	<b>50 877 655</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>65 075 280</b>	<b>59 585 264</b>	<b>30 515 575</b>
Résultat des activités ordinaires	65 075 280	59 585 264	30 515 575	Pertes extraordinaires	0	0	0				
Effet des modifications comptables			2 615 557**	Effet des modifications comptables	2 621 940	1 879 539*					
<b>Sous total</b>	<b>65 075 280</b>	<b>59 585 264</b>	<b>33 131 132</b>	<b>Sous total</b>	<b>2 621 940</b>	<b>1 879 539</b>	<b>0</b>	<b>Résultat net</b>	<b>62 453 340</b>	<b>57 705 725</b>	<b>33 131 132</b>

\* Données retraitées en 2022 pour les besoins de la comparabilité

\*\* les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

#### 4.3.4 Tableau de mouvement des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2020 avant affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>5 234 522</b>	<b>4 999 900</b>	-	<b>29 363 011</b>	<b>529 406</b>	<b>60 277 585</b>	<b>31 115 695</b>	<b>227 573 719</b>
Affectations du résultat de l'exercice 2020 approuvées par l'A.G.O du 07/06/2021		4 370 838				1 360 000	25 384 857	(31 115 695)	-
Distribution de dividendes					(13 999 812)				(13 999 812)
<b>Solde au 31 Décembre 2020 après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	-	<b>15 363 199</b>	<b>1 889 406</b>	<b>85 662 442</b>	-	<b>213 573 907</b>
Mouvements fonds social						(1 614 135)			(1 614 135)
Résorption Subvention d'investissement									-
Effet de modification comptable									-
Résultat de l'exercice 2021								60 327 665	<b>60 327 665</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2021 avant affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	-	<b>15 363 199</b>	<b>275 271</b>	<b>85 662 442</b>	<b>60 327 665</b>	<b>272 287 437</b>
Affectations du résultat de l'exercice 2021 approuvées par l'A.G.O du 23/06/2022						2 800 000	57 527 665	(60 327 665)	-
Distribution de dividendes							(18 098 299)		(18 098 299)
<b>Solde au 31 Décembre 2021 après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	-	<b>15 363 199</b>	<b>3 075 271</b>	<b>125 091 808</b>	<b>0</b>	<b>254 189 138</b>
Mouvements fonds social						(2 482 780)			(2 482 780)
Encaissement Subvention d'investissement				651 716					651 716
Résorption Subvention d'investissement				(141 748)					(141 748)
Effet de modification comptable							(2 621 940)		(2 621 940)
Résultat de l'exercice 2022								65 075 280	<b>65 075 280</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2022 avant affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>
Affectations du résultat de l'exercice 2021 approuvées par l'A.G.O du 30/05/2022						3 600 000	61 475 280	(65 075 280)	-
Distribution de dividendes							(19 522 584)	-	(19 522 584)
<b>Solde au 31 Décembre 2022 après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 491</b>	<b>164 422 564</b>	<b>0</b>	<b>295 147 082</b>

### 4.3.5 Affectation des résultats des trois dernières années

En DT

	21/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Bénéfice de l'exercice	65 075 280	60 327 665	31 115 695
+ Résultat reporté	122 469 868*	85 662 442	60 277 585
<b>Total</b>	<b>187 545 148</b>	<b>145 990 107</b>	<b>91 393 280</b>
- Réserve légale	0	0	4 370 838
- Dotation fonds social	3 600 000	2 800 000	1 360 000
<b>Solde</b>	<b>183 945 148</b>	<b>143 190 107</b>	<b>85 662 442</b>
+ Réintégration prime d'émission	0	0	13 999 812
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>183 945 148</b>	<b>143 190 107</b>	<b>99 662 254</b>
- Dividendes	19 522 584	18 098 299	13 999 812
<b>Résultat reporté</b>	<b>164 422 564</b>	<b>125 091 808</b>	<b>85 662 442</b>

\*Après effet de la modification comptable

### 4.3.6 Evolution des revenus de Microfinance et du résultat d'exploitation

En DT

	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**
Revenus de microfinance	291 536 122	275 597 716	237 696 658
Produit net	210 453 442	193 518 264	159 734 904
Résultat d'exploitation	84 897 599	76 538 264 *	50 264 165**
Capital social	96 053 600	96 053 600	96 053 600
Nombre d'actions	960 536	960 536	960 536
Revenus par action	303,514	286,921	247,463
Produit net par action	219,100	201,469	166,298
Résultat d'exploitation par action	88,386	79,683	52,329

\*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

\*\* Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées

### 4.3.7 Evolution du résultat net

En DT

	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**
Résultat avant impôt	84 617 070	76 189 190	50 250 759
Résultat net d'impôt avant modification comptable	65 075 280	59 585 265	30 515 575
Résultat consolidé avant impôt	84 846 329	75 723 287	50 922 543
Résultat consolidé net d'impôt avant modification comptable	65 253 733	59 110 571	31 175 468
Capital social	96 053 600	96 053 600	96 053 600
Nombre d'actions	960 536	960 536	960 536
Bénéfice par action avant impôt	88,094	79,319	52,315
Bénéfice par action net d'impôt	67,749	62,033	31,769
Bénéfice consolidé par action avant impôt	88,332	78,834	53,015
Bénéfice consolidé par action net d'impôt	67,935	61,539	32,456
Bénéfice avant impôt/capital social	88,09%	79,32%	52,32%
Bénéfice net d'impôt/capital social	67,75%	62,03%	31,77%

\*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

\*\* Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées

### 4.3.8 Evolution des dividendes

En DT

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Montant global	19 522 584	18 098 299	13 999 812
Dividende par action	20,325	18,842	14,575
% du nominal	20,32%	18,84%	14,57%
Date de paiement	15/06/2023	16/08/2022	15/07/2021

### 4.3.9 Evolution de la marge brute d'Autofinancement

En DT

En dinars	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**
Résultat net avant modification comptable (1)	65 075 280	59 585 265	30 515 575
Dotations aux amortissements (2)	1 762 359	1 923 565	2 222 855
Dotations nettes aux provisions (3)	23 921 798	25 494 964	24 882 781
<b>Marge brute d'autofinancement (1+2+3)</b>	<b>90 759 438</b>	<b>87 003 794</b>	<b>57 621 211</b>

\*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

\*\* Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées

### 4.3.10 Principaux indicateurs de gestion et ratios

En DT

	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2020**
<b>Indicateurs de gestion</b>			
Résultat net avant modification comptable (1)	65 075 280	59 585 265	30 515 575
Encours brut de crédits (2)	1 097 273 468	1 051 808 413	938 649 363
Encours de crédits moyen	1 074 540 941	995 228 888	842 756 051
Créances classées (retard de plus de 30j) (3)	43 625 495	30 307 661	13 933 233
Total provisions (4)	68 697 263	54 076 438	33 550 711
Créances sur la clientèle	1 043 450 953	1 017 958 972	943 666 638
Fonds propres (avant résultat net) (5)	249 594 386	210 080 233	195 178 605
Capitaux propres avant affectation	314 669 666	269 665 498	225 694 180
Emprunts et ressources spéciales (y compris les concours bancaires)	733 368 926	764 774 732	828 723 442
Total bilan (6)	1 121 583 647	1 125 066 873	1 130 388 255
Intérêts et commissions reçus	291 536 122	275 597 716	237 696 658
Intérêts et commissions encourus	85 071 543	87 902 892	81 428 882
Produit net des activités de microfinance (7)	210 453 442	193 518 264	159 734 904
Autres charges d'exploitation (Charges de personnel+ charges générales d'exploitation +dotations aux amortissements) (8)	104 923 285	92 761 672*	85 657 338**
Charges de personnel	78 546 963	69 733 837*	62 748 376**
<b>Ratios propres aux institutions de Microfinance</b>			
Autosuffisance opérationnelle (A)	138,15%	136,51%	126,02%
Taux PAR30j (3)/(2)	3,98%	2,88%	1,48%
Taux couverture PAR30j (4)/(3)	157,47%	178,42%	240,80%
Ratio de solvabilité selon l'arrêté du ministre des finances du 23/12/2016 (B)	30,02%	26,58%	24,77%
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	28,06%	23,97%	19,97%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	65,39%	67,98%	73,31%
Créances sur la clientèle/Total bilan	93,03%	90,48%	83,48%
Emprunts et ressources spéciales/Créances sur la clientèle	70,28%	75,13%	87,82%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produit net des activités de microfinance	37,32%	36,03%	39,28%
Produit net des activités de microfinance/Fonds propres avant résultat	84,32%	92,12%	81,84%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	49,86%	47,93%	53,62%
<b>Ratios de Rentabilité</b>			
ROE (1)/(5)	26,07%	28,36%	15,63%
ROA (1)/(6)	5,80%	5,30%	2,70%
Résultat net/Produit net des activités de microfinance	30,92%	30,79%	19,10%
Intérêts et commissions reçus/Encours de crédits moyen	27,13%	27,69%	28,20%
Produit net des activités de microfinance/Total bilan	18,76%	17,20%	14,13%

\* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

\*\* Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2022 sur les données de l'exercice 2021 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées

(A) Autosuffisance opérationnelle = Produits d'exploitation des activités de microfinance/(Charges des activités de microfinance + dotations aux provisions sur créances + autres charges d'exploitation)

(B) Les IMF doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut être inférieur à 15% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés suivant les quotités des risques.

#### 4.4 Etats financiers consolidés au 31/12/2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

Le rapport des commissaires aux comptes ne renferme pas de conclusion sur la conformité des informations données au niveau du rapport de gestion sur les comptes de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales.

Aussi, les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Un tableau des mouvements des capitaux propres permettant de réconcilier, pour chaque poste, les montants du début de la période avec les montants de fin de période en indiquant l'origine de chaque mouvement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Un état sur les engagements hors bilan du groupe conforme au modèle prévu par la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

**La société et ses commissaires aux comptes s'engagent, pour l'établissement des états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

#### 4.4.1. Bilan consolidé au 31/12/2022

Exprimé en Dinar tunisien

	Notes	31/12/2022	31/12/2021 Proforma
<b><u>Actif</u></b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	3	17 163 910	13 905 308
AC 2 - Créances sur la clientèle	4	1 043 450 953	1 018 001 813
AC 3 - Placements	5	35 000 000	68 011 886
AC 4 - Valeurs immobilisées	6	10 509 454	10 934 084
AC 5 - Autres actifs	7	14 179 213	12 106 135
<b>Total Actif</b>		<b>1 120 303 530</b>	<b>1 122 959 226</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 - Concours bancaires		15 973	65 443
PA 3 - Emprunts et Ressources Spéciales	8	733 352 953	764 709 289
<u>PA 4 - Autres passifs (*)</u>	9	71 331 383	87 763 893 (*)
<b>Total Passif</b>		<b>804 700 309</b>	<b>852 538 625</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CP 1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP 4 - Autres Capitaux propres		509 968	0
Réserves consolidés Groupe (*)		153 785 805	115 256 304 (*)
Résultats consolidés Groupe (*)		65 253 806	59 110 635 (*)
<b>Total des capitaux Propres</b>	<b>10</b>	<b>315 603 179</b>	<b>270 420 539</b>
Intérêts minoritaires dans les réserves consolidés		115	125
Intérêts minoritaires dans le résultat		(73)	(65)
Interets des minoritaires		42	60
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 120 303 530</b>	<b>1 122 959 226</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf-note 5)

#### 4.4.2. Etat de résultat consolidé au 31/12/2022

Exprimé en Dinar tunisien

	Notes	31/12/2022	31/12/2021 Proforma
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	11	271 542 921	180 988 054
PR 2 - Commissions (en produits)	11	19 993 201	94 609 662
PR 3 - Gains sur portefeuille titres de placements		3 988 864	5 323 540
PR 7 - Autres produits d'exploitation	12	3 984 448	1 806 999
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>299 509 434</b>	<b>282 728 254</b>
<b><u>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</u></b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	13	83 358 258	86 215 175
CH 2 - Commissions encourues		1 726 913	1 686 569
CH 3 - Pertes sur portefeuille titres de placement à court terme		-	-
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>		<b>85 085 171</b>	<b>87 901 744</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>		<b>214 424 263</b>	<b>194 826 510</b>
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	14	(23 870 706)	(25 540 789)
CH 6 - Frais de personnel (*)	15	(80 533 906)	(71 405 863) *
CH 7 - Charges générales d'exploitation	16	(21 620 864)	(18 638 747)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17	(3 271 765)	(3 168 736)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(129 297 241)</b>	<b>(118 754 135)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>85 127 022</b>	<b>76 072 376</b>
PR8 \ CH 9 - Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(280 693)	(349 089)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(19 592 597)	(16 612 716)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>65 253 732</b>	<b>59 110 571</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>65 253 732</b>	<b>59 110 571</b>
Intérêt des minoritaires		(73)	(65)
<b>Résultat consolidé part du groupe</b>		<b>(65 253 806)</b>	<b>59 110 636</b>
Effet des modifications comptables (*)		(2 621 940)	(1 879 539) *
<b>Résultat consolidé part du groupe après modification comptable</b>		<b>62 631 866</b>	<b>57 231 097</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf-note 5)

#### 4.4.3. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022

<i>Exprimé en Dinar tunisien</i>		
Notes	31/12/2022	31/12/2021 Proforma
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)	296 888 371	293 938 706
Charges d'exploitation décaissées	(30 006 832)	(28 110 560)
Prêts et avance \ Remboursement prêts et avance accordés à la clientèle	(43 015 337)	(111 061 264)
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation	4 943 266	6 255 411
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(142 110 187)	(81 473 029)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 658 929	1 403 918
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>90 358 210</b>	<b>80 953 183</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition /cessions sur portefeuille titres à long terme	-	-
Acquisitions\ cessions sur immobilisations	(3 630 786)	(2 749 651)
<b>Flux de trésorerie net provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(3 630 786)</b>	<b>(2 749 651)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	205 132 159	200 773 727
Remboursement d'emprunts	(321 563 396)	(361 774 812)
<b>Flux de trésorerie net provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(116 431 237)</b>	<b>(161 001 086)</b>
<b>Incidence de la variation du Taux de Change sur la trésorerie</b>		
	-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(29 703 813)</b>	<b>(82 797 553)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>81 851 751</b>	<b>164 649 304</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>18</b>	<b>52 147 938</b>
		<b>81 851 751</b>

#### 4.4.4. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2022

##### I – PRESENTATION

##### **Note 1 : Présentation du groupe**

Le groupe ENDA est composé de deux sociétés :

- « ENDA Tamweel » est une société anonyme de droit tunisien, créée en 2015 et régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance. Le capital de la société s'élève au 31 décembre 2022 à 96 053 600 TND divisé en 960 536 actions d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet :

- ✓ L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n°2011-117 du 5 Novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application
- ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de microcrédits.
- ENDA TECH est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2022 à 5 000 000 TND divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations machines ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société « ENDA Tamweel » détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société ENDA TECH, soit un pourcentage de contrôle de 99,998%.

##### **Note 2 : Périmètre, méthodes et règles de consolidation :**

##### **1. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 35 à NCT 37) relatives à la consolidation.

##### **1.1. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la société « ENDA Tamweel » et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation n'a enregistré aucune variation et comprend une seule société intégrée globalement au 31 décembre 2022 :

Filiale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ENDA TECH SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

## **1.2. Méthode de consolidation**

Le niveau d'intégration, (intégration globale ou une mise en équivalence) vraie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou influence notable.

Au 31 décembre 2022, « ENDA Tamweel » exerce un contrôle exclusif sur sa filiale ENDA TECH SARL.

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
  - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
  - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
  - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
  - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Par conséquent, la méthode l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### **1.3. Règles de consolidation :**

#### **a. Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'« ENDA Tamweel » dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'amortissement doit refléter la meilleure estimation de la période durant laquelle il est attendu que des avantages économiques futures iront à l'entreprise. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

#### **b. Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

#### **c. Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves d'« ENDA Tamweel » ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres Sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

#### **d. Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat d'« ENDA Tamweel » ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

### **2. Autres principes comptables de présentation et d'évaluation :**

#### **a. Règle de prise en compte des crédits**

##### **A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont constatés à l'actif du bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus en hors bilan.

## A la date de clôture de l'exercice

Les crédits accordés font l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

### **A la date de sortie du bilan**

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été établie ou est quasi-certaine, la créance correspondante peut être radiée et le montant non provisionné passé en perte dans la limite du risque maximal supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

#### **b. Règle de provisionnement des crédits**

Sont considérés comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite " classe0 " ou le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux, un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation doit être constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

« ENDA Tamweel » S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2020) :

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

### **c. classification des créances ayant fait l'objet de report d'échéance**

En application des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 15 mai 2020 relatif aux mesures exceptionnelles d'appui aux clients des institutions de microfinance sous forme de sociétés anonymes pour faire face aux répercussions de la crise du Coronavirus « COVID 19 », la période du report des échéances des crédits dont les délais de paiement en principal et en intérêts sont initialement prévus durant la période allant du 1er mars 2020 au 31 août 2020, n'est pas prise en compte dans le calcul de l'antériorité des créances, pour les bénéficiaires des mesures précitées.

Les crédits ayant fait l'objet de report d'échéance sont classés en portefeuille à risque selon le nombre de jour de retard calculé sur la base des principes ci-dessous mentionnés.

### **d. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits**

#### **Règle de prise en compte des revenus sur les crédits en dehors du report**

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme comptable NC 03 relatives aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents »

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

#### **Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés**

« ENDA Tamweel » a adopté le traitement comptable de la méthode autorisée telle que prévu par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 30 décembre 2020 relatif au traitement comptable, par les institutions financières et des IMF, des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19.

Les produits d'intérêts des crédits reportés sont par conséquent, déterminés selon la formule suivante :

Produits d'intérêts des crédits reportés – intérêts conventionnels + intérêts du report -décote

Ainsi, et lors de la comptabilisation des revenus d'intérêts selon cette méthode, le prêteur est appelé à distinguer les quatre composantes suivantes :

(a) **Les intérêts conventionnels** : Les intérêts conventionnels sont réputés avoir été acquis au prêteur à mesure qu'ils sont courus selon le calendrier de remboursement initial.

(b) **Les intérêts du report** : Ces intérêts, s'ils existent, sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du taux convenu, du temps écoulé et de l'assiette convenue (solde restant en principal pendant la période du report, montant de chaque échéance reportée, etc.) et ce, indépendamment des modalités convenues pour leur encaissement.

(c) **Le cout du passage** du temps lié au différé de paiement des intérêts du report : il s'agit de la différence entre :

- La valeur de remboursement des intérêts de report
- Et le montant initial desdits intérêts calculé au terme de la période de report. Ce coût s'il existe, est pris en compte, par mesure de simplification ("Practical expedient"), par étalement linéaire sur la période de remboursement des intérêts du report.

(d) **La décote** : Elle correspond, en principe, à la différence entre le placement inscrit dans la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels négociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

La décote = les intérêts de retard hypothétique – Intérêts de report calculé.

Cette sera reprise en produits, linéairement, au cours de la période séparant la date de la dernière échéance figurant dans le calendrier de remboursement initial et la date de la maturité finale convenue lors de la négociation.

### 3. Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

### 4. Opérations en monnaie étrangère

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

## 5. Modification comptable : Comptabilisation Indemnité de départ à la retraite

A partir de l'exercice 2022, la Direction Générale d'« ENDA Tamweel » a décidé de comptabiliser pour la première fois des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Au 31/12/2022, les engagements post-emploi ont été évalués à 2 864 KDT.

En application de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette situation a été considérée comme étant une correction d'une erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs qui doit être comptabilisée en ajustant les capitaux propres d'ouverture afin de permettre une meilleure comparaison des états financiers successifs de la société. Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2022 s'élève à 2 622 KDT.

De même, et pour favoriser une plus grande cohérence dans les informations véhiculées par les états financiers d'« ENDA Tamweel », les données comparatives sont en pro forma. Le montant de l'ajustement afférent aux exercices antérieurs à celui ou à ceux qui figurent à titre comparatif dans les états financiers, est inclus dans les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté. Toutes autres informations et notes relatives aux exercices antérieurs font également l'objet d'un retraitement. Ces retraitements ne sont effectués que pour les besoins de comparaison et ne doivent pas conduire à modifier les états financiers qui ont été publiés.

A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2021 ont été retraitées en pro forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Rubriques de bilan consolidé	31/12/2021 Publié	Retraitements en pro forma	31/12/2021 Retraité
<b>Autres passifs</b>	85 141 953	2 621 940	87 763 893
<b>Réserves consolidés Groupe</b>	117 135 843	-1 879 539	115 256 304
<b>Résultat consolidé Groupe</b>	59 853 036	-742 400	59 110 635
Rubriques de résultat consolidé	31/12/2021 Publié	Retraitements en proforma	31/12/2021 Retraité
<b>CH 6 - Frais de personnel</b>	-70 663 462	-742 401	-71 405 863

## II –NOTES EXPLICATIVES DU BILAN

### Note 3 : Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques

Les avoirs en caisse, compte courant postal et bancaires s'élèvent au 31/12/2022 à 17 163 910 DT détaillés comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
<b>Avoirs en caisses</b>	<b>350 776</b>	197 218
<b>Compte Courant Postal</b>	<b>1 168 336</b>	1 170 602
<b>Comptes courants bancaires en Dinars</b>	<b>15 081 691</b>	<b>11 931 337</b>
<i>Compte courant en Dinars EL WIFAK BANK</i>	3 997 802	2 173 184
<i>Compte courant en Dinars BH BANK</i>	2 320 938	2 137 045
<i>Compte courant en Dinars BIAT</i>	1 719 283	-
<i>Compte courant en Dinars AMEN BANK</i>	1 609 544	1 913 791
<i>Compte courant en Dinars STB BANK</i>	1 290 665	1 044 496
<i>Compte courant en Dinars UIB</i>	1 120 745	1 056 790
<i>Compte courant en Dinars ATTIJARI BANK</i>	938 633	1 406 980
<i>Compte courant en Dinars UBCI</i>	866 001	693 548
<i>Compte courant en Dinars ATB</i>	587 290	1 052 107
<i>Compte courant en Dinars CITI BANK</i>	297 569	158 020
<i>Compte courant en Dinars BNA AGRICOLE</i>	223 459	59 563
<i>Compte courant en Dinars BTL</i>	49 004	12 772
<i>Compte courant en Dinars ABC BANK</i>	39 683	113 142
<i>Compte courant en Dinars QNB</i>	6 746	13 828
<i>Compte courant en Dinars BT</i>	6 114	7 535
<i>Compte courant en Dinars BTE</i>	5 093	7 036
<i>Compte courant en Dinars TSB</i>	3 122	8 905
<i>Compte courant en Dinars BTK</i>	-	72 595
<b>Comptes courants bancaires en Euros</b>	<b>563 107</b>	<b>606 151</b>
<i>Compte courant en Euros BH</i>	562 841	450 322
<i>Compte courant en Dollars BH</i>	266	155 829
<b>Total</b>	<b>17 163 910</b>	<b>13 905 308</b>

### Note 4 : Créance sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 Décembre 2022, un montant net de 1 043 450 953 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur clientèle de microcrédits	1 097 273 468	1 051 808 413
Créances sur clientèle liée à l'activité ingénierie informatique	42 841	42 841
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 097 316 309</b>	<b>1 051 851 254</b>
Provisions	(68 740 105)	(54 076 438)
<b>Encours net de crédit (*)</b>	<b>1 028 576 205</b>	<b>997 774 817</b>
Produits à recevoir	14 874 748	20 226 996
<b>Total</b>	<b>1 043 450 953</b>	<b>1 018 001 813</b>

## **Note 5 : Placement**

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 38 499.900 DT et se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Placement à court terme</b>	<b>35 000 000</b>	<b>68 011 886</b>
<i>SICAV BH Obligataire.</i>		5 762
<i>Actions SICAV BTE</i>		862,016
<i>Actions SICAV STB</i>		5 262
<i>Placements à terme en Certificat de dépôt</i>	<i>35 000 000</i>	<i>68 000 000</i>
<b>Total</b>	<b>35 000 000</b>	<b>68 011 886</b>

## **Note 6 : Valeurs immobilisée**

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2022 un montant net de 10 509 454DT détaillé comme suit

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Cessions Antérieurs	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort. & Provisions 2021	Dotations au 31/12/2022	Reprises/A mort.& Prov.2022	Cumul Amort. 2022	VCN au 31/12/2022
Prime de filialisation	4 237 952			4 237 952	1 270 731	211 944		1 482 675	2 755 277
Enregistrement slogans	307			307	307			307	0
Logiciels	7 492 150	781 323		8 273 473	5 153 397	1 471 904		6 625 301	1 648 171
Matériels informatiques	4 057 206	497 843	26 975	4 528 074	2 910 917	502 803	26 820	3 386 900	1 141 175
Équipement et matériels audiovisuels	422 132	18 795	397	440 530	279 713	51 944	727	331 448	109 083
Matériels pour formation professionnelles	362			362	326	36		362	0
Divers matériel & outillage	20 269	808		21 077	10 631	5 363		15 994	5 083
Matériels de transport	2 080 239	249 981		2 330 220	1 749 847	85 565		1 835 412	494 808
Équipements électriques et électroniques	1 175 744	148 813	17 505	1 307 052	675 140	201 432	13 147	863 425	443 627
Meubles de bureaux	1 770 349	96 733	44 745	1 822 337	1 499 243	205 663	44 735	1 660 171	162 166
Équipement de cuisine	42 482	11 462	2 159	51 786	29 445	8 136	1 638	35 942	15 844
Agencement, aménagements et installations	2 153 000	1 394 053	20 542	3 526 511	1 201 952	431 249	7 184	1 626 017	1 900 494
Logiciels en cours (*)	2 432 685	49 980	108 613	2 374 052	661 341			661 341	1 712 711
Immobilisations en cours (*)		418 244	297 229	121 015					121 015
<b>Total</b>	<b>25 884 877</b>	<b>3 668 036</b>	<b>518 165</b>	<b>29 034 749</b>	<b>15 442 989</b>	<b>3 176 038</b>	<b>94 251</b>	<b>18 525 295</b>	<b>10 509 454</b>

(\*) Il s'agit d'un reclassement

### **Note 7 : Autres Actifs**

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 Décembre 2022, un montant de 14 179 213 DT et se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Fournisseurs Avances et Acomptes	53 764	18 118
Avances et acomptes au personnel	31 956	6 315
Prêts au personnel	1 801 394	1 690 322
Avances sur frais missions	73 915	77 104
Personnel-oppositions sur salaires	7 668	12 166
Régularisation STC	49 025	-
Personnel Fonds Social	23 700	4 118 102
Débiteurs et Crédeurs Divers	465 629	4 331 600
Charges constatées d'avance	3 437 508	1 079 870
Cautions sur loyers	1 954 015	1 683 604
Autres produits à recevoir (*)	1 701 445	239 162
Créances sur Enda IA	239 162	-326 136
Indemnisation Micro-assurance	619 770	90 454
Autres	4 720 752	-
<b>Total brut</b>	<b>15 179 704</b>	<b>13 020 683</b>
Provision	(1 000 491)	(914 548)
<b>Total</b>	<b>14 179 213</b>	<b>12 106 135</b>

(\*) Incluent les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2022, la société a reçu une lettre de reconnaissance de la dette par SILATECH pour le montant équivalent.

### **Note 8 : Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 733 352 953 DT :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Echéances à -1 an sur emprunts	234 894 731	226 782 264
Echéances à -1 an leasing		80 954
<b>Total échéances à - 1an</b>	<b>234 894 731</b>	<b>226 863 218</b>
Echéances à +1 an sur emprunts	473 547 183	512 125 566
<b>Total échéances à + 1an</b>	<b>473 547 183</b>	<b>512 125 566</b>
Intérêts courus et non échus	23 354 252	23 319 083
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	1 556 787	2 401 422
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>733 352 953</b>	<b>764 709 289</b>

### **Note 9 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 71 331 383 DT détaillé comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021 Pro forma	31/12/2021 Publiée
Paiements Anticipés des clients	15 954 951	13 505 233	13 505 233
Rémunérations dues au personnel	16 165 724	9 351 448	9 351 448
Provisions pour risques et charges	8 486 079	9 906 657	9 906 657
Fournisseurs locaux	4 555 369	1 449 616	1 449 616
Impôts sur les sociétés à payer	5 990 215	29 970 695	29 970 695
Cotisations CNSS / CAVIS	3 923 031	3 669 705	3 669 705
Provisions pour congés payés & IDR (*)	3 601 399	5 940 234	3 318 194
Charges à payer	2 311 718	3 378 830	3 378 830
Retenues à la source sur salaires	923 849	515 789	515 789
Autres impôts et taxes à payer	2 365 444	2 127 475	2 127 475
Retenues OOREDOO	484 378	255 013	255 013
Assurance groupe	475 708	875 920	875 920
Fournisseurs étrangers	912 216	699 750	699 750
Fournisseurs Retenue de Garantie	112 761		
Dividendes à payer	17	5 778 560	5 778 560
Autres créditeurs	5 068 523	338 968	338 968
<b>Total</b>	<b>71 331 383</b>	<b>87 763 893</b>	<b>85 141 852</b>

(\*) Cf-Note 5

### **Note 10 : Capitaux propres**

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit au 31 décembre 2022 (en DT) :

Libellés	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Capital social	96 053 600	96 053 600	0
Subvention d'investissement	0	509 968	509 968
Réserves Consolidés	117 135 843	153 785 805	36 649 962
Résultat de l'exercice	59 853 036	65 253 806	5 400 770
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>273 042 479</b>	<b>315 603 179</b>	<b>42 560 700</b>
Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère	59 853 036	65 253 806	5 400 770
Actions ordinaires en circulation	960 536	960 536	0
<b>Résultat par action</b>	<b>62,3</b>	<b>67,9</b>	<b>5,6</b>

### III – LES NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

#### **Note 11 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 295.524.986 DT détaillé comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur microcrédits (*)	260 548 119	169 848 988
Frais de dossiers	10 994 802	11 139 066
Commissions sur microcrédits (*)	19 993 201	94 609 662
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	3 988 864	5 323 540
<b>Total</b>	<b>295 524 986</b>	<b>280 921 256</b>

(\*) La société a changé la règle de tarification de ses commissions à partir du 01 Janvier 2022.

#### **Note 12 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur prêt au personnel	165 138	152 975
Intérêts sur comptes créditeurs	954 402	931 871
Autres Profits ordinaires	150 296	166485
Revenus des services de formation	-	-
Quote Part des subventions d'investissement	141 748	-
Subventions d'exploitation	1 848 410	27 844
Transfert de charges		60 687
Revenus Enda Cash	724 454	467 136
<b>Total</b>	<b>3 984 448</b>	<b>1 806 998</b>

#### **Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des emprunts	80 546 532	79 917 549
Intérêts Compte Courant Associés		477 671
Intérêts sur Crédits Leasing	-5 082	348
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	11 675	11 871
Charges financières sur Billets de Trésorerie	2 868 463	4 882 624
Perte de change	182 055	1 034 611
Gain de change	-245 384	-109 500
<b>Total</b>	<b>83 358 258</b>	<b>86 215 175</b>

### **Note 14 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Provision portefeuille	14 663 667	20 525 727
Provision pour risques et charges	-1 420 578	-1 296 333
Pertes sur créances	11 401 003	6 837 686
Indemnités de décès		2 500
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	-773 386	-528 790
<b>Total</b>	<b>23 870 706</b>	<b>25 540 789</b>

### **Note 15 : Frais de personnel**

Le solde de cette rubrique se détail comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021 Pro forma	31/12/2021 Publiée
Salaires Bruts	61 814 467	55 241 278	55 241 278
Impôts et taxes	1 831 855	1 625 589	1 625 589
Charges sociales	12 412 043	10 988 237	10 988 237
Provisions pour congés payés	283 205	193 087	193 087
Provisions (reprises) pour primes (*)	4 192 337	3 357 672	2 615 271
<b>Total</b>	<b>80 533 906</b>	<b>71 405 863</b>	<b>70 663 462</b>

(\*) Inklus une dotation aux provisions indemnité de départ à la retraite de 241 830 DT au titre de l'exercice 2022. (Cf- Note 5)

### **Note 16 : Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique se détail comme suit :

En DT	31/12/2022	31/12/2021
Loyers et autres charges locatives	4 982 199	5 145 128
Achat de matières et fournitures	1 831 692	544 579
Frais de transport	1 700 259	1 743 807
Déplacement, missions et réceptions	669 700	475 140
Divers entretiens et réparations	2 326 800	2 453 295
Frais d'accompagnement et honoraires	3 762 149	3 597 843
Contribution autorité de contrôle	1 500 729	1 475 490
Frais de communication et publicité	438 564	606 432
Frais postaux et de télécommunication	983 895	658 163
Primes d'assurances	189 973	127 843
Services bancaires et assimilés	125 374	98 663
Impôts et taxes	654 718	601 126
Divers frais	2 017 311	673 737
Jetons de présence	437 500	437 500
<b>Total</b>	<b>21 620 864</b>	<b>18 638 747</b>

### **Note 17 : Dotations aux amortissements sur immobilisations**

Le solde de cette rubrique se détail comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provision pour dépréciation autres actifs	95 727	-45 825
Dotations aux Amortissements des immobilisations	3 176 038	3 214 561
<b>Total</b>	<b>3 271 765</b>	<b>3 168 736</b>

### ***IV – NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE***

#### **Note 18 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice**

La rubrique "Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice" se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	17 163 910	13 905 308
AC 3 – Placements	<b>35 000 000</b>	<b>68 011 886</b>
Placement à terme		68 000 000
SICAV BH Obligataire		5 762
SICAV BTE		862
SICAV STB		5 262
PA 1 - Concours bancaires	-15 973	-65 443
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>52 147 937</b>	<b>81 851 751</b>

### ***VI – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE***

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

#### **A. Engagements financiers au 31 décembre 2018**

- Caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. L'encours couvert par cette caution s'élève à 7 638 889 au 31/12/2022.
- Caution bancaire accordée par la BH Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. L'encours couvert par cette caution s'élève à 3 125 000 au 31/12/2022.

#### **B. Engagements financiers au 31 décembre 2022**

- Une convention de financement signée avec l'IFC « Groupe Banque Mondiale » en date du 29 juin 2021 pour un montant de l'équivalent de 20 millions d'Euros, une première tranche de l'équivalent de 10 millions d'Euros a été décaissé le 31 juin 2022. La mise en place la deuxième tranche de 10 millions d'Euros de cette convention est planifiée en 2023.
- Une convention de financement signée avec la BEI en date du 9 Décembre 2021 pour un montant d'équivalent de 9 millions d'Euros. La mise en place de cette convention est planifiée en 2023.

### **C. Crédits passés en perte par radiation**

L'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'«ENDA Tamweel » s'élève au 31 décembre 2022 à 31 585 920 DT.

### ***V – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :***

Les états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 24/04/2023, en conséquence, ils ne reflètent pas les évènements postérieurs à cette date.

## 4.4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

**mazars**

**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
RNE : 578728 R – MF : 578728 R/A/M/000  
E-mail : [mazars.tunisie@mazars.tn](mailto:mazars.tunisie@mazars.tn)  
[www.tn.mazars.com](http://www.tn.mazars.com)

**Deloitte.**

**Cabinet MS Louzir**  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira - Immeuble Illiade, 1er étage  
1053 Les Berges du Lac –Tunis  
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
RNE: 587570N - MF:587570N/A/M/000  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)

### FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires de « Enda Tamweel »,

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état du résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, font ressortir un total bilan consolidé de 1 120 303 530 dinars et un résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (avant modification comptable) de 65 253 806 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de :

- 1- La note aux états financiers consolidés n°2.d « Méthodes de traitement des intérêts des crédits reportés » relative au traitement comptable des produits d'intérêts générés par les crédits ayant fait l'objet de report par la société mère en application des dispositions des notes ACM n°26,27 et 28. En effet, la société mère a comptabilisé les dits revenus selon la méthode autorisée prévue par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2020. Cette méthode a permis de constater un complément de revenu net de 1 018 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car

la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 28 avril 2023

### Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**



**mazars**  
**ECC Mazars**  
Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 - Tunis  
Tel : +216 71 96 33 80 RNE : 578728R  
www.mazars.tn

**Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL**

**Jaouhar Ben Zid**



**CABINET MS LOUZIR**  
Rue Lac Oubeira – Immeuble Ilyade  
1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tél : 36 400 900 – 36 400 902  
Fax : 36 050 900  
ME : 587570N/A/M/000

## 4.4.6 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2022

### Note complémentaire se rapportant au rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Le paragraphe « Rapport de gestion du groupe » modifié par les commissaires aux comptes pour préciser la conclusion sur la conformité des informations données au niveau dudit rapport se présente comme suit :




---

**Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**SOCIÉTÉ DAIN**  
Rue Lac Duberra - Immeuble Bayade  
1053 Les Berges du Lac - Tunisie  
Tel: 36 400 900 - 36 400 902  
MF: 5175707A/0000

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative


5

**Note complémentaire portant sur le tableau de mouvement des capitaux propres consolidés au 31/12/2022**

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 666 850</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-</b>	<b>15 363 199</b>	<b>294 318</b>	<b>86 811 576</b>	<b>59 853 036</b>	<b>273 042 479</b>
Affectation du résultat 2021						2 800 000	38 954 737	(41 754 737)	-
Distribution des dividendes								(18 098 299)	(18 098 299)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 666 850</b>	<b>4 999 900</b>	<b>-00</b>	<b>15 363 199</b>	<b>3 094 318</b>	<b>125 766 312</b>	<b>-</b>	<b>254 944 179</b>
Mouvements Fonds social						(2 501 941)			(2 501 941)
Encaissement Subvention d'investissement				651 716					651 716
Résorption Subvention d'investissement				(141 748)					(141 748)
Effet de modification comptable							(2 602 833)		(2 602 833)
Résultat de la période								65 253 806	65 253 806
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 666 850</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 376</b>	<b>123 163 480</b>	<b>65 253 806</b>	<b>315 603 179</b>

## Note complémentaire portant sur l'état des engagements hors bilan du groupe au 31/12/2022

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances <sup>(1)</sup>	31 585 920	31 585 920				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>31 585 920</b>	<b>31 585 920</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement <sup>(2)</sup>	10 763 889	10 763 889				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>10 763 889</b>	<b>10 763 889</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé <sup>(3)</sup>	64 600 000	64 600 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>64 600 000</b>	<b>64 600 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 949 809</b>	<b>106 949 809</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'«ENDA Tamweel »

(2) Il s'agit des cautions bancaires accordées par l'Amen Bank et la BH pour débiter leurs comptes auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD de respectivement 7 638 889 DT et 3 125 000 DT.

(3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués :

- 30 600 000 = 9 000 000 millions d'euros auprès de la BEI (taux de change = 3.4)
- 34 000 000 = 10 000 000 millions d'euros deuxième tranche emprunt IFC (taux de change = 3.4)

### **Note explicative de la note 12 « Autres produits d'exploitation »**

- Les seuls revenus « d'ENDA Tech » sont facturés à « ENDA Tamweel » et sont éliminés lors des travaux de consolidation.
- Les « Revenus d'ENDA Cash » sont les revenus issus de l'exploitation d'une application qui s'appelle ENDA Cash.

### **Note complémentaire portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés**

Les états financiers d'«ENDA Tamweel » sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'administration du 24/04/2023. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

En effet, « ENDA Tamweel » a mis en place des procédures pour surveiller et identifier les événements survenus après la date de clôture de l'exercice. Cela inclut des reportings réguliers, des alertes automatiques de l'évolution de l'activité et des rapports d'analyse. Une vigilance de suivi est renforcée pour les événements suivants :

#### **1. Le suivi des litiges ou certains événements importants en cours à la clôture de la période (avec des clients, fournisseurs, banques, personnels, etc.)**

Il n'existe pas d'évolution significative des actions en défense intentées à l'encontre d'«ENDA Tamweel ».

#### **2. L'évolution de manière inhabituelle de l'activité, de l'organisation interne depuis la clôture**

L'activité suit sa croissance habituelle sans incident alarmant impactant les états financiers depuis la date de clôture au 3/12/2022.

#### **3. Les contrôles mis en œuvre par des organismes externes (ex : contrôle fiscal, CNSS)**

Il n'existe pas d'alertes de contrôles des organismes externes détectées depuis la date de clôture.

## 4.5 Patrimoine au 30/06/2023

### 4.5.1 Créances sur la clientèle

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 2 : Créances sur la clientèle » figurant au niveau des pages 190, 191 et 192 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

### 4.5.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 4 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 193 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

### 4.5.3 Immobilisations financières :

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 « Note 3 : Placements » figurant au niveau de la page 192 du présent document de référence « ENDA Tamweel 2024 ».

## 4.6 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2023

Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles arrêtées au 31/03/2024 se présentent comme suit :

	<i>En DT</i>	
	Acquisitions	Cessions
Equipements et matériel audiovisuel	894	-
Equipement de cuisine	934	-
Agencement, aménagement et installation	72 147	-
Matériel informatique	8 595	-
Matériel et mobilier de bureau	6 333	-
Matériel de transport	-	67 991
<b>TOTAL</b>	<b>88 903</b>	<b>67 991</b>

Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles arrêtées au 31/03/2024 se présentent comme suit :

	<i>En DT</i>	
	Acquisitions	Cessions
Licences informatiques	8 330	-
Immobilisations en cours	365 861	-
<b>TOTAL</b>	<b>374 191</b>	<b>-</b>

Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles arrêtées au 31/03/2024 se présentent comme suit :

Néant.

#### 4.7 Etats financiers intermédiaires au 30/60/2023

**Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :**

- L'état des flux de trésorerie n'est pas fourni parmi les états financiers intermédiaires et ce contrairement du paragraphe 07 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note portant sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués conformément aux dispositions du paragraphe 72 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

- Une note portant sur le résultat par action et ce conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

**La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 30/06/2024 et suivants.**

#### 4.7.1. Bilans arrêtés au 30/06/2023

		En dinars		
	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b><u>Actif</u></b>	-			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	53 840 310	51 002 225	16 639 459
AC2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 097 750 729	1 037 503 833	1 043 450 953
AC3 - Placements	II.3	39 999 900	50 011 786	39 999 900
AC4 - Valeurs immobilisées	II.4	7 954 462	7 798 834	8 337 421
AC5 - Autres actifs	II.5	15 766 957	12 730 447	13 155 914
<b>Total Actif</b>		<b>1 215 312 358</b>	<b>1 159 047 125</b>	<b>1 121 583 647</b>
<b><u>Passif</u></b>				
PA1 - Concours bancaires	II.6	12 506	-	15 973
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	II.7	827 849 621	792 997 086	733 352 953
PA4 - Autres passifs	II.8	70 634 569	79 268 738	73 545 054
<b>Total Passif</b>		<b>898 496 696</b>	<b>872 265 824</b>	<b>806 913 980</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>				
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		33 403 742	32 172 578	30 560 951
CP4 - Autres capitaux propres		483 513	-	509 968
CP5 - Résultats reportés		164 422 564	125 091 808	122 469 868
CP6 - Résultat de l'exercice		22 452 243	33 463 316	65 075 280
<b>Total des capitaux Propres</b>	II.9	<b>316 815 662</b>	<b>286 781 301</b>	<b>314 669 666</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 215 312 358</b>	<b>1 159 047 125</b>	<b>1 121 583 647</b>

#### 4.7.2. Etats de résultat arrêtés au 30/06/2023

		En dinars		
	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		136 734 841	132 645 164	268 966 600
PR 2 - Commissions (en produits)		4 393 588	15 271 111	22 569 522
PR 3 - Gains sur Portefeuille titres de placements		1 013 146	1 809 015	3 988 864
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>III.1</b>	<b>142 141 576</b>	<b>149 725 290</b>	<b>295 524 986</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>III.2</b>	(43 558 536)	(41 259 165)	(83 344 631)
CH 2 - Commissions encourues		(956 761)	(902 111)	(1 726 913)
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme		-	-	-
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>		<b>(44 515 297)</b>	<b>(42 161 276)</b>	<b>(85 071 543)</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>				
		<b>97 626 278</b>	<b>107 564 014</b>	<b>210 453 442</b>
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	<b>III.3</b>	(11 778 451)	(17 287 353)	(23 921 798)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	<b>III.4</b>	1 361 174	762 132	3 289 240
CH 6 - Frais de personnel	<b>III.5</b>	(44 174 589)	(36 320 853)	(78 546 963)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	<b>III.6</b>	(12 027 072)	(10 255 017)	(24 613 963)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	<b>III.7</b>	(933 111)	(884 071)	(1 762 359)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>30 074 228</b>	<b>43 578 852</b>	<b>84 897 599</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires		(31 771)	(277 899)	(280 529)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(7 590 214)	(9 837 638)	(19 541 790)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>22 452 243</b>	<b>33 463 316</b>	<b>65 075 280</b>
CH 10 - Eléments extraordinaires		-	-	(2 621 940)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>22 452 243</b>	<b>33 463 316</b>	<b>62 453 341</b>

### 4.7.3. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023

#### Les notes du Bilan

#### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Banque Internationale Arabe de Tunisie (Compte en dinars)	2 529 698	1 863 471	1 719 283
Attijari Bank (Compte en dinars)	1 687 531	34 026 692	903 087
Banque de l'Habitat (Compte en dinars)	3 779 163	2 051 949	1 832 036
Amen Bank (Compte en dinars)	23 269 790	567 848	1 609 544
Société Tunisienne de Banque (Compte en dinars)	3 703 306	1 491 969	1 290 665
Banque Nationale Agricole (Compte en dinars)	36 585	169 789	223 459
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (Compte en dinars)	1 671 893	597 132	866 001
Banque Tuniso Koweïtienne (Compte en dinars)	-	173 643	-
Arab Tunisian Bank (Compte en dinars)	1 873 883	869 888	587 290
Union Internationale de banques (Compte en dinars)	1 206 725	1 511 726	1 120 745
Banque de Tunisie et des Emirats	16 957	5 007	5 093
Banque Tuniso-Libyenne	11 184	39 044	49 004
Stusid Bank	3 050	2 789	3 122
Banque de Tunisie	2 289	4 386	6 114
Comptes courants en Devises (Banque de l'Habitat)	5 253 965	527 316	563 107
Compte Courant Postal	3 813 017	3 119 318	1 168 336
Banque QNB	21 543	6 253	6 746
ABC Bank	14 746	222 480	39 683
CITI BANK	189 661	296 788	297 569
EL WIFAK BANK	4 481 497	2 995 050	3 997 802
Caisses	273 828	459 686	350 773
Alimentations en cours	-	-	-
<b>Total</b>	<b>53 840 310</b>	<b>51 002 225</b>	<b>16 639 459</b>

#### Note 2 : Créances sur la clientèle

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
AC2(a) Créances sur ressources spéciales (*)	545 497 868	512 464 740	514 248 560
AC2(b) Autres concours à la clientèle	618 144 032	580 711 748	583 024 908
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 163 641 900</b>	<b>1 093 176 488</b>	<b>1 097 273 468</b>
Produits à recevoir	14 227 829	16 735 167	14 874 748
Provisions (**)	(80 119 000)	-72 407 822	-68 697 263
<b>Total</b>	<b>1 097 750 729</b>	<b>1 037 503 833</b>	<b>1 043 450 953</b>

Libellé	Montant de l'encours en DT	Montant de la provision en DT
Créances saines	1 077 381 121	2 693 453
Classe 1	9 029 402	2 257 350
Classe 2	2 859 134	1 429 567
Classe 3	2 534 452	1 900 839
Classe 4	1 870 595	1 870 595
Classe 5	34 086 605	34 086 605
Créances consolidées / Rééchelonnées / Réaménagées	35 880 591	35 880 591
<b>Total</b>	<b>1 163 641 900</b>	<b>80 119 000</b>
<b>Encours net de crédit</b>	<b>1 083 522 900</b>	

## 2.1 : Le total des encours de crédit brut se présente comme suit par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Agriculture	348 909 333	335 974 534	330 674 202
Artisanat	23 868 526	23 960 805	23 645 386
Commerce	325 709 132	315 546 673	447 399 538
Services	231 352 721	215 432 476	214 407 509
Production	87 621 030	81 517 316	81 045 166
Amélioration des conditions de vie	146 181 158	120 744 684	101 667
<b>Total</b>	<b>1 163 641 900</b>	<b>1 093 176 488</b>	<b>1 097 273 468</b>

## 2.2 : le total des encours de crédit brut se présente comme suit par durée résiduelle

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	33 564 571	374 492 367	669 324 184	1 077 381 121
Portefeuille à risque (PAR)	21 233 063	14 902 988	14 244 137	50 380 187
Restructuré - Sain	198 080	2 141 214	19 642 566	21 981 860
Restructuré / PAR	5 115 665	2 546 375	6 236 690	13 898 731
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>60 111 379</b>	<b>394 082 944</b>	<b>709 447 577</b>	<b>1 163 641 900</b>

## 2.3 Le total des encours de crédit brut se présente comme suit par produit

	Encours sains	Encours à risque	Intérêts à recevoir	Provisions
AgriBusiness	956 686	-	11 545	2 392
AlMoustath	108 255 866	12 308 579	1 108 674	11 897 588
ALMOUSTETHFILAHI	35 534 008	3 358 796	357 687	3 071 195
Bahar	922 745	65 616	11 140	37 546
Bidaya	24 160 432	8 491 004	293 128	8 267 855
Darna	127 576 812	3 411 237	2 248 680	2 992 999
Ecopret	4 469 920	262 398	46 462	246 704
Forsa	13 512 838	243 855	209 878	215 556
Mawilni	306 318 231	12 438 322	4 264 766	11 391 664
Mawssem	194 450 098	10 168 692	2 490 548	9 265 128
Mazraati	69 113 705	8 162 696	765 245	7 629 704
Mouasasaty	152 857 680	16 862 116	1 924 071	15 619 247
PROMARKET	2 072	-	17	5
Sanad	-	26	-	26
Taalim	22 913 961	920 344	343 510	783 317
Convention2	3 038 690	92 901	32 459	94 146
Tadhamen	10 646 555	9 283 840	93 902	8 434 735
Ecoshams	1 897 851	5 689	19 844	10 433
Express	693 100	8 000	6 273	3 733
Micro-equity	59 870	176 666	-	155 027
	<b>1 077 381 121</b>	<b>86 260 778</b>	<b>14 227 829</b>	<b>80 119 000</b>

### Note 3 : Placements

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Placement à court terme</b>	<b>35 000 000</b>	<b>45 011 886</b>	<b>35 000 000</b>
<i>SICAV BH Obligataire.</i>		5 762	
<i>Actions SICAV BTE</i>		862	
<i>Actions SICAV STB</i>		5 262	
<i>Placements à terme</i>	35 000 000	45 000 000	35 000 000
<b>Titre de participation 3.1</b>	<b>4 999 900</b>	<b>4 999 900</b>	<b>4 999 900</b>
Participation Enda TECH	4 999 900	4 999 900	4 999 900
<b>Total</b>	<b>39 999 900</b>	<b>50 011 786</b>	<b>39 999 900</b>

#### **Note 4 : Valeurs immobilisées**

Désignation	Valeur Brute 31-12-2022	Acquisition 2023	Cession 2023	Valeur brute au 30-06-2023	Amort & prov 31-12- 2022	Dotations 2023	Reprise 2023	Amort & prov 30-06-2023	VCN au 30- 06-2023
Prime de filialisation	4 237 952	-	-	4 237 952	1 482 675	105 972		1 588 647	2 649 305
Enregistrement slogans	307	-	-	307	307	-		307	-
Logiciels	1 457 210	329 153	-	1 786 363	1 127 730	123 545		1 251 275	535 087
Matériels informatiques	4 457 213	37 163	-	4 494 376	3 325 852	254 102		3 579 955	914 421
Equipement et matériels audiovisuels	440 530	799	-	441 329	331 448	26 469		357 917	83 413
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-		362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	15 994	1 907		17 901	3 175
Matériels de transport	2 330 220	-	-	2 330 220	1 835 412	50 136		1 885 547	444 673
Equipements électriques et électroniques	1 307 052	64 077	-	1 371 129	863 425	93 655		957 080	414 050
Meubles de bureaux	1 822 337	46 410	-	1 868 747	1 660 171	78 192		1 738 362	130 384
Equipement de cuisine	51 786	-	-	51 786	35 942	3 513		39 455	12 330
Agencement, aménagements et installations	2 692 289	43 811	7 862	2 728 239	1 554 251	195 619	6 901	1 742 969	985 270
Logiciels en cours	2 292 981	150 714	-	2 443 695	661 341	-		661 341	1 782 353
Immobilisations en cours	121 015	(121 015)	-	-	-	-		-	-
<b>Total</b>	<b>21 232 331</b>	<b>551 112</b>	<b>7 862</b>	<b>21 775 581</b>	<b>12 894 910</b>	<b>933 111</b>	<b>6 901</b>	<b>13 821 120</b>	<b>7 954 462</b>

### **Note 5 : Autres actifs**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs Avances et Acomptes	64 369	30 652	53 764
Avances et acomptes au personnel	5 034	6 815	31 956
Prêts au personnel	1 877 191	1 528 743	1 801 394
Avances sur frais missions	91 942	78 239	73 915
Personnel-oppositions sur salaires	9 590	9 906	8 486
Personnel FS	-	241 520	103 504
Débiteurs et Crédeurs Divers	465 629	475 598	465 629
Charges constatées d'avance	5 355 218	4 574 668	3 015 443
Cautions sur loyers	1 821 212	1 079 870	1 820 212
Autres produits à recevoir	1 613 784	1 762 900	1 701 445
Créances sur Enda Tech/Enda IA	239 162	239 162	239 162
Indemnisation MAGHREBIA	3 157 956	-	619 770
ENDA CASH	1 246 462	-	-
Autres	818 105	3 607 139	4 219 931
<b>Total brut</b>	<b>16 765 655</b>	<b>13 635 212</b>	<b>14 154 611</b>
Provisions AC	(998 698)	(904 764)	(998 698)
<b>Total</b>	<b>15 766 957</b>	<b>12 730 447</b>	<b>13 155 914</b>

### **Note 6 : Concours bancaires**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banque Tuniso Koweitienne (Compte en dinars)	12 506	15 973
<b>Total</b>	<b>12 506</b>	<b>15 973</b>

### **Note 7 : Emprunts et ressources spéciales**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Echéances à -1an des emprunts	253 259 440	239 310 572	234 894 731
Echéances à -1an leasing	-	38 923	-
<b>Total échéances à - 1an</b>	<b>253 259 440</b>	<b>239 349 495</b>	<b>234 894 731</b>
Echéances à +1an des emprunts	549 228 861	527 020 628	473 547 183
Echéances à +1an leasing	-	-	-
<b>Total échéances à + 1an (*)</b>	<b>549 228 861</b>	<b>527 020 628</b>	<b>473 547 183</b>
Intérêts courus et non échus	26 453 031	26 308 235	23 354 252
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	(1 091 712)	318 728	1 556 787
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>827 849 620</b>	<b>792 997 086</b>	<b>733 352 953</b>

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
EMPRUNT OIKO CREDIT	-	-	-
EMPRUNT BEI	33 389 325	13 196 250	6 598 125
Emprunt AFD	-	-	-
EMPRUNT EBRD	-	3 793 833	1 896 917
Emprunt Obligataire	83 500 000	102 000 000	83 500 000
EMPRUNT BH	25 250 009	14 073 491	9 848 310
EMPRUNT NEMO KANTARA	1 297 318	-	648 659
EMPRUNT BIAT	49 872 398	74 392 672	62 046 518
EMPRUNT ATB	16 565 217	22 156 620	19 388 095
EMPRUNT AMEN BANK	56 807 018	38 955 556	33 144 444
Emprunt Attijari	21 060 399	22 962 650	27 811 846
Emprunt UBCI	65 000 000	39 500 000	32 500 000
EMPRUNT STB	34 697 208	10 517 015	23 464 381
EMPRUNT BNA	-	-	-
EMPRUNT BLUEORCHARD	-	-	-
Emprunt BIRD	5 555 556	6 944 444	6 250 000
Emprunt PROPARCO	-	-	-
Emprunt UIB	70 148 281	26 413 130	46 315 021
Emprunt BTE	-	-	-
Emprunt BTL	-	-	-
Emprunt QNB	-	-	-
Emprunt Stusid Bank	-	-	-
Emprunt Banque de Tunisie	-	-	-
Emprunt ABC Bank	3 333 333	6 666 667	3 333 333
Emprunt Leasing UBCI	-	-	-
BT GAT ASSURANCE	-	-	-
BT AMI ASSURANCES	-	-	-
BT TUNISIE EMIRATES SICAV	-	4 000 000	4 000 000
BT INMA	2 300 000	4 600 000	3 450 000
EMPRUNT TAEF	-	-	-
EMPRUNT BIO	-	8 638 933	4 319 467
Emprunt CITI BANK	-	-	-
Emprunt SFI	32 583 500	32 583 500	32 583 500
EMPRUNT QFF	-	-	-
EMPRUNT FMO	41 354 600	82 709 200	62 031 900
MAGHREBIA	-	10 000 000	10 000 000
EMPRUNT EL WIFAK BANK	6 514 700	2 916 667	416 667
ASSURANCES BIAT	-	-	-
<b>Total</b>	<b>549 228 861</b>	<b>527 020 628</b>	<b>473 547 182</b>

## **Note 8 : Autres passifs**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Provisions pour risques et charges	8 848 727	9 094 744	8 486 079
Dividendes à distribuer	8 058 134	23 876 859	17
IS à payer	2 699 108	5 521 720	6 547 976
Fournisseurs locaux	3 798 127	3 051 445	7 890 431
RETENUE OOREDOO	368 130	342 017	482 559
Personnel-charges à payer	10 384 139	3 000 000	15 725 144
Cotisations CNSS / CAVIS	4 420 399	3 844 609	3 826 603
Provisions pour congés payés	4 883 741	4 139 440	3 601 399
Charges à payer	4 688 056	4 418 330	2 299 718
Assurance groupe à payer	76 686	367 870	445 028
IRPP à payer	973 510	839 960	793 194
Retenue à la source	835 661	475 558	125 070
Fournisseurs étrangers	162 828	147 368	384 355
Fournisseurs Retenue de Garantie	-	-	112 761
Octroi de microcrédit en instance	905 260	1 667 266	-
TFP à payer	423 272	287 055	88 988
Associés -opérations sur le capital	17 761	17 761	17 761
FOPROLOS à payer	49 048	43 274	44 496
TCL à payer	46 683	48 105	45 454
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	103 391	1 162	647
Micro-Assurances à payer	192 253	1 620 711	-
Collecte Commissions Enda Tech	177 087	203 609	-
Paiements Anticipés des clients	15 565 208	13 063 683	15 954 951
Autres créditeurs	2 957 359	3 196 191	6 672 422
<b>Total</b>	<b>70 634 569</b>	<b>79 268 738</b>	<b>73 545 054</b>

## Note 9 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>
Constitution Fonds social AGO du 07 Juin 2021									-
Affectation du résultat 2020						3 600 000	41 952 696	(45 552 696)	-
Distribution des dividendes								(19 522 584)	(19 522 584)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 491</b>	<b>164 422 564</b>	<b>-</b>	<b>295 147 082</b>
Mouvements Fonds social						(757 209)			(757 209)
Encissement Subvention d'investissement									-
Résorption Subvention d'investissement				(26 455)					(26 455)
Effet de modification comptable									-
Résultat de la période								22 452 243	22 452 243
<b>Capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>483 513</b>	<b>15 363 199</b>	<b>3 435 283</b>	<b>164 422 564</b>	<b>22 452 243</b>	<b>316 815 662</b>

## Les notes du compte de résultat :

### Note 1 : Produits d'exploitation des activités de micro-finance

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts sur microcrédits	130 725 434	127 202 764	257 971 798
Frais de dossiers	6 009 407	5 442 401	10 994 802
Commissions sur microcrédits	4 393 588	15 271 111	22 569 522
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	1 013 146	1 809 015	3 988 864
<b>Total</b>	<b>142 141 576</b>	<b>149 725 290</b>	<b>295 524 986</b>

### Note 2 : Intérêts encourus et charges assimilées

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts des emprunts	41 923 679	39 719 809	80 546 532
Intérêts Compte Courant Associés	-	-	-
Intérêts sur Crédits Leasing	-	3 125	(5 082)
Intérêts/Billets de trésorerie	1 403 156	1 630 404	2 868 463
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	1 419	4 907	11 675
Perte de change	461 150	43 179	168 752
Gain de change	(230 867)	(142 260)	(245 708)
<b>Total</b>	<b>43 558 536</b>	<b>41 259 165</b>	<b>83 344 631</b>

### Note 3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	11 421 736	18 331 385	14 620 826
Dotation aux provisions pour risques et charges	362 647	(811 913)	(1 420 578)
Dotation aux provisions pour dép autres actifs	-	-	93 933
<b>Total des dotations</b>	<b>11 784 384</b>	<b>17 519 472</b>	<b>13 294 181</b>
Pertes sur créances	492 829	279 660	11 401 003
Indemnités de décès	-	-	-
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	(498 762)	(511 779)	(773 386)
<b>Total</b>	<b>11 778 451</b>	<b>17 287 353</b>	<b>23 921 798</b>

### Note 4 : Autres produits d'exploitation

En DT	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts sur prêts au personnel	90 387	77 041	162 320
Intérêts sur comptes créditeurs	576 164	437 453	954 402
Autres Profits ordinaires	668 168	77 279	149 792
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat	-	-	-
Subventions d'exploitation	26 455	170 359	1 990 158
Revenus services Formation	-	-	32 567
<b>Total</b>	<b>1 361 174</b>	<b>762 132</b>	<b>3 289 240</b>

### **Note 5 : Frais de personnel**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires Bruts	39 119 507	33 675 890	60 280 415
TFP, FOPROLOS	1 149 988	1 002 834	1 786 948
Charges patronales (CNSS, CAVIS, ASSURANCE GROUPE)	7 963 757	6 808 309	12 086 655
Provisions pour congés payés	1 282 342	912 491	368 411
Provisions (reprises) pour primes	(5 341 005)	(6 078 670)	4 024 534
<b>Total</b>	<b>44 174 589</b>	<b>36 320 853</b>	<b>78 546 963</b>

### **Note 6 : Charges générales d'exploitation**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Loyers et autres charges locatives	2 449 100	2 289 177	4 701 214
Vêtements de Travail	907	-	-
Achat de matières et fournitures	691 006	786 259	1 831 475
Frais de transport	976 138	794 286	1 700 259
Déplacement, missions et réceptions	317 775	220 387	660 549
Divers entretiens et réparations	1 654 321	2 450 445	5 697 486
Frais d'accompagnement et honoraires	2 537 222	1 451 478	3 703 334
Contribution autorité de contrôle	755 380	744 891	1 500 729
Frais de communication et publicité	295 786	218 782	438 564
Frais postaux et de télécommunication	539 605	447 212	984 170
Primes d'assurances	114 156	91 868	189 973
Services bancaires et assimilés	104 113	55 908	124 316
Impôts et taxes	305 338	320 133	641 788
Divers frais	1 067 474	165 442	2 002 606
Jetons de présence	218 750	218 750	437 500
<b>Total</b>	<b>12 027 072</b>	<b>10 255 017</b>	<b>24 613 963</b>

### **Note 7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations**

<b>En DT</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Provision pour dépréciation immobilisation	-	-	-
Dotations aux Amortissements des immobilisations	933 111	884 071	1 762 359
<b>Total</b>	<b>933 111</b>	<b>884 071</b>	<b>1 762 359</b>

#### 4.7.4. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 30/06/2023

**mazars**

**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
RNE : 578728 R – MF : 578728 R/A/M/000  
E-mail : [mazars.tunisie@mazars.tn](mailto:mazars.tunisie@mazars.tn)  
[www.tn.mazars.com](http://www.tn.mazars.com)

**Deloitte.**

**Cabinet MS Louzir**  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage  
1053 Les Berges du Lac –Tunis  
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
RNE: 587570N - MF:587570N/A/M/000  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023

A l'attention des actionnaires de la société « **Enda Tamweel** »,

### Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires d'Enda Tamweel, au 30 juin 2023. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 215 312 358 TND et un résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 22 452 243 TND.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan arrêté au 30 juin 2023 ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'Enda Tamweel au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 15 Août 2023

### Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI



Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL  
BEN ZID Jaouhar



## 4.7.5 notes complémentaires, explicatives et rectificatives au 30/06/2023

### Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2023

**Etat des flux de trésorerie**  
(Exprimé en Dinars tunisien)

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre LT)	(141 775 348)	(151 408 105)	(296 888 371)
Charges d'exploitation décaissées	16 988 870	12 292 857	32 610 157
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle	(538 706 201)	(504 492 701)	(1 060 821 069)
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle	605 464 375	546 302 326	1 103 836 406
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro Assurance	1 073 978	2 747 208	(118 392)
Encaissements / Décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation	(1 589 310)	(2 246 468)	(4 943 266)
Encaissements / Décaissements sur apports non affectés	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	52 985 370	58 017 068	95 764 284
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 255 777)	(836 457)	(2 963 721)
Impôt sur les bénéfiques	7 590 214	9 837 638	19 541 790
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>776 171</b>	<b>(29 786 634)</b>	<b>(113 982 182)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille titres à long terme	-	-	-
Acquisitions / Cessions sur portefeuille titres à long terme	-	-	-
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	552 112	627 676	2 784 895
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>552 112</b>	<b>627 676</b>	<b>2 784 895</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'actions	-	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	(217 788 659)	(134 483 500)	(205 132 159)
Remboursement d'emprunts (*)	167 791 590	148 348 996	321 549 768
Augmentation / Diminution ressources spéciales	-	-	-
Dividendes versés (**)	11 464 467	-	23 876 842
Encaissements / Décaissements provenant des apports affectés	-	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(38 532 602)</b>	<b>13 865 496</b>	<b>140 294 451</b>
<b>Incidence de la variation du taux de change</b>			
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(37 204 319)</b>	<b>(15 293 462)</b>	<b>29 097 164</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>51 623 486</b>	<b>80 720 649</b>	<b>80 720 649</b>
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>88 827 805</b>	<b>96 014 111</b>	<b>51 623 486</b>

En DT

<b>Remboursement d'emprunts (*)</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts bancaires en principal	117 576 574	94 302 147	203 398 074
Emprunts obligataires en principal	-	-	18 300 000
Billets de trésorerie en principal	6 150 000	12 750 000	13 900 000
Opérations de leasing en principal	-	42 031	80 954
Intérêts	44 065 016	41 254 818	85 870 740
<b>Total Remboursement</b>	<b>167 791 590</b>	<b>148 348 996</b>	<b>321 549 768</b>

En DT

<b>Dividendes versés (**)</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividendes affectés avant 2021	-	-	7
Dividendes affectés en 2021	-	-	5 778 536
Dividendes affectés en 2022	-	-	18 098 299
Dividendes affectés en 2023	11 464 467	-	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>11 464 467</b>	<b>-</b>	<b>23 876 842</b>

### **Note complémentaire portant sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués pour la présentation des états financiers**

Les états financiers sont arrêtés au 30 juin 2023 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles relatives aux institutions de microfinance.

Parmi ces principes, ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **A. Les règles de prise en compte des produits**

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de microfinance et les revenus y afférents ». Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré. Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

## B. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 30 juin 2023 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30 juin 2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 30-06-2023 sont diminuées du résultat.

## C. Les règles d'évaluation des créances

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" ou le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce, quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation doit être constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

« ENDA Tamweel S.A » applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'administration du 22 septembre 2020) :

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un emprunteur par application de la règle de la contagion.

## D. Les règles d'évaluation des titres

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires pour une période de 10 jours.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans le capital de « ENDA Tech », dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

- **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **Note complémentaire portant sur les règles de prise en compte des gains et des pertes**

Toutes les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération.

Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires. A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture. L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

### **Note complémentaire portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés**

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2023 par rapport aux plus récents états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

### **Note complémentaire portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels**

Aucun élément inhabituel du fait de sa nature, de son importance ou de son incidence, n'a affecté durant le premier semestre 2023, les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

### **Note complémentaire portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires**

Pas de changement d'estimation à effet significatif.

### **Note complémentaire portant sur la nature et les montants des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire**

Aucun changement dans la structure de la société n'est survenu durant le premier semestre 2023, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

### **Note complémentaire portant sur les émissions, rachats et remboursements de dettes**

Les dettes contractées durant le premier semestre de 2023 sont détaillées comme suit :

*En DT*

Type	Etablissement	Valeur Nominale	Durée
Emprunt Bancaire	BH	20 000 000	5 années
Emprunt Bancaire	AMEN Bank	35 000 000	5 années
Emprunt Bancaire	STB	20 000 000	5 années
Emprunt Bancaire	UBCI	50 000 000	5 années
Emprunt Bancaire	BEI	30 140 100	5 années
Emprunt Bancaire	WIFAK	10 000 000	3 années
Emprunt Bancaire	NEMO KANTARA	648 559	5 années
Emprunt Bancaire	UIB	35 000 000	5 années
Billet Trésorerie	Assurance MAGHREBIA	7 000 000	1 année
Billet Trésorerie	Assurance BIAT	5 000 000	1 année
Billet Trésorerie	Assurance BIAT	5 000 000	1 année
<b>Total</b>		<b>217 788 659</b>	

Les remboursements des emprunts effectués durant le premier semestre de 2023 sont détaillés comme suit :

En DT

Type	Etablissement	Remboursements en Principal
Emprunt Bancaire	AFD	2 455 600
Emprunt Bancaire	AMEN	5 811 111
Emprunt Bancaire	ATB	2 956 292
Emprunt Bancaire	Attijari	11 170 227
Emprunt Bancaire	BH	4 028 143
Emprunt Bancaire	BIAT	11 809 965
Emprunt Bancaire	BIO	4 319 467
Emprunt Bancaire	BIRD	3 819 444
Emprunt Bancaire	BTE	74 041
Emprunt Bancaire	CITI BANK	7 100 000
Emprunt Bancaire	EBRD	1 896 917
Emprunt Bancaire	ELWIFAK BANK	2 969 746
Emprunt Bancaire	FMO	20 677 300
Emprunt Bancaire	QFF	14 500 000
Emprunt Bancaire	QNB	57 558
Emprunt Bancaire	STB	6 052 634
Emprunt Bancaire	UBCI	9 500 000
Emprunt Bancaire	UIB	8 378 129
Billet Trésorerie	INMA FINANCE	1 150 000
Billet Trésorerie	Assurances BIAT	5 000 000
<b>Total</b>		<b>123 726 574</b>

### **Note rectificative de la note « 2.1 répartition de l'encours de crédit par secteur d'activité »**

En DT

Secteurs d'activité	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Agriculture & Elevage	337 729 859	325 248 027	318 146 907
Artisanat	27 653 100	26 398 031	26 254 935
Commerce	354 212 772	338 514 715	330 954 017
Services	194 208 378	179 907 467	178 044 570
Production	94 962 647	89 360 304	87 237 766
Amélioration des conditions de vie	154 875 146	133 747 945	156 635 272
<b>Total</b>	<b>1 163 641 900</b>	<b>1 093 176 488</b>	<b>1 097 273 468</b>

### **Note complémentaire portant sur le résultat par action**

Le résultat par action au titre des périodes au 30 juin 2023, au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

En DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net de l'exercice	22 452 243	33 463 316	65 075 280
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de la période	960 536	960 536	960 536
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de la période	960 536	960 536	960 536
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré	960 536	960 536	960 536
<b>Résultat de base par action en dinars</b>	<b>23,375</b>	<b>34,838</b>	<b>67,749</b>

## Note complémentaire portant sur l'état des engagements hors bilan

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances <sup>(1)</sup>	31 585 920	31 585 920				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>31 585 920</b>	<b>31 585 920</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement <sup>(2)</sup>	6 944 444	6 944 444				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>6 944 444</b>	<b>6 944 444</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé <sup>(3)</sup>	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>74 800 000</b>	<b>74 800 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 330 364</b>	<b>113 330 364</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage de perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'ENDA Tamweel.

(2) Il s'agit de la caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD.

(3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués :

- 40 800 000 = 12 000 000 millions d'euros, nouvel emprunt contracté auprès de la BEI (taux de change = 3.4)
- 34 000 000 = 10 000 000 millions d'euros, deuxième tranche de l'emprunt IFC (taux de change = 3.4)

### **Note portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers**

- Depuis le 30/06/2023 et jusqu'à la date de la rédaction du présent document de référence, aucun événement n'est survenu, ni aucune législation, règlement ou directive nouvelle ou modifiée, à l'exception de ceux décrits dans les états financiers ou les notes afférentes.
- Tous les événements et éventualités postérieurs à la date de clôture et nécessitant une rectification des états financiers ou une mention dans les notes auxdits états, ont été traités conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur,
- Tous les litiges ont été provisionnés dans les états financiers selon les montants fixés avec les conseillers juridiques et les avocats de la société. Aucune autre réclamation concernant un contentieux potentiel n'a été déposée ou n'est actuellement anticipée.

### Note rectificative portant sur le tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2023

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>
Constitution Fonds social AGO du 23 Mai 2023									-
Affectation du résultat 2022						3 600 000	41 952 696	(45 552 696)	-
Distribution des dividendes								(19 522 584)	(19 522 584)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 491</b>	<b>164 422 564</b>	<b>-</b>	<b>295 147 082</b>
Mouvements Fonds social						(757 209)			(757 209)
Encaissement Subvention d'investissement									-
Résorption Subvention d'investissement				(26 455)					(26 455)
Effet de modification comptable									-
Résultat de la période								22 452 243	22 452 243
<b>Capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>483 513</b>	<b>15 363 199</b>	<b>3 435 283</b>	<b>164 422 564</b>	<b>22 452 243</b>	<b>316 815 662</b>

## 4.8 Analyse de la situation financière au 30/06/2023

### 4.8.1 Les engagements financiers au 30/06/2023

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances <sup>(1)</sup>	31 585 920	31 585 920				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>31 585 920</b>	<b>31 585 920</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement <sup>(2)</sup>	6 944 444	6 944 444				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>6 944 444</b>	<b>6 944 444</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé <sup>(3)</sup>	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>74 800 000</b>	<b>74 800 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 330 364</b>	<b>113 330 364</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage de perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'ENDA Tamweel.

(2) Il s'agit de la caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD.

(3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués :

- 40 800 000 = 12 000 000 millions d'euros, nouvel emprunt contracté auprès de la BEI (taux de change = 3.4)
- 34 000 000 = 10 000 000 millions d'euros, deuxième tranche de l'emprunt IFC (taux de change = 3.4)

#### 4.8.2 Encours des crédits contractés par « ENDA Tamweel » au 30/06/2023

- **Encours des emprunts obligataires émis par « ENDA Tamweel » au 30/06/2023**

En DT

Emprunt Obligataire	Remboursement	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2023
Emprunt obligataire 2017	Annuel	4 500 000	30/11/2022	8,20%	5 ans	0
	Annuel	9 500 000	30/11/2024	8,40%; TMM+3%	7ans / 2ans de grâce	3 800 000
Emprunt obligataire 2018	Annuel	12 500 000	10/12/2023	12,00%	5 ans	2 500 000
	Annuel	5 500 000	10/12/2025	12,30%	7ans / 2ans de grâce	3 300 000
Emprunt obligataire 2019	Annuel	12 000 000	12/07/2024	12,75%	5 ans	4 800 000
	Annuel	8 000 000	12/07/2026	13,00%	7ans / 2ans de grâce	6 400 000
Emprunt obligataire 2019-2	Annuel	15 000 000	22/10/2024	12,50%	5 ans	6 000 000
Emprunt obligataire 2020-1	Annuel	24 500 000	30/10/2025	11,00%	5 ans	14 700 000
	Annuel	5 500 000	30/10/2027	11,50%	7ans / 2ans de grâce	5 500 000
Emprunt obligataire 2020-2	Zero Coupon	25 000 000	09/12/2025	11,00%	5 ans	25 000 000
Emprunt obligataire 2020-3	In fine	17 000 000	22/01/2026	10,30%	5 ans	17 000 000
	In fine	13 000 000	22/01/2028	10,50%	7ans	13 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>152 000 000</b>				<b>102 000 000</b>

▪ **Encours des emprunts bancaires contractés par « ENDA Tamweel » au 30/06/2023**

En DT

Emprunt	Année	Montant	Taux d'intérêt	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2023
Emprunts BH	2015	5 000 000	TMM+2%	Trimestriel	7ans, 2ans de Grâce	47 725
	2018	20 000 000	TMM+2,54%	Trimestriel	5ans	2 795 141
	2021	15 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	11 230 624
	2023	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	20 000 000
Emprunts BIAT	2016	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestriel	7ans, 6mois de grâce	740 741
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	22 277 039
	2020	35 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	21 443 522
	2021	40 000 000	TMM+3,5%	Semestriel	4ans	29 931 371
Emprunts UIB	2020	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	11 196 928
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	14 980 941
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	13 500 000
	2022	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	13 500 000
	2023	35 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	35 000 000
Emprunts ATB	2019	10 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	4 774 005
	2021	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	16 666 667
	2021	715 948		In-fine	4ans	715 948
Emprunts Attijari Bank	2018	15 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	3 563 291
	2021	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	2ans	4 399 359
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans	15 000 000
	2022	20 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	4ans	16 000 001
Emprunts Amen Bank	2020	5 000 000	TMM+3%	Semestriel	5ans	1 500 000
	2020	10 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans	5 555 556
	2021	17 000 000	10,50%	Trimestriel	5ans	11 900 000
	2022	25 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	20 000 000
	2023	35 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	35 000 000
Emprunt BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	TMM+3,5%	Semestriel	12 ans, 3ans Grâce	6 944 444
Emprunts UBCI	2020	12 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	3ans	2 000 000
	2022	50 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	37 500 000
	2023	50 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	47 500 000

Emprunts STB	2016	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	7ans	927 812
	2018	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans	694 787
	2019	5 000 000	TMM+3,75%	Trimestriel	5ans	1 894 416
	2021	10 000 000	TMM+3,5%	Trimestriel	5ans	7 000 000
	2022	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	18 000 000
	2023	20 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	19 000 000
Emprunt ABC	2021	10 000 000	TMM+3,05%	Annuel	3ans	6 666 667
Wifak Bank	2021	15 000 000	9,62%	Mensuel	3ans	2 916 667
	2023	10 000 000	11,55%	Mensuel	3ans	9 530 254
Credit Syndiqué	2017	111 000 000	TMM+3%	Trimestriel	5ans	235 261
BEI	2019	26 392 500	9,76%	Annuel	5ans	13 196 250
	2023	30 140 100	11,94%	Semestriel	5ans	30 140 100
EBRD	2018	17 072 250	TMM+3,7%	Semestriel	5ans	3 793 833
BIO	2019	25 916 800	TMM+7,31%	Semestriel	5ans	8 638 933
Emprunts FMO	2020	94 200 000	TMM+7,15%	Semestriel	5ans, 1ans grâce	47 100 000
	2020	71 218 400	TMM+7,71%	Semestriel	5ans, 1ans grâce	35 609 200
Emprunts IFC	2022	16 286 500	15,74%	Semestriel	5ans, 2ans grâce	16 286 500
	2022	16 297 000	10,93%	Semestriel	5ans, 2ans grâce	16 297 000
Emprunt NEMO KANTARA	2022	648 659		In-fine	5ans	1 297 318
<b>TOTAL</b>		<b>1 121 388 157</b>				<b>664 888 302</b>

▪ **Encours des billets de trésorerie contractés par « ENDA Tamweel » au 30/06/2023**

En DT

Billet de trésorerie	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2023
Maghrebria	17 000 000	9,250%	3ans	17 000 000
Assurances BIAT	10 000 000	11,50%	3ans	10 000 000
Tuniso Emiratie SICAV	4 000 000	9,10%	3ans	4 000 000
INMA Finance	6 900 000	9,69%	3ans	4 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>37 900 000</b>			<b>35 600 000</b>

### 4.8.3 Soldes intermédiaires de gestion au 30/06/2023

En DT

	Produits			Charges			Soldes				
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés	136 734 841	132 645 164	268 966 600	Intérêts et charges assimilés	43 558 536	41 259 165	83 344 631				
Commissions	4 393 588	15 271 111	22 569 522	Commissions encourues	956 761	902 111	1 726 913				
<b><u>Intérêts et produits assimilés de Microfinance</u></b>	<b>141 128 429</b>	<b>147 916 275</b>	<b>291 536 122</b>	<b><u>Intérêts et charges assimilés</u></b>	<b>44 515 297</b>	<b>42 161 276</b>	<b>85 071 544</b>	<b><u>Marge commerciale</u></b>	<b>96 613 132</b>	<b>105 754 999</b>	<b>206 464 578</b>
Marge commerciale	96 613 132	105 754 999	206 464 578	Charges de personnel	44 174 589	36 320 853	78 546 963				
Produits des placements	1 013 146	1 809 015	3 988 864	Pertes sur placements	0	0	0				
Autres produits d'exploitation	1 361 174	762 132	3 289 240	Autres charges d'exploitation	12 027 072	10 255 017	24 613 963				
<b><u>Sous total</u></b>	<b>98 987 452</b>	<b>108 326 146</b>	<b>213 742 682</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>56 201 661</b>	<b>46 575 870</b>	<b>103 160 926</b>	<b><u>Excédent brut d'exploitation</u></b>	<b>42 785 791</b>	<b>61 750 276</b>	<b>110 581 756</b>
Excédent brut d'exploitation	42 785 791	61 750 276	110 581 756	Dotations aux amortissements	933 111	884 071	1 762 359				
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	811 913	1 420 578	Dotations aux provisions :							
Montants récupérés sur créances passées en pertes	498 762	511 779	773 386	-Provision pour risques et charges	362 647	0	0				
				-Provision portefeuille	11 421 736	18 331 385	14 620 826				
				-Provisions pour dépréciation des actifs	0	0	93 933				
				-Pertes sur créances	492 829	279 660	11 401 003				
				Autres pertes ordinaires	31 771	277 899	280 529				
				Impôts sur les bénéfices	7 590 214	9 837 638	19 541 790				
<b><u>Sous total</u></b>	<b>43 284 553</b>	<b>63 073 968</b>	<b>112 775 720</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>20 832 309</b>	<b>29 610 652</b>	<b>47 700 440</b>	<b><u>Résultat des activités ordinaires</u></b>	<b>22 452 243</b>	<b>33 463 316</b>	<b>65 075 280</b>
Résultat des activités ordinaires	22 452 243	33 463 316	65 075 280								
Effet des modifications comptables	0	0	0	Pertes extraordinaires	0	0	2 621 940				
<b><u>Sous total</u></b>	<b>22 452 243</b>	<b>33 463 316</b>	<b>65 075 280</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 621 940</b>	<b><u>Résultat net</u></b>	<b>22 452 243</b>	<b>33 463 316</b>	<b>62 453 340</b>

#### 4.8.4 Tableau de mouvement des capitaux propres

En DT

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2022 avant affectation</b>	96 053 600	9 605 360	4 999 900	509 968	15 363 199	592 491	122 469 868	65 075 280	314 669 666
Affectations du résultat de l'exercice 2021 approuvées par l'A.G.O du 30/05/2023						3 600 000	61 475 280	(65 075 280)	-
Distribution de dividendes							(19 522 584)		(19 522 584)
<b>Solde au 31 Décembre 2022 après affectation</b>	96 053 600	9 605 360	4 999 900	509 968	15 363 199	4 192 491	164 422 564	-	295 147 082
Mouvements fonds social						(757 209)			(757 209)
Résorption Subvention d'investissement				(26 455)					(26 455)
Effet de modification comptable									-
Résultat au 30/06/2023								22 452 243	22 452 243
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	96 053 600	9 605 360	4 999 900	483 513	15 363 199	3 435 282	164 422 564	22 452 243	316 815 661

#### 4.8.5 Evolution des revenus de Microfinance et du résultat d'exploitation au 30/06/2023

En DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Revenus de microfinance	141 128 429	147 916 275	291 536 122
Produit net	97 626 278	107 564 014	210 453 442
Résultat d'exploitation	30 074 228	43 578 852	84 897 599
Capital social	96 053 600	96 053 600	96 053 600
Nombre d'actions	960 536	960 536	960 536
Revenus par action	146,927	153,993	303,514
Produit net par action	101,637	111,983	219,100
Résultat d'exploitation par action	31,310	45,369	88,386

#### 4.8.6 Evolution du résultat net au 30/06/2023

En DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat avant impôt	30 042 457	43 300 953	84 617 070
Résultat net d'impôt avant modification comptable	22 452 243	33 463 316	65 075 280
Capital social	96 053 600	96 053 600	96 053 600
Nombre d'actions	960 536	960 536	960 536
Bénéfice par action avant impôt	31,277	45,080	88,094
Bénéfice par action net d'impôt	23,375	34,838	67,749
Bénéfice avant impôt/capital social	0,313	0,451	0,881
Bénéfice net d'impôt/capital social	0,234	0,348	0,677

#### 4.8.7 Evolution de la marge brute d'Autofinancement au 30/06/2023

En DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net avant modification comptable (1)	22 452 243	33 463 316	65 075 280
Dotation aux amortissements (2)	933 111	884 071	1 762 359
Dotations nettes aux provisions (3)	11 778 451	17 287 353	23 921 798
<b>Marge brute d'autofinancement (1+2+3)</b>	<b>35 163 805</b>	<b>51 634 740</b>	<b>90 759 438</b>

## 4.8.8 Principaux indicateurs de gestion et ratios

En DT

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Indicateurs de gestion</b>			
Résultat net avant modification comptable <b>(1)</b>	22 452 243	33 463 316	65 075 280
Encours de crédits <b>(2)</b>	1 163 641 900	1 093 176 488	1 097 273 468
Encours de crédits moyen	1 128 409 194	1 051 886 685	1 074 540 941
Créances classées (retard de plus de 30j) <b>(3)</b>	53 936 091	52 435 468	43 625 495
Total provisions <b>(4)</b>	80 119 000	72 407 822	68 697 263
Créances sur la clientèle	1 097 750 729	1 037 503 833	1 043 450 953
Fonds propres (avant résultat net) <b>(5)</b>	294 363 419	253 317 985	249 594 386
Capitaux propres avant affectation	316 815 662	286 781 301	314 669 666
Emprunts et ressources spéciales (y compris les concours bancaires)	827 862 127	792 997 086	733 368 926
Total bilan <b>(6)</b>	1 215 312 358	1 159 047 125	1 121 583 647
Intérêts et commissions reçus	141 128 429	147 925 275	291 536 122
Intérêts et commissions encourus	44 515 297	42 161 276	85 071 543
Produit net des activités de microfinance <b>(7)</b>	97 626 278	107 564 014	210 453 442
Autres charges d'exploitation (Charges de personnel+ charges générales d'exploitation + dotations aux amortissements) <b>(8)</b>	57 134 772	47 459 941	104 923 285
Charges de personnel	44 174 589	36 320 853	78 546 963
<b>Ratios propres aux institutions de Microfinance</b>			
Autosuffisance opérationnelle (a)	125,31%	140,06%	138,15%
Taux PAR30j <b>(3)/(2)</b>	4,64%	4,80%	3,98%
Taux couverture PAR30j <b>(4)/(3)</b>	148,54%	138,09%	157,47%
Ratio de solvabilité selon l'arrêté du ministre des finances du 23/12/2016 (b)	28,72%	27,73%	30,02%
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	26,07%	24,74%	28,06%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	68,12%	68,42%	65,39%
Créances sur la clientèle/Total bilan	90,33%	89,51%	93,03%
Emprunts et ressources spéciales/Créances sur la clientèle	75,41%	76,43%	70,28%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produit net des activités de microfinance	45,25%	33,77%	37,32%
Produit net des activités de microfinance/Fonds propres avant résultat	33,17%	42,46%	84,32%
Coefficient d'exploitation <b>(8)/(7)</b>	58,52%	44,12%	49,86%
<b>Ratios de Rentabilité</b>			
ROE <b>(1)/(5)</b>	7,63%	13,21%	26,07%
ROA <b>(1)/(6)</b>	1,85%	2,89%	5,80%
Résultat net/Produit net des activités de microfinance	23,00%	31,11%	30,92%
Intérêts et commissions reçus/Encours de crédits moyen	12,51%	14,06%	27,13%
Produit net des activités de microfinance/Total bilan	8,03%	9,28%	18,76%

(a) Autosuffisance opérationnelle = Produits d'exploitation des activités de microfinance/(Charges d'exploitation des activités de microfinance + dotations aux provisions sur créances + autres charges d'exploitation)

(b) Les IMF doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut être inférieur à 15% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés suivant les quotités des risques.

## Chapitre 5 : Organes d'administration, de direction et de Contrôle des comptes

### 5.1 Conseil d'administration

#### 5.1.1 Membres des organes d'administration

Membres <sup>(1)</sup>	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi	Président	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Michael Philip Cracknell	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
Mme Selma Cherif	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
Mme Fadoua Boudiba <sup>(2)</sup>	Membre	Lui-même	2021-2023	Bruxelles
M. Slah Kooli	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Karim Felli	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
ENDA inter arabe	Membre	Mme Essma Ben Hamida	2021-2023	Tunis
SANAD Fund for MSME	Membre	M. Khalil Geagea	2021-2023	Doha
PROPARCO	Membre	Mme. Laurence Bottin	2021-2023	Paris
BIO	Membre	Mme. Laurence May	2021-2023	Bruxelles
Mme Marie Noëlle Brisson	Membre indépendant <sup>(3)</sup>	Lui-même	2021-2023	Paris
M. Noomane Fehri	Membre indépendant <sup>(4)</sup>	Lui-même	2021-2023	Tunis

<sup>(1)</sup> Mandats renouvelés par l'AGO du 07/06/2021

<sup>(2)</sup> Selon le management, Mme Fadoua Boudiba a démissionné du Conseil d'administration en date du 28/09/2023 et n'a pas été remplacée

<sup>(3)</sup> Administrateur indépendant désigné par l'AGO du 25/04/2018

<sup>(4)</sup> Administrateur indépendant désigné par le Conseil d'administration du 22/09/2020

#### 5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi <sup>(5)</sup>	Président du Conseil d'Administration	18/09/2019	Tunis
M. Mohamed Zmandar <sup>(6)</sup>	Directeur Général	18/09/2019	Tunis

<sup>(5)</sup> Réélu par le Conseil d'administration du 07/06/2021

<sup>(6)</sup> Mandat renouvelé par le Conseil d'administration du 20/09/2022

Il est à signaler, que le Conseil d'administration du 07/06/2021 a arrêté la composition des différents comités comme suit :

Mme Marie Noëlle Brisson, Mme Laurence May, représentante permanente de BIO, M.Karim Felli et M. Michael Philip Cracknell sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

M. Slah Kooli, Mme Fadoua Boudiba, Mme Laurence Bottin, représentante permanente de Proparco et M. Khalil Geagea, représentant permanent de Sanad Fund, sont membres du Comité des Risques.

Mme Selma Cherif, Mme Essma Ben Hamida, représentante permanente d'«ENDA inter arabe», Mme Marie Noëlle Brisson et M. Khalil Geagea, représentant permanent de Sanad Fund, sont membres du Comité des Nominations et Rémunérations.

Mme Laurence May, représentante permanente de BIO, Mme Selma Cherif, Mme Laurence Bottin, représentante permanente de Proparco et M. Michael Philip Cracknell sont membres du Comité Permanent des Performances Sociales et Environnementales.

M. Noomane Fehri, Mme Essma Ben Hamida, représentante permanente d'«ENDA inter arabe», M. Karim Felli et Mme Fadoua Boudiba sont membres du Comité des Stratégies Technologiques et Digitales.

### 5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Slaheddine Ladjimi	Néant
Mme Essma Ben Hamida	Présidente du Comité Directeur à « ENDA inter arabe »
M. Slah Kooli	Directeur de TASF (Tunisian American Search Fund) ; Directeur de Millhorizon (Cereal Group)
Mme Marie Noëlle Brisson	Associée principale au sein de SONRO Real Estate Services (services immobiliers) ; Co-Fondatrice CyberReady LLC (gestion des risques cyber)
M. Khalil Geagea	DGA Qatar National Bank (Doha)
Mme Laurence May	Gérante de la société Regedge SRL (Bruxelles)
M. Noomane Fehri	Gérant de la Société Ourdigitalfuture (Société de conseil)
Mme Laurence Bottin	Directeur de la division Intermédiation Financière auprès de Proparco
M. Phillip Cracknell	Néant
Mme Selma Cherif	Profession libérale
M. Karim Felli	Gérant de Cptalis Corp SARL (conseil financier), gérant de Assur Services SARL (assurance)
M. Mohamed Zmandar	Néant

### 5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Slaheddine Ladjimi	Président du Conseil d'Administration d'Oddo Tunisie, d'Assurances Comar, d'Assurances Hayett et d'Amen Santé ; membre du Conseil de Surveillance d'Amen Bank ; Administrateur et Président du Comité Permanent d'Audit à Délice
Mme Essma Ben Hamida	Présidente du Conseil d'Administration d'ENDA Cash ; Présidente du Comité Directeur à « ENDA inter arabe »
M. Slah Kooli	Administrateur à la société AMI, à la clinique Les Jasmins
M. Laurence May	Administrateur à ACEP International et NewB
Mme Marie Noëlle Brisson	Administrateur à RCIS Americas
M. Khalil Geagea	Néant
M. Noomane Fehri	Président du Conseil d'Administration de Novation City ; Président de l'association Maghreb Diaspora business angels network ; Administrateur à Access Content Agency ; membre du Comité d'Investissement du OMAN TECHNOLOGY FUND
Mme Laurence Bottin	Néant
M. Michael Philip Cracknell	Néant
Mme Selma Cherif	Administratrice à « ENDA inter arabe »
M. Karim Felli	Néant
M. Mohamed Zmandar	Administrateur à ENDA Cash

## 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans les sociétés qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
« ENDA inter arabe »	M. Essma Ben Hamida	Présidente du Comité Directeur
SANAD Fund for MSME	M. Khalil Geagea	N/A
BIO	Mme Laurence May	N/A
PROPARCO	Mme Laurence Bottin	Directeur de la division Intermédiation financière

## 5.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2022

### 5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2021

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le Directeur Général, Monsieur Mohamed Zmandar a été nommé par le Conseil d'administration réuni le 18/09/2019 pour une durée de trois ans.

Une majoration du salaire a été effectuée à partir de janvier 2022, le salaire mensuel brut s'élève à 29 917,856 DT (soit 17 000 DT net).

Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration réuni le 20/09/2022 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération est détaillée comme suit :

- Une majoration du salaire a été effectuée à partir du mois d'octobre 2022 suite au renouvellement de son mandat. Le salaire mensuel brut s'élève à 42 396,749 DT (soit 19 000 DT net) ;
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction des critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et des KPIs validés par le Conseil d'administration ;
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la caisse d'allocation vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
  - ✓ Une voiture de la marque audi Q3 (puissance :9 chevaux) ;
  - ✓ Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
  - ✓ Un forfait téléphonique et internet de 200 dinars par mois.

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 15/11/2022.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 23/06/2022 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 24/06/2022.
- Les obligations et les engagements de la société « ENDA Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2022, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération brute	370 034		68 428		437 500	500 000
Charges liées au salaire	130 090					
Avantages en nature	8 400					
Bonus (y compris les charges patronales)	124 455	124 455				
<b>Total</b>	<b>632 979</b>	<b>124 455</b>	<b>68 428</b>		<b>437 500</b>	<b>500 000</b>

- Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge relative à l'exercice 2022 est de l'ordre de 23 386 DT.

### 5.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2022

Néant.

### 5.3 Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, rue Ghar El Melh, les Berges du Lac - 1053 Tunis	2022 - 2024 (*)
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Monsieur Jaouher BEN ZID	Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade - 1053 Les Berges du Lac Tunis	2022 - 2024 (*)

(\*) Mandats renouvelés par l'AGO du 23/06/2022

### 5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

## Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

### 6.1 Evolution récente et orientations stratégiques

#### 6.1.1 Evolution de l'activité au 31/03/2024

Au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2024, le montant des prêts déboursés a progressé de 7,7% atteignant 317 761 mDT contre 295 105 mDT au 31/03/2023.

L'encours des engagements courants a progressé de 14,4%, en glissement annuel, pour s'établir à 1 227 374 mDT à fin mars 2024 contre 1 073 239 mDT sur la même période de l'année précédente.

Le volume des engagements classés a régressé de 17,8% à 39 679 mDT à contre 48 243 mDT à la clôture du premier trimestre de l'année 2023 ramenant ainsi le taux du PAR 30 à 3,13% contre 4,30% une année auparavant.

Sur la même période, « ENDA Tamweel » a enregistré une augmentation de ses produits et charges d'exploitation des activités de microfinance de respectivement 6,5% et 15,7% en glissement annuel.

Le produit net des activités de microfinance ressort à 49 852 mDT en hausse de 2,3% par rapport au premier trimestre de 2023.

	1er trimestre 2024	1er trimestre 2023	Variation en %	Cumul au 31/12/2023*
<b>Décaissements</b>				
<b>Répartition des décaissements par secteur</b>	<b>317 761</b>	<b>295 105</b>	<b>7,7%</b>	<b>1 307 344</b>
<i>Agriculture &amp; Elevage</i>	92 013	80 710	14,0%	368 542
<i>Artisanat</i>	8 316	7 397	12,4%	32 374
<i>Commerce</i>	102 238	92 953	10,0%	381 871
<i>Production</i>	27 626	24 654	12,1%	107 285
<i>Services</i>	56 023	43 459	28,9%	197 099
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	31 545	45 932	-31,3%	220 172
<b>Répartition des décaissements par type de projet</b>	<b>317 761</b>	<b>295 105</b>	<b>7,7%</b>	<b>1 307 344</b>
<i>Création de projet</i>	3 393	5 191	-34,6%	18 347
<i>Extension de projet</i>	282 823	243 982	15,9%	1 068 825
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	31 545	45 932	-31,3%	220 172
<b>Encours de crédits</b>				
<b>Répartition de l'encours par secteur</b>	<b>1 267 052</b>	<b>1 121 482</b>	<b>13,0%</b>	<b>1 249 921</b>
<i>Agriculture &amp; Elevage</i>	376 115	324 962	15,7%	364 872
<i>Artisanat</i>	30 444	26 696	14,0%	29 590
<i>Commerce</i>	381 849	342 063	11,6%	370 263
<i>Production</i>	105 012	90 132	16,5%	102 057
<i>Services</i>	223 548	183 531	21,8%	211 230
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	150 084	154 098	-2,6%	171 908
<b>Répartition de l'encours par type de projet</b>	<b>1 267 052</b>	<b>1 121 482</b>	<b>13,0%</b>	<b>1 249 921</b>
<i>Création de projet</i>	28 209	32 729	-13,8%	29 569
<i>Extension de projet</i>	1 088 758	934 656	16,5%	1 048 444
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	150 084	154 098	-2,6%	171 908
Total des engagements courants (classes 0 et 1)	1 227 374	1 073 239		1 214 049
Total des engagements classés (classes 2, 3, 4 et 5)	39 679	48 243		35 872
PAR 30	3,13%	4,30%		2,87%
<b>Ressources d'Emprunts</b>	867 845	725 524		844 215
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	351 165	314 670		293 289
<b>Trésorerie Nette</b>	24 557	24 793		33 359
<b>Produits d'exploitation des activités de microfinance</b>	75 482	70 896		291 453
<b>Charges d'exploitation des activités de microfinance</b>	25 629	22 152		94 053
<b>Produit net des activités de microfinance</b>	49 852	48 744		197 399
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	31 944	27 284		116 735

\*Chiffres provisoires

## 6.1.2 Orientations stratégiques

Après des années de croissance soutenue couronnées par un positionnement distingué dans le secteur de la microfinance en Tunisie, « ENDA Tamweel » compte capitaliser sur sa profonde connaissance du secteur, sur le professionnalisme de ses équipes et sur sa transformation digitale afin de consolider ses acquis et améliorer ses performances.

Dans cette perspective, « ENDA Tamweel » a arrêté une stratégie de développement futur qui s'appuie sur une vision complète et équilibrée des différents objectifs institutionnels.

Cette stratégie est traduite dans un ensemble d'objectifs stratégiques couvrant les dimensions sociale, financière, commerciale, organisationnelle, opérationnelle et humaine.

### **Perspective sociale : contribuer à l'inclusion financière, économique et sociale**

- ✓ Accroître la portée principalement en milieu rural et renforcer l'économie verte
- ✓ Contribuer à la réduction de la pauvreté principalement dans les zones défavorisées
- ✓ Contribuer à la consolidation et à la création d'emploi
- ✓ Favoriser l'accès des femmes et des jeunes au financement

### **Perspective financière : assurer une rentabilité financière durable**

- ✓ Assurer une croissance régulière et soutenue de l'encours de crédit
- ✓ Mobiliser des ressources financières diversifiées afin d'en maîtriser les coûts
- ✓ Elargir l'accès au canal digital pour (i) drainer la croissance sans recourir à une extension massive du réseau d'agences, (ii) pouvoir proposer une tarification responsable aux clients et (iii) et améliorer la rentabilité
- ✓ Rationaliser et optimiser les charges d'exploitation découlant de la digitalisation des tâches répétitives et du processus RH
- ✓ Appuyer et optimiser les procédures existantes en matière de gestion des risques pour une meilleure maîtrise de la qualité du portefeuille

### **Perspective commerciale : améliorer la satisfaction clients et garantir leur fidélisation**

- ✓ Renforcer davantage la proximité de sa clientèle à travers l'offre d'une gamme complète et innovante de services financiers digitalisés ainsi que des services non financiers
- ✓ Garantir un accès facile à des financements adaptés aux besoins des clients
- ✓ Proposer des services de qualité avec une tarification adaptée

### **Perspective organisationnelle et opérationnelle : développer la flexibilité et l'efficacité des processus internes**

- ✓ Adapter la structure de l'organisation à la transformation digitale (digitalisation des parcours clients et collaborateurs, des tâches répétitives et du processus RH)
- ✓ Mettre en place une stratégie de communication claire et systémique avec les différentes parties prenantes
- ✓ Automatiser les process et renforcer le contrôle et la sécurité IT

### **Perspective ressources humaines : valoriser le capital humain en tant que facteur clé de performance**

- ✓ Attirer et retenir les compétences en lien avec les orientations stratégiques
- ✓ Renforcer la culture de responsabilisation et de gestion par objectif
- ✓ Développer et renforcer la culture institutionnelle
- ✓ Instaurer une culture ouverte à la technologie et l'innovation

### 6.1.3 Analyse des performances réalisées au 31/03/2024 par rapport aux prévisions de l'exercice 2024

La confrontation des réalisations au 31/03/2024 reflétées par les indicateurs d'activités avec les prévisions établies pour l'année 2024 telles que publiées dans le présent document fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En milliers de DT

	Indicateurs d'activité au 31/03/2024	Prévisions année 2024	Pourcentage de réalisation
Encours de crédits	1 267 052	1 429 813	88,6%
Décaissements	317 761	1 504 307	21,1%
Produits d'exploitation des activités de microfinance	75 482	326 758	23,1%
Charges d'exploitation des activités de microfinance	25 629	113 759	22,5%
Produit net des activités de microfinance	49 852	212 999	23,4%
Autres charges d'exploitation	31 944	123 763	25,8%

Les principales réalisations au 31/03/2024 sont en phase avec les prévisions relatives à l'exercice 2024 telles que prévues au niveau du business plan 2023-2027.

## 6.2 Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2023-2027 de la société « ENDA Tamweel » ont été établis sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2022 certifiés, sachant que les états financiers prévisionnels relatifs à l'exercice 2023 sont des états financiers provisoires.

Les hypothèses sous-jacentes et les prévisions ont été approuvées par le Conseil d'administration du 24/01/2024 et par les commissaires aux comptes.

### 6.2.1 Principales hypothèses de prévisions retenues

#### 1. Production

##### 1.1 Clients actifs

La société « ENDA Tamweel » envisage de reprendre son rythme de croissance enregistré avant l'avènement de la crise du Covid-19.

Sur la période 2023-2027, elle prévoit une croissance de 9% des clients actifs pour passer de 448 280 au 31/12/2022 à 690 091 au 31/12/2027.

« ENDA Tamweel » mise sur sa connaissance du marché lui permettant de présenter une offre de produits parfaitement adaptée aux besoins de sa clientèle et d'assurer un taux de fidélisation de 90% sur les prochaines années. Elle mise également sur l'extension de son réseau d'agences et le déploiement de la stratégie de digitalisation pour élargir sa base de clientèle.

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022-2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nombre des clients actifs	448 280	472 358	510 437	560 498	620 166	690 091	9,0%
<i>Évolution</i>		5,4%	8,1%	9,8%	10,6%	11,3%	

## 1.2 Décaissements

Soutenus par la croissance du nombre des prêts accordés et du prêt moyen, les décaissements devraient passer de 1 103 836 mDT en 2022 à 2 370 754 mDT à fin 2027, soit un taux de croissance annuel moyen de 16,5%.

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Prêt moyen (en DT) <i>Évolution</i>	3 032	3 229 6,5%	3 333 3,2%	3 461 3,9%	3 601 4,0%	3 737 3,8%	4,3%
Nombre de prêts accordés <i>Évolution</i>	364 109	404 858 11,2%	451 321 11,5%	504 029 11,7%	564 449 12,0%	634 452 12,4%	11,7%
<b>Décaissements (en mDT)</b> <i>Évolution</i>	<b>1 103 836</b>	<b>1 307 344</b> 18,4%	<b>1 504 307</b> 15,1%	<b>1 744 668</b> 16,0%	<b>2 032 547</b> 16,5%	<b>2 370 754</b> 16,6%	<b>16,5%</b>

## 1.3 Encours brut de crédit

L'encours brut de crédit de la société « ENDA Tamweel » passera de 1 097 273 mDT en 2022 à 2 216 357 mDT en 2027, soit un taux de croissance annuelle moyenne de 15,1% qui reflète entre autres l'évolution de la maturité moyenne de 14 à 16 mois.

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nombre des clients actifs <i>Évolution</i>	448 280	472 358 5,4%	510 437 8,1%	560 498 9,8%	620 166 10,6%	690 091 11,3%	9,0%
Encours moyen par client (en DT) <i>En % du prêt moyen</i>	2 448 80,7%	2 646 81,9%	2 801 84,0%	2 927 84,6%	3 070 85,3%	3 212 86,0%	5,6%
<b>Encours brut de crédit (en mDT)</b> <i>Évolution</i>	<b>1 097 273</b>	<b>1 249 921</b> 13,9%	<b>1 429 813</b> 14,4%	<b>1 640 382</b> 14,7%	<b>1 904 012</b> 16,1%	<b>2 216 357</b> 16,4%	<b>15,1%</b>

## 2. Produits des activités de microfinance

Le taux de rendement du portefeuille (intérêt + commissions) s'est élevé à fin 2022 à 27,1% et connaîtra une baisse progressive chaque année pour atteindre 23,1% à l'issue de 2027 et ce, suite à la révision des tarifs appliqués. Cette révision émane d'une décision stratégique qui consacre le principe d'une tarification responsable tout en assurant la viabilité et la rentabilité de l'institution.

Il est à noter qu'à partir de l'année 2022, et suite à un changement lié au système d'information, les revenus qui étaient auparavant constatés en commissions seront progressivement intégrés au niveau des intérêts ce qui justifie la baisse importante de la rubrique commissions.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Encours moyen de crédit	1 074 541	1 173 597	1 339 867	1 535 097	1 772 197	2 060 185	
Intérêts et revenus assimilés <i>Taux de rendement (intérêts)</i>	268 967 25,0%	280 529 23,9%	319 740 23,9%	363 818 23,7%	414 428 23,4%	473 842 23,0%	12,0%
Commissions (en produits) <i>Taux de rendement (commissions)</i>	22 570 2,1%	8 178 0,7%	5 359 0,4%	3 070 0,2%	2 392 0,1%	2 575 0,1%	(35,2%)

La société « ENDA Tamweel » prévoit de fructifier sa trésorerie excédentaire à travers des placements liquides sans risque, rapportant un taux de rendement moyen de 8,3% sur la période du business plan.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Gains sur portefeuille titres de placements	3 989	2 746	1 658	1 610	1 853	2 137	(11,7%)
<i>Évolution</i>		(31,2%)	(39,6%)	(2,9%)	15,1%	15,3%	

### 3. Charges des activités de microfinance

Le coût moyen des ressources – déterminé par le rapport entre les charges des activités de microfinance et l'encours moyen de la dette – passera de 11,8% en 2022 à 13,2% en 2027 compte tenu de la conjoncture macroéconomique et les anticipations à la hausse du coût des ressources sur le marché local et sur le marché international.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Intérêts encourus et charges assimilées	83 345	92 177	111 715	131 439	154 321	185 791	17,4%
<i>Évolution</i>		10,6%	21,2%	17,7%	17,4%	20,4%	
Commissions encourues	1 727	1 876	2 044	2 375	2 825	3 350	14,2%
<i>Évolution</i>		8,6%	9,0%	16,2%	18,9%	18,6%	
<b>Charges des activités de microfinance</b>	<b>85 072</b>	<b>94 053</b>	<b>113 759</b>	<b>133 814</b>	<b>157 146</b>	<b>189 141</b>	<b>17,3%</b>
<i>Évolution</i>		10,6%	21,0%	17,6%	17,4%	20,4%	

### 4. Autres charges d'exploitation

Grâce à l'optimisation des ressources humaines, des processus internes ainsi que la rationalisation des coûts administratifs principalement à travers la digitalisation et les économies d'échelle, « ENDA Tamweel » prévoit de maîtriser ses coûts opérationnels qui représentent actuellement 9,76% de l'encours moyen de crédit et de les baisser à 7,70% à l'issue de l'année 2027.

#### 4.1 Charges de personnel

La masse salariale devrait connaître une progression moyenne de 8,8% pour atteindre 119 491mDT à fin 2027.

Cette tendance reflète les hypothèses d'évolution de l'effectif en lien avec les ouvertures de nouvelles agences et l'accroissement de l'activité.

L'effectif devrait atteindre 2 190 personnes à fin 2027 grâce à des recrutements orientés principalement vers la force de vente. A la clôture de l'exercice 2027, 58% de l'effectif sera constitué d'agents de crédits.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Charges de personnel	78 547	90 002	95 667	102 084	110 762	119 491	8,8%
<i>En % de l'encours moyen de crédit</i>	7,31%	7,67%	7,14%	6,65%	6,25%	5,80%	

## 4.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation passeront de 24 614 mDT en 2022 à 32 963 mDT en 2027, soit une croissance annuelle moyenne de 6%.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Charges générales d'exploitation	24 614	24 400	24 788	27 632	29 418	32 963	6,0%
En % de l'encours moyen de crédit	2,29%	2,08%	1,85%	1,80%	1,66%	1,60%	

## 4.3 Dotations aux amortissements

Les charges d'amortissement ont été calculées sur la base des immobilisations existantes et du programme d'investissement prévu.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Dotations aux amortissements	1 762	2 332	3 309	3 855	5 346	6 253	28,8%
Évolution		32,3%	41,9%	16,5%	38,7%	17,0%	

## 5. Dotations aux provisions sur créances et politique de provisionnement

Les provisions sont déterminées conformément à la procédure interne de provisionnement d'«ENDA Tamweel» sans qu'elle ne soit inférieure au minimum requis par l'ACM. Cette politique assurera une couverture annuelle moyenne de 1,25 fois le PAR 30j.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Créances saines (classe 0) (a)</b>	<b>1 050 446</b>	<b>1 211 216</b>	<b>1 387 597</b>	<b>1 591 903</b>	<b>1 849 118</b>	<b>2 156 274</b>
Créances ordinaires	1 027 656	1 190 550	1 373 259	1 583 373	1 845 837	2 155 270
Créances rééchelonnées & réaménagées	22 790	20 666	14 337	8 530	3 280	1 003
<b>Créances douteuses et litigieuses (b)</b>	<b>46 828</b>	<b>38 705</b>	<b>42 217</b>	<b>48 479</b>	<b>54 894</b>	<b>60 084</b>
Classe 1 : Impayés 1 à 30 jours	3 202	2 833	2 812	2 898	3 130	3 355
Classe 2 : Impayés 31 à 60 jours	2 029	2 326	2 231	2 888	3 352	3 680
Classe 3 : Impayés 61 à 90 jours	2 321	2 497	2 427	3 113	3 613	3 762
Classe 4 : Impayés 91 à 120 jours	1 869	1 995	1 997	2 291	3 040	3 981
Classe 5 : Impayés au-delà de 120 jours	37 407	29 055	32 750	37 290	41 760	45 305
<b>Total Créances brutes (c) = (a+b)</b>	<b>1 097 273</b>	<b>1 249 921</b>	<b>1 429 813</b>	<b>1 640 382</b>	<b>1 904 012</b>	<b>2 216 357</b>
<b>Créances classées 30j (classes 2, 3, 4, 5) (d)</b>	<b>43 625</b>	<b>35 872</b>	<b>39 405</b>	<b>45 581</b>	<b>51 764</b>	<b>56 729</b>
<b>Provisions (e)</b>	<b>68 697</b>	<b>56 521</b>	<b>53 213</b>	<b>54 377</b>	<b>56 481</b>	<b>60 087</b>
<b>Taux PAR30j (d/c)</b>	<b>3,98%</b>	<b>2,87%</b>	<b>2,76%</b>	<b>2,78%</b>	<b>2,72%</b>	<b>2,56%</b>
<b>Taux couverture PAR30j (e/d)</b>	<b>157,47%</b>	<b>157,56%</b>	<b>135,04%</b>	<b>119,30%</b>	<b>109,11%</b>	<b>105,92%</b>

Sur la période du business plan, les dotations aux provisions pour créances douteuses et abandon de créances se présentent comme suit :

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Dotations aux provisions sur créances de la clientèle	14 621	(12 177)	(3 307)	1 164	2 105	3 605	(24,4%)
Pertes sur créances	11 401	24 133	17 158	16 404	19 040	19 947	11,8%
Indemnités de décès & pertes décès clients	-	1 126	-	-	-	-	
Montants récupérés sur créances passées en pertes	(773)	(946)	-	-	-	-	
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	94	205	-	-	-	-	
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 421)	(1 225)	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>23 922</b>	<b>11 116</b>	<b>13 851</b>	<b>17 567</b>	<b>21 145</b>	<b>23 552</b>	<b>(0,3%)</b>
<i>Évolution</i>		(53,5%)	24,6%	26,8%	20,4%	11,4%	

## 6. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices est estimé à un taux moyen de 18%\* du résultat imposable au titre de la période 2023-2027.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Impôt sur les sociétés	19 542	14 519	16 645	19 075	22 029	24 825	4,9%
<i>Évolution</i>		(25,7%)	14,6%	14,6%	15,5%	12,7%	

\*15% d'IS plus 3% au titre de la contribution Sociale de Solidarité

## 7. Ressources à mobiliser

Pour financer le développement projeté de son activité et couvrir ses besoins de financement, « ENDA Tamweel » compte sur le soutien et la diversité de ses partenaires financiers actuels (banques locales, institutions et bailleurs de fonds locaux et étrangers) auprès de qui elle présente un bon historique de crédit.

La société compte également recourir régulièrement au marché obligataire à travers l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privés pour une enveloppe allant de 100 à 150 MDT par an.

90% du besoin de financement sera mobilisé sur le marché local contre 10% sur le marché international.

Le besoin de financement est déterminé à concurrence des besoins de la croissance de l'activité. Il est estimé comme suit :

En milliers de DT

	Provisoire	Prévu				TCAM 2023- 2027
	2023	2024	2025	2026	2027	
Ressources à mobiliser	387 789	430 000	520 000	610 000	730 000	17,1%
<i>Évolution</i>		10,9%	20,9%	17,3%	19,7%	

Sur la période du business plan, les emprunts et ressources spéciales devraient évoluer comme suit :

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Encours de dette	708 442	844 215	960 002	1 115 594	1 310 848	1 547 149	16,9%
Intérêts courus et non échus	24 911	28 038	33 792	39 269	46 142	54 460	16,9%
<b>Total dettes</b>	<b>733 353</b>	<b>872 253</b>	<b>993 794</b>	<b>1 154 863</b>	<b>1 356 990</b>	<b>1 601 608</b>	<b>16,9%</b>
<i>Évolution</i>		18,9%	13,9%	16,2%	17,5%	18,0%	

## 8. Capitaux propres et politique de distribution de dividende

La société prévoit une distribution annuelle des dividendes à hauteur de 30% du résultat net de l'année précédente. Le reste sera réinvesti pour consolider les fonds propres.

### Tableau de répartition prévisionnelle des bénéfices

En milliers de DT

	Provisoire	Prévu			
	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat reporté N-1	122 470	164 423	205 066	248 451	296 981
Résultat net N-1	65 075	58 062	61 979	69 329	79 211
Bénéfice distribuable	187 545	222 485	267 045	317 780	376 193
Dividendes	19 523	17 419	18 594	20 799	23 763
Réserves pour fonds social	3 600	-	-	-	-
<b>Résultat reporté N</b>	<b>164 423</b>	<b>205 066</b>	<b>248 451</b>	<b>296 981</b>	<b>352 429</b>

Les capitaux propres (nets des dividendes à distribuer) évolueront en moyenne de 12,7% par an sous l'effet d'une progression moyenne des résultats de l'exercice de 6,6% par an à partir de l'année 2023.

En milliers de DT

	Réalisé	Provisoire	Prévu				TCAM 2022- 2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Capital Social	96 054	96 054	96 054	96 054	96 054	96 054	-
Réserves	30 561	31 211	31 211	31 211	31 211	31 211	0,4%
Autres capitaux propres	510	1 602	1 602	1 602	1 602	1 602	25,7%
Résultats reportés	122 470	164 423	205 066	248 451	296 981	352 429	23,5%
Résultat de l'exercice	65 075	58 062	61 979	69 329	79 211	89 541	6,6%
<b>Total capitaux propres</b>	<b>314 670</b>	<b>351 351</b>	<b>395 911</b>	<b>446 646</b>	<b>505 059</b>	<b>570 836</b>	<b>12,7%</b>
<i>Évolution</i>		11,7%	12,7%	12,8%	13,1%	13,0%	

## 9. Investissements

Sur la période 2023-2027, les investissements s'élèveraient à 29 millions de dinars pour tenir compte principalement des éléments suivants :

- La mise à niveau et le renforcement du système d'information, du parc informatique et des applicatifs de sécurité informatique afin de soutenir la stratégie de digitalisation et maîtriser l'infrastructure IT de l'institution
- L'ouverture de 3 nouvelles agences par an à partir de 2024

	Provisoire	Prévu				Total
	2023	2024	2025	2026	2027	
Investissements corporels et incorporels	2 775	4 002	5 845	7 398	9 117	29 136

### 10. Ratios prudentiels

Les prévisions financières ont été élaborées en respect de la réglementation prudentielle telle que prévue par l'ACM notamment la note 25. Ainsi sur la période de BP, les ratios prudentiels se présentent comme suit :

	Réalisé	Provisoire	Prévu			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio de solvabilité (Fonds propres nets de base)	28,91%	27,12%	26,87%	26,30%	25,56%	24,74%
Ratio de solvabilité (Fonds propres nets)	30,02%	29,17%	28,63%	28,11%	27,37%	26,58%

## 6.2.2 Etats financiers prévisionnels

### 6.2.2.1 Bilans prévisionnels

En DT

	2022 Réalisé	2023 Provisoire	2024 Prévu	2025 Prévu	2026 Prévu	2027 Prévu
<b>Actif</b>						
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	16 639 459	33 358 687	27 046 353	32 262 798	36 708 770	43 689 123
AC2 - Créances sur la clientèle	1 043 450 953	1 208 893 421	1 396 045 530	1 608 313 817	1 873 424 632	2 186 413 401
AC3 - Placements	39 999 900	27 999 900	23 455 519	26 787 732	29 533 699	33 896 179
AC4 - Valeurs immobilisées	8 337 421	8 786 919	9 479 252	11 468 526	13 520 635	16 385 009
AC5 - Autres actifs	13 155 914	16 432 799	17 157 761	19 684 579	22 848 139	26 596 290
<b>Total Actifs</b>	<b>1 121 583 647</b>	<b>1 295 471 727</b>	<b>1 473 184 415</b>	<b>1 698 517 452</b>	<b>1 976 035 875</b>	<b>2 306 980 001</b>
<b>Passif</b>						
PA1 - Concours bancaires	15 973	-	-	-	-	-
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	733 352 953	872 252 605	993 794 425	1 154 862 805	1 356 989 703	1 601 608 497
PA4 - Autres passifs	73 545 054	71 868 209	83 478 732	97 008 476	113 987 135	134 535 114
<b>Total Passif</b>	<b>806 913 980</b>	<b>944 120 814</b>	<b>1 077 273 157</b>	<b>1 251 871 281</b>	<b>1 470 976 838</b>	<b>1 736 143 611</b>
<b>Capitaux propres</b>						
CP1 - Capital	96 053 600	96 053 600	96 053 600	96 053 600	96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves	30 560 951	31 210 882	31 210 882	31 210 882	31 210 882	31 210 882
CP4 - Autres capitaux propres	509 968	1 601 892	1 601 892	1 601 892	1 601 892	1 601 892
CP5 - Résultats reportés	122 469 868	164 422 564	205 065 946	248 451 202	296 981 218	352 429 229
CP6 - Résultat de l'exercice	65 075 280	58 061 975	61 978 937	69 328 595	79 211 444	89 540 787
<b>Total des capitaux Propres</b>	<b>314 669 666</b>	<b>351 350 913</b>	<b>395 911 258</b>	<b>446 646 171</b>	<b>505 059 037</b>	<b>570 836 390</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>	<b>1 121 583 647</b>	<b>1 295 471 727</b>	<b>1 473 184 415</b>	<b>1 698 517 451</b>	<b>1 976 035 875</b>	<b>2 306 980 001</b>

## 6.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels

En DT

	2022 Réalisé	2023 Provisoire	2024 Prévu	2025 Prévu	2026 Prévu	2027 Prévu
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>						
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	268 966 600	280 529 480	319 740 336	363 818 105	414 428 170	473 842 440
PR 2 - Commissions (en produits)	22 569 522	8 177 585	5 359 469	3 070 195	2 392 465	2 575 231
PR 3 - Gains sur Portefeuille titres de placements	3 988 864	2 745 620	1 658 225	1 609 738	1 852 865	2 137 203
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>295 524 986</b>	<b>291 452 686</b>	<b>326 758 030</b>	<b>368 498 038</b>	<b>418 673 501</b>	<b>478 554 874</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>						
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(83 344 631)	(92 177 436)	(111 714 778)	(131 439 430)	(154 321 324)	(185 790 690)
CH 2 - Commissions encourues	(1 726 913)	(1 875 853)	(2 044 472)	(2 375 000)	(2 825 000)	(3 350 000)
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme	-	-	-	-	-	-
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>(85 071 543)</b>	<b>(94 053 289)</b>	<b>(113 759 250)</b>	<b>(133 814 430)</b>	<b>(157 146 324)</b>	<b>(189 140 690)</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>	<b>210 453 442</b>	<b>197 399 397</b>	<b>212 998 780</b>	<b>234 683 608</b>	<b>261 527 177</b>	<b>289 414 184</b>
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	(23 921 798)	(11 116 151)	(13 850 539)	(17 567 454)	(21 144 650)	(23 552 256)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 289 240	3 123 709	3 239 608	4 858 146	6 384 794	7 210 646
CH 6 - Frais de personnel	(78 546 963)	(90 002 333)	(95 666 525)	(102 083 983)	(110 762 286)	(119 490 702)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(24 613 963)	(24 400 140)	(24 787 545)	(27 631 755)	(29 418 463)	(32 962 952)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(1 762 359)	(2 332 163)	(3 309 347)	(3 855 226)	(5 345 741)	(6 252 831)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>84 897 599</b>	<b>72 672 319</b>	<b>78 624 432</b>	<b>88 403 337</b>	<b>101 240 831</b>	<b>114 366 089</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires	(280 529)	(90 893)				
CH 11 - Impôt sur les bénéfices	(19 541 790)	(14 519 451)	(16 645 495)	(19 074 742)	(22 029 386)	(24 825 302)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>65 075 280</b>	<b>58 061 975</b>	<b>61 978 937</b>	<b>69 328 595</b>	<b>79 211 444</b>	<b>89 540 787</b>
CH 10 - Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>65 075 280</b>	<b>58 061 975</b>	<b>61 978 937</b>	<b>69 328 595</b>	<b>79 211 444</b>	<b>89 540 787</b>

### 6.2.2.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels

En DT

	2022 Réalisé	2023 Provisoire	2024 Prévu	2025 Prévu	2026 Prévu	2027 Prévu
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-	-
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)	296 888 371	288 089 060	321 147 097	364 024 572	413 235 268	472 169 766
Charges d'exploitation décaissées	(32 610 157)	(55 354 750)	(13 901 984)	(16 628 829)	(15 603 364)	(16 163 124)
Prêts et avance \ Remboursement prêts et avance accordés à la clientèle	(43 015 337)	(150 922 983)	(197 049 940)	(226 972 013)	(282 670 098)	(332 293 120)
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation	4 943 266	3 921 068	1 658 225	1 609 738	1 852 865	2 137 203
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(139 064 523)	(107 512 519)	(112 312 020)	(121 158 725)	(132 791 673)	(144 316 004)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 963 721	2 636 109	3 239 608	4 858 146	6 384 794	7 210 646
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>90 105 340</b>	<b>(19 144 016)</b>	<b>2 780 985</b>	<b>5 732 889</b>	<b>(9 592 207)</b>	<b>(11 254 634)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>						
Acquisitions\ cessions sur immobilisations	(2 784 895)	(1 446 244)*	(4 001 679)	(5 844 500)	(7 397 850)	(9 117 205)
Acquisitions\ cessions sur immobilisations Fin	-	-	-	-	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 784 895)</b>	<b>(1 446 244)</b>	<b>(4 001 679)</b>	<b>(5 844 500)</b>	<b>(7 397 850)</b>	<b>(9 117 205)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>						
Distribution Dividendes		(19 522 592)	(17 418 592)	(18 593 681)	(20 798 578)	(23 763 433)
Emission d'emprunts	205 132 159	387 788 759	430 000 000	520 000 000	610 000 000	730 000 000
Remboursement d'emprunts	(321 549 768)	(342 940 706)	(422 217 429)	(492 746 051)	(565 019 426)	(674 521 895)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(116 417 609)</b>	<b>25 325 462</b>	<b>(9 636 021)</b>	<b>8 660 268</b>	<b>24 181 996</b>	<b>31 714 671</b>
<b>Incidence de la variation du Taux de Change sur la trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(29 097 164)</b>	<b>4 735 202</b>	<b>(10 856 715)</b>	<b>8 548 658</b>	<b>7 191 939</b>	<b>11 342 833</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>80 720 649</b>	<b>51 623 486</b>	<b>56 358 687</b>	<b>45 501 973</b>	<b>54 050 630</b>	<b>61 242 569</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>51 623 486</b>	<b>56 358 687</b>	<b>45 501 973</b>	<b>54 050 630</b>	<b>61 242 569</b>	<b>72 585 402</b>

\* Le montant des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réellement décaissés en 2023 tel que figurant à l'état de flux de trésorerie prévisionnel (1 446 mDT) est différent du montant de l'investissement brut en immobilisations tel que figurant au tableau relatif aux investissements de la même année (2 775 mDT) en raison de l'utilisation d'une subvention d'investissement n'ayant pas d'incidence sur l'état de flux de trésorerie.

## 6.3 Indicateurs de gestion prévisionnels

En milliers de DT

	2022 Réalisé	2023 Provisoire	2024 Prévu	2025 Prévu	2026 Prévu	2027 Prévu
<b>Indicateurs de gestion</b>						
Résultat net avant modification comptable (1)	65 075	58 062	61 979	69 329	79 211	89 541
Encours brut de crédits (2)	1 097 273	1 249 921	1 429 813	1 640 382	1 904 012	2 216 357
Encours de crédits moyen	1 074 541	1 173 597	1 339 867	1 535 097	1 772 197	2 060 185
Créances classées (retard de plus de 30j) (3)	43 625	35 872	39 405	45 581	51 764	56 729
Total provisions (4)	68 697	56 521	53 213	54 377	56 481	60 087
Créances sur la clientèle	1 043 451	1 208 893	1 396 046	1 608 314	1 873 425	2 186 413
Fonds propres (avant résultat net) (5)	249 594	293 289	333 932	377 318	425 848	481 296
Capitaux propres avant affectation	314 670	351 351	395 911	446 646	505 059	570 836
Emprunts et ressources spéciales (y compris les concours bancaires)	733 369	872 253	993 794	1 154 863	1 356 990	1 601 608
Total bilan (6)	1 121 584	1 295 472	1 473 184	1 698 517	1 976 036	2 306 980
Intérêts et commissions reçus	291 536	288 707	325 100	366 888	416 821	476 418
Intérêts et commissions encourus	85 072	94 053	113 759	133 814	157 146	189 141
Produit net des activités de microfinance (7)	210 453	197 399	212 999	234 684	261 527	289 414
Charges d'exploitation (Charges de personnel+ charges générales d'exploitation +dotations aux amortissements) (8)	104 923	116 735	123 763	133 571	145 526	158 706
Charges de personnel	78 547	90 002	95 667	102 084	110 762	119 491
<b>Ratios propres aux institutions de Microfinance</b>						
Autosuffisance opérationnelle *	138,15%	131,34%	129,99%	129,32%	129,29%	128,85%
Taux PAR30j (3)/(2)	3,98%	2,87%	2,76%	2,78%	2,72%	2,56%
Taux couverture PAR30j (4)/(3)	157,47%	157,56%	135,04%	119,30%	109,11%	105,92%
<b>Ratios de structure</b>						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	28,06%	27,12%	26,87%	26,30%	25,56%	24,74%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	65,39%	67,33%	67,46%	67,99%	68,67%	69,42%
Créances sur la clientèle/Total bilan	93,03%	93,32%	94,76%	94,69%	94,81%	94,77%
Emprunts et ressources spéciales/Créances sur la clientèle	70,28%	72,15%	71,19%	71,81%	72,43%	73,25%
<b>Ratios de gestion</b>						
Charges de personnel/Produit net des activités de microfinance	37,32%	45,59%	44,91%	43,50%	42,35%	41,29%
Produit net des activités de microfinance/Fonds propres avant résultat	84,32%	67,31%	63,79%	62,20%	61,41%	60,13%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	49,86%	59,14%	58,11%	56,92%	55,64%	54,84%
<b>Ratios de Rentabilité</b>						
ROE (1)/(5)	26,07%	19,80%	18,56%	18,37%	18,60%	18,60%
ROA (1)/(6)	5,80%	4,48%	4,21%	4,08%	4,01%	3,88%
Résultat net/Produit net des activités de microfinance	30,92%	29,41%	29,10%	29,54%	30,29%	30,94%
Intérêts et commissions reçus/Encours de crédits moyen	27,13%	24,60%	24,26%	23,90%	23,52%	23,13%
Produit net des activités de microfinance/Total bilan	18,76%	15,24%	14,46%	13,82%	13,23%	12,55%

\*Autosuffisance opérationnelle = Produits d'exploitation des activités de microfinance/(Charges d'exploitation des activités de microfinance + dotations aux provisions sur créances + autres charges d'exploitation)

## 6.4 Marge brute d'autofinancement prévisionnelle

En milliers de DT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisé	Provisoire	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Résultat net (1)	65 075	58 062	61 979	69 329	79 211	89 541
Dotations aux amortissements (2)	1 762	2 332	3 309	3 855	5 346	6 253
Dotations nettes aux provisions (3)	23 922	11 116	13 851	17 567	21 145	23 552
<b>Marge brute d'autofinancement (1+2+3)</b>	<b>90 759</b>	<b>71 510</b>	<b>79 139</b>	<b>90 751</b>	<b>105 702</b>	<b>119 346</b>

## 6.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles de la période allant de 2023 à 2027

**mazars**

**Cabinet ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
RNE : 578728 R – MF : 578728 R/A/M/000  
E-mail : [mazars.tunisie@mazars.tn](mailto:mazars.tunisie@mazars.tn)  
[www.tn.mazars.com](http://www.tn.mazars.com)

**Deloitte.**

**Cabinet DATN**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1er étage  
1053 Les Berges du Lac –Tunis  
Tél : +216 36 400 900 Fax : + 216 36 050 900  
RNE : 587570N - MF :587570N/A/M/000  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)

### AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2023 A 2027

A l'attention des actionnaires de la société « **Enda Tamweel** »,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles d'Enda Tamweel pour la période allant de **2023 à 2027** figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de **40 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT** et approuvées par le conseil d'administration du **24 janvier 2024**. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 21 février 2024

### Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**



**Cabinet DATN – Membre de DTTL**  
**BEN ZID Jaouhar**

